

Rapport | 20
d'activité | 25

iEDOM
BANQUE DE FRANCE-EUROSISTÈME
EN OUTRE-MER





THÈME ILLUSTRATIF DU RAPPORT 2025 : ENCOURAGER LES PROJETS D'AUTONOMIE ALIMENTAIRE

Ce rapport annuel 2025 de l'IEDOM souligne un enjeu clé pour les départements et collectivités d'outre-mer (DCOM) :

le développement des projets d'autonomie alimentaire avec l'agriculture, l'élevage, la pêche et la pisciculture, pour favoriser le développement économique. Développer la production locale et ainsi réduire la dépendance des populations aux importations pour leur consommation courante de produits alimentaires est également une composante importante de la réponse à la vie chère.



À travers une illustration photographique choisie, nous avons souhaité valoriser cette thématique, car renforcer les filières de production et valoriser les ressources locales, c'est offrir aux habitants ultramarins un accès direct à des denrées de qualité issues de leur territoire et de leur savoir-faire, tout en réduisant la dépendance aux importations. C'est une voie essentielle pour bâtir un avenir plus équilibré et plus juste.

Alexandre Gautier
Président de l'IEDOM
et Directeur général
de l'IEOM





PRÉSENTATION DE L'IEDOM

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) exerce ses missions au sein de l'Eurosystème, composé de la Banque centrale européenne et des banques centrales nationales de la zone euro.

L'IEDOM est chargé d'assurer les missions de banque centrale par délégation de la Banque de France dans les départements et collectivités d'outre-mer dont la monnaie est l'euro : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon et les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF).

L'IEDOM, société filiale de la Banque de France, assure 4 missions principales : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie et à la société, et le suivi économique des territoires ultramarins.

L'IEDOM est présidé par Alexandre Gautier, également Directeur général de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM).

LE MOT DU PRÉSIDENT



« L'impératif de la transition énergétique »

Après une année 2024 marquée par une succession de chocs sociaux et climatiques, les économies des territoires d'outre-mer où intervient l'IEDOM retrouvent en 2025 une trajectoire de croissance. Le climat des affaires s'améliore et une majorité des entreprises constate une hausse globale de leur activité. Cette reprise reste toutefois modeste et la consommation des ménages, traditionnel moteur du dynamisme économique de ces économies, est peu vigoureuse. L'emploi reste donc atone et les fragilités demeurent.

Au-delà, l'accroissement des tensions internationales et leurs conséquences sur le prix des hydrocarbures dégradent les perspectives de croissance à court terme et augmentent les risques pesant sur la stabilité des prix dans les Outre-mer. Ce choc met à nouveau en lumière l'impératif de la transition énergétique des territoires ultramarins. L'enjeu est de taille, mais les résultats spectaculaires déjà obtenus dans certains territoires illustrent la grande capacité des Outre-mer à y répondre.

Dans ce contexte d'incertitudes accrues, l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) poursuit ses missions au service du développement des économies ultramarines. Il contribue au débat économique et à l'action des décideurs par la production d'analyses.

Il est également très soucieux de garantir la disponibilité et la sécurité des moyens de paiement et de mieux accompagner les agents économiques sur leur parcours de financement, à travers la cotation des entreprises, le traitement du surendettement des particuliers, la médiation du crédit ou encore l'éducation financière de tous les publics.

L'IEDOM en 2025, ce sont :

- 294 millions de billets délivrés à nos guichets ;
- plus de 3 900 dossiers de surendettement traités, un volume en forte hausse ;
- près de 8 300 entreprises cotées ;
- près de 4 600 personnes sensibilisées dans le cadre de nos actions d'éducation financière ;
- plus de 110 publications économiques et conjoncturelles diffusées.

Le présent rapport d'activité retrace l'ensemble des actions menées à cet égard par nos équipes situées en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à Mayotte, à La Réunion, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin, à Saint-Pierre-et-Miquelon et au siège de l'IEDOM à Paris.

Nous vous en souhaitons une lecture utile et enrichissante !

Alexandre Gautier
Président de l'IEDOM
et Directeur général de l'IEOM



NOS 4 MISSIONS

STRATÉGIE MONÉTAIRE

- Mise en circulation de la monnaie fiduciaire
- Entretien de la monnaie fiduciaire

294 millions 
de billets délivrés

259 millions 
de billets triés



Saint-Pierre-et-Miquelon

Saint-Martin
Saint-Barthélemy

Guadeloupe
Martinique

Guyane

STABILITÉ FINANCIÈRE

- Production d'informations relatives à la communauté bancaire
- Relais des autorités nationales et européennes de supervision

8 262 
entreprises cotées
sur la base d'un bilan valide





SERVICES À L'ÉCONOMIE ET À LA SOCIÉTÉ

- Accompagnement des entreprises
- Services pour le grand public et pour l'inclusion financière
- Éducation économique, budgétaire et financière des publics « EDUCFI »



3 915 dossiers 
de surendettement
déposés

4 575 personnes 
sensibilisées par
les actions EDUCFI

Mayotte

La Réunion

Les Terres australes
et antarctiques françaises



SUIVI ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES ULTRAMARINS

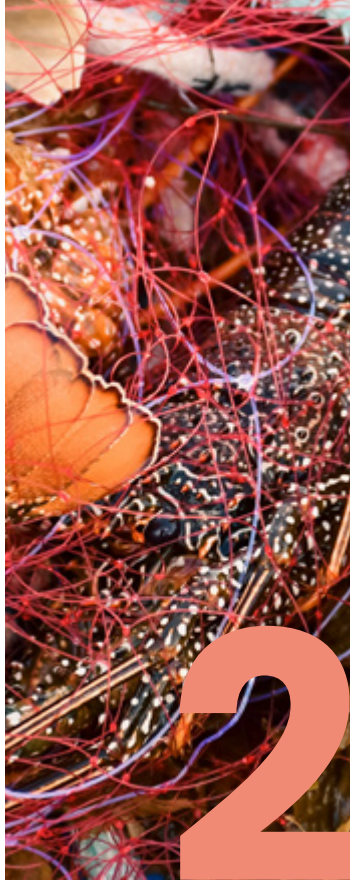
- Études économiques
- Expertise auprès des décideurs publics
- Actions de place

114 
publications et rapports



LA STRATÉGIE MONÉTAIRE

Nos missions	12
La lutte contre l'inflation	13
La mise en circulation de la monnaie fiduciaire	16
L'entretien de la monnaie fiduciaire	19



LA STABILITÉ FINANCIÈRE

Nos missions	24
Produire des informations relatives à la communauté bancaire	25
Relayer les autorités de supervision françaises et européennes	37



LES SERVICES À L'ÉCONOMIE ET À LA SOCIÉTÉ

Nos missions	42
L'IEDOM accompagne les entreprises selon plusieurs axes	45
L'IEDOM au service du grand public	56
L'éducation économique, budgétaire et financière des publics (EDUCFI)	66



LE SUIVI ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES ULTRAMARINS

Nos missions	72
Les études économiques	74
Faire bénéficier les décideurs publics d'une véritable expertise	81



L'ORGANISATION ET LA STRATÉGIE DE L'IEDOM

La gouvernance	88
Les ressources humaines	92
La responsabilité sociétale et environnementale (RSE)	94
CRÉER 2027, le nouveau plan stratégique	98



LES COMPTES ANNUELS DE L'IEDOM

Le rapport financier et les comptes annuels	102
Le bilan et le compte de résultat	113
L'annexe aux comptes annuels	115

LES ANNEXES

Répartition des principaux établissements bancaires disposant d'un guichet dans les DCOM de la zone euro par actionnaire bancaire de référence	130
Les chiffres clés des départements et collectivités d'outre-mer de la zone euro	132
Les conventions	133



Citron de M. Cartesse, Gros-Morne, en Martinique © Cultiver l'avenir en local



LA STRATÉGIE MONÉTAIRE

Nos missions	12
La lutte contre l'inflation	13
La mise en circulation de la monnaie fiduciaire	16
L'entretien de la monnaie fiduciaire	19



NOS MISSIONS

Au titre de la stratégie monétaire, l'IEDOM garantit la confiance dans l'euro en assurant la mise en circulation et l'entretien de la monnaie fiduciaire.

Mise en circulation de la monnaie fiduciaire

Les signes monétaires, billets et pièces, qui ont cours légal dans le périmètre d'intervention de l'IEDOM (les départements d'outre-mer ainsi que les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy), sont les mêmes que ceux qui circulent dans l'Hexagone et la zone euro.

Ils sont mis en circulation aux guichets des agences de l'IEDOM agissant pour les billets pour le compte de la Banque de France et pour les pièces, pour le compte du Trésor public.

Entretien de la monnaie fiduciaire

Les agences de l'IEDOM contrôlent l'authenticité et la qualité des billets et pièces de monnaie en euro au sein de leur territoire. À ce titre, elles en assurent le tri ou en contrôlent le recyclage externe.



294 millions
de billets délivrés



259 millions
de billets triés



LE FAIT MARQUANT

5 JUIN 2025

Inauguration du nouveau bâtiment fiduciaire de l'agence IEDOM de La Réunion après deux ans de travaux. Une étape importante du chantier de rénovation et de modernisation de l'agence vient d'être franchie.

LA LUTTE CONTRE L'INFLATION

Le ralentissement de l'inflation se poursuit en 2025

Après un net ralentissement de l'inflation en 2023 et 2024, l'année 2025 confirme la trajectoire désinflationniste observée au niveau mondial. La baisse des prix de l'énergie depuis 2023, la normalisation des chaînes d'approvisionnement et les effets différés du resserrement monétaire engagé en 2022 ont eu un impact favorable sur l'évolution des prix tout au long de l'année.

En France entière, hors Mayotte, l'inflation s'établit à +0,8 % en 2025, contre +1,3 % et +3,7 % lors des deux exercices précédents. Ce niveau reflète la stabilisation des prix des produits manufacturés, ainsi qu'un recul marqué des prix de l'énergie. Dans la zone euro, l'inflation s'établit à 1,9 % à fin décembre 2025, contre 2,4 % un an auparavant⁽¹⁾.

Une désinflation également observable en Outre-mer

Les départements et collectivités d'outre-mer (DCOM) de la zone euro suivent la même tendance en 2025. Ils affichent tous des taux d'inflation modérés compris entre +0,9 % et +1,9 %, en dessous de la cible de +2,0 %, à l'exception de Saint-Pierre-et-Miquelon qui affiche une quasi-stabilité des prix à fin décembre 2025 (-0,2 %).

Le repli de l'énergie compense l'inflation alimentaire

L'alimentaire continue d'être parmi les principaux facteurs de l'inflation. Il connaît des hausses avec une plus grande dispersion en 2025, et s'établit entre +0,6 % et +5,1 %, contre +1,6 % et +3,4 % en 2024. Hors tabac, les produits alimentaires figurent parmi les rubriques de l'indice dont la hausse est la plus marquée, en ligne avec le niveau observé dans l'Hexagone (+1,7 %).

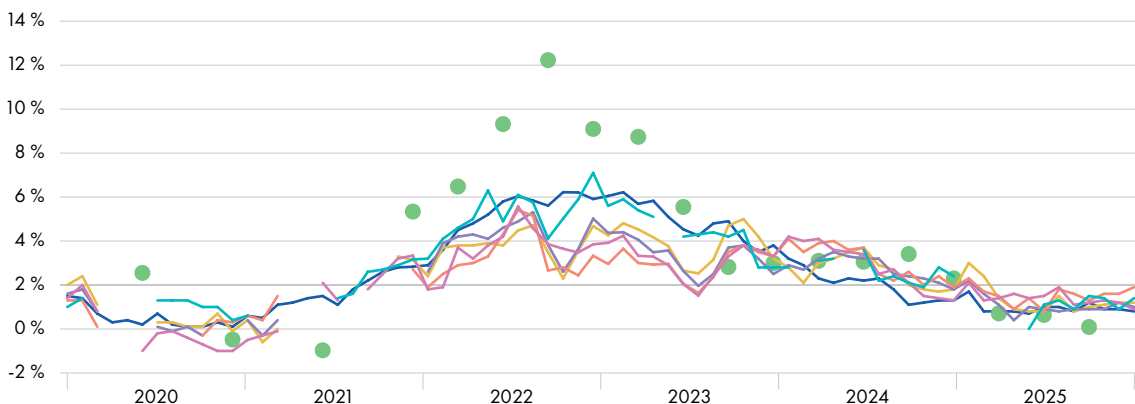
En 2025, les prix de l'énergie reculent nettement dans l'ensemble des territoires : s'ils diminuent de -1,6 % dans la plupart des DCOM de la zone euro, ils enregistrent des baisses plus marquées à La Réunion (-6,8 %) et à Saint-Pierre-et-Miquelon (-14,5 %). Cette hétérogénéité reflète les spécificités d'approvisionnement et de structure tarifaire propres à chaque territoire ultramarin.

L'évolution des prix des produits manufacturés reste globalement modérée en 2025. Ils reculent légèrement à La Réunion (-0,4 %) et en Guadeloupe (-0,3 %), tandis que les autres DCOM de la zone euro enregistrent des hausses contenues, comprises entre +0,2 % et +0,5 %. Cette évolution s'inscrit dans la tendance observée au niveau de l'Hexagone, où les prix manufacturés diminuent de -0,4 % sur l'année.

Le prix des services accélère légèrement en 2025 dans les DCOM de la zone euro, avec des hausses comprises entre +1,4 % et +4,1 %, contre +1,8 % à +2,4 % en 2024. Cette progression reste supérieure à celle observée dans l'Hexagone, où les prix des services n'augmentent que de +0,4 % sur l'année.

(1) Source : Eurostat.

INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION DANS LES DCOM DE LA ZONE EURO



● Guadeloupe ● Guyane ● Martinique ● Mayotte
● La Réunion ● Saint-Pierre-et-Miquelon⁽²⁾ ● France entière (Hexagone + DOM)

Sources : Insee, préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon.

N.B. : en l'absence de relevé des prix systématique lié à la crise sanitaire et au cyclone Chido à Mayotte, la série relative à l'indice des prix à la consommation est incomplète en 2020, 2021 et début 2025 dans certains territoires. Dernier point disponible : décembre 2025.

(2) À Saint-Pierre-et-Miquelon, l'indice des prix à la consommation est calculé trimestriellement.

Retour de l'inflation à sa cible de 2 %

Cette partie est extraite du rapport annuel de la Banque de France 2025.

Grâce à une politique monétaire crédible, l'inflation est revenue nettement au-dessous de 2 % en France et proche de 2 % en zone euro, conformément à l'objectif de stabilité des prix de l'Eurosystème. L'inflation totale, à 2,3 % en France en moyenne annuelle en 2024, a baissé à 0,9 % en 2025 en raison du recul marqué des prix de l'énergie.

Cette victoire contre l'inflation a été obtenue sans déclencher de récession et malgré des niveaux

d'incertitude exceptionnellement élevés. L'engagement de l'ensemble des banques centrales de l'Eurosystème et la clarté de leur communication ont joué un rôle essentiel.

Cette désinflation a permis de baisser les taux directeurs à quatre reprises en 2025, pour un total de 100 points de base (pdb), qui viennent compléter les quatre baisses effectuées au second semestre 2024. Le principal taux directeur est aujourd'hui à 2 %, proche de son niveau neutre, c'est-à-dire qui ne stimule ni ne freine l'économie et qui permet, en l'absence de chocs, de maintenir l'inflation à sa cible.



Culture de ramboutans, en Guyane © Chambre d'agriculture de Guyane

LA MISE EN CIRCULATION DE LA MONNAIE FIDUCIAIRE

UNE RÉCENTE DIMINUTION DES FLUX DE BILLETS AUX GUICHETS DE L'IEDOM

Les mouvements aux guichets

En 2025, les flux de billets aux guichets de l'IEDOM diminuent sensiblement par rapport à ceux de l'année 2024.

En 2025, les agences de l'IEDOM ont reçu à leurs guichets 272 millions de billets, représentant 7,7 milliards d'euros, en baisse de -2,9 % en volume par rapport à 2024. Il s'agit des versements de billets des établissements financiers locaux destinés

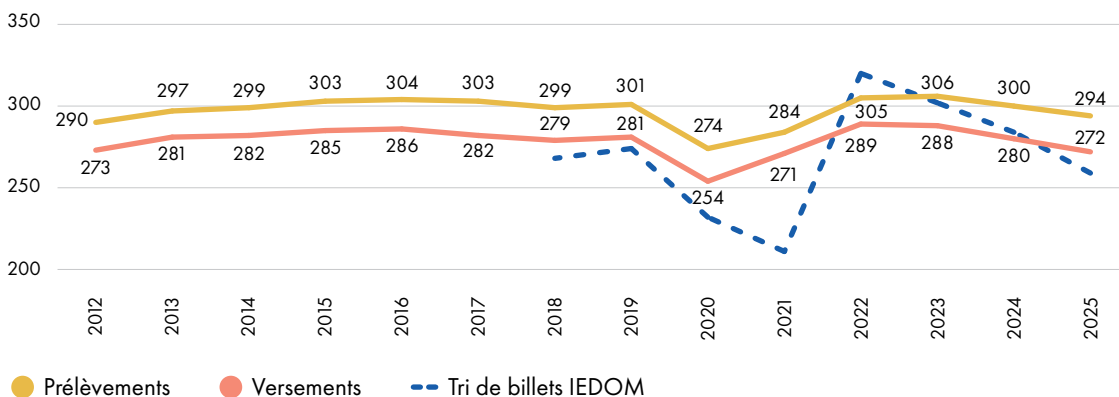
à être triés et authentifiés par les agences de l'IEDOM.

Elles ont par ailleurs délivré à ces mêmes établissements financiers 294 millions de billets neufs ou valides, soit 8,6 milliards d'euros, en diminution de -2,0 % en volume par rapport à 2024.

L'agence de La Réunion délivre et reçoit la plus grande proportion de billets avec près de 40 % des billets prélevés et versés à l'IEDOM, tant en volume qu'en valeur.

Seule l'agence de Mayotte voit ses prélèvements et versements augmenter d'une année sur l'autre : +9,9 % pour les prélèvements en volume et +17,6 % pour les versements en volume et +16,9 % en valeur.

ÉVOLUTION DES FLUX DE BILLETS EN VOLUME (EN MILLIONS DE BILLETS)



La différence entre le volume total de billets prélevés et le volume total de billets versés constitue les flux nets ou émissions nettes. Ces flux nets s'établissent à 22,1 millions de billets en 2025 et résultent principalement des flux nets des billets de 50 € (12,6 millions de billets) et de

20 € (6,1 millions de billets), pour lesquels les volumes de prélèvements ont été bien supérieurs au volume des versements.

La Guyane totalise 44 % des flux nets de billets, suivie de La Réunion (27 %), puis de Mayotte (17 %).



22,1 millions
d'émissions nettes
de billets

Les émissions nettes cumulées

Les émissions nettes cumulées de billets ayant cours légal à la fin de l'année 2025 correspondent à la différence entre les émissions et les retraits de circulation effectués depuis l'introduction des billets en euro le 1^{er} janvier 2002 dans tous les départements ou collectivités d'outre-mer.

La Réunion et la Guyane sont les principaux contributeurs à l'accroissement de l'émission nette, tant en volume qu'en valeur.

Elles concentrent près de deux tiers de l'émission nette globale en valeur. En 2025, Mayotte enregistre la plus forte évolution tant en volume (+7,6%) qu'en valeur (+8,4%).

À fin 2025, les progressions les plus importantes sur un an en volume sont observées sur les coupures de 10 € (+8,2%), de 50 € (+6,2%) et de 20 € (+5,5%).

Dans la zone IEDOM, les billets de 50 € et de 20 € représentent 80,7 % de l'émission nette globale en volume (dont 52,2 % pour le billet de 50 € et 28,5 % pour le billet de 20 €).

Dans l'Hexagone, les billets de 20 € sont les plus représentés dans l'émission nette (48,5 % à fin décembre 2025) suivis du billet de 50 € (36,9 %).

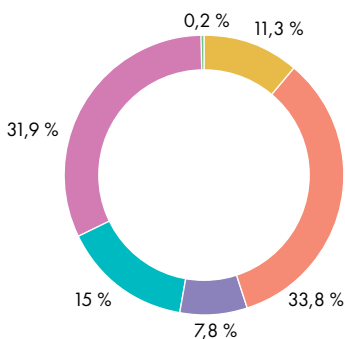
La valeur moyenne du billet en circulation baisse très légèrement en 2025 par rapport à 2024, et s'établit à 44,2 €. Cette orientation à la baisse a été observée au cours des dernières années (46,5 € en 2016). Pour autant, la valeur moyenne IEDOM reste bien supérieure à la valeur moyenne du billet dans l'Hexagone (27,15 € en 2025).

ÉMISSIONS NETTES CUMULÉES PAR AGENCE

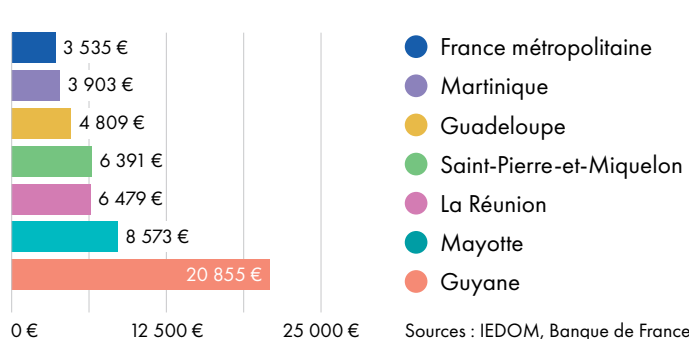
	Fin décembre 2024		Fin décembre 2025		Variation 2025/2024	
	En volume	En valeur	En volume	En valeur	En volume	En valeur
Guadeloupe	45 698	2 013 599	47 403	2 072 180	3,7 %	2,9 %
Guyane	155 155	5 832 834	164 862	6 174 182	6,3 %	5,9 %
Martinique	33 556	1 388 731	34 372	1 422 177	2,4 %	2,4 %
Mayotte	50 996	2 539 304	54 870	2 751 975	7,6 %	8,4 %
La Réunion	105 687	5 574 987	111 694	5 829 178	5,7 %	4,6 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	952	37 153	961	38 068	0,9 %	2,5 %
TOTAL IEDOM	392 045	17 386 609	414 162	18 287 761	5,6 %	5,2 %

Les volumes sont exprimés en milliers de billets, les valeurs en milliers d'euros.

PART DE CHAQUE AGENCE DANS L'ÉMISSION NETTE CUMULÉE EN VALEUR À FIN 2025



ÉMISSIONS NETTES CUMULÉES PAR HABITANT À FIN 2025



Sources : IEDOM, Banque de France, JORF.

LES PIÈCES : UNE CIRCULATION EN AUGMENTATION

Au 31 décembre 2025, l'encours des monnaies métalliques en circulation s'établit à 166,5 millions d'euros, pour un total d'un milliard de pièces, en progression de 5,7 % en volume et en valeur par rapport à l'année précédente.

La répartition de l'émission nette par coupure est stable dans le temps. À fin 2025, les pièces « rouges » restent majoritaires (74,9 % de l'encours de pièces en circulation), suivies des pièces « jaunes » (18,6 %) et des pièces bicolores (6,5 %).

Compte tenu de la part élevée des petites coupures dans les émissions nettes, la valeur unitaire moyenne des pièces en circulation reste faible et se maintient à 0,16 € en 2025.

La répartition des coupures

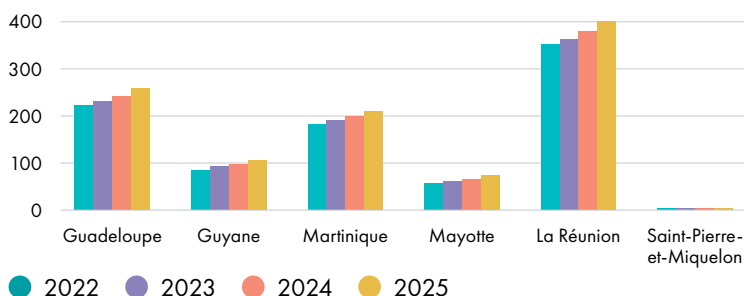
La Réunion concentre toujours la plus grande part de l'émission nette globale (38,4 % des émissions nettes de pièces de la zone IEDOM en volume et 35,8 % en valeur),

suivie de la Guadeloupe (24,5 % en volume et 26,5 % en valeur) et de la Martinique (19,8 % en volume et 22,7 % en valeur).

PIÈCES EN CIRCULATION À FIN 2025

Coupures	Nombre (en millions de pièces)	Part en volume	Valeur (en millions d'€)	Part en valeur
2 €	38	4 %	76,5	46 %
1 €	32	3 %	32,1	19 %
0,5 €	34	3 %	17,2	10 %
0,2 €	70	7 %	13,9	8 %
0,1 €	87	8 %	8,7	5 %
0,05 €	182	17 %	9,1	5 %
0,02 €	271	26 %	5,4	3 %
0,01 €	346	33 %	3,5	2 %
TOTAL IEDOM	1 061	100 %	166,5	100 %

ÉMISSIONS NETTES CUMULÉES DE PIÈCES PAR AGENCE EN VOLUME (EN MILLIONS DE PIÈCES)



Le revenu monétaire de l'IEDOM

Comme pour toute banque centrale, la principale ressource de l'IEDOM est constituée de son revenu monétaire (également appelé « revenu du seignuriage »). Ce revenu monétaire est le produit du placement, par l'IEDOM, de l'avance gratuite qui lui est consentie par la Banque de France en contrepartie des billets en euro qu'il émet dans sa zone d'intervention, agissant « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France » (cf. article L. 721-7 du Code monétaire et financier).

Les modalités de calcul de cette avance sont fixées dans une convention signée le 31 décembre 2019, qui est venue se substituer à une convention signée le 18 juin 2007 entre la Banque de France et l'IEDOM : l'avance correspond à une fraction du montant des billets en euro comptabilisés au passif du bilan de la Banque de France. Cette fraction est elle-même calculée sur la base d'un coefficient qui reflète la part des départements et collectivités d'outre-mer constituant la zone d'intervention de l'IEDOM dans la population et le PIB de la France.

Pour plus de détails sur le montant de l'avance de la Banque de France, ses modalités de placement, son taux de rémunération, voir les comptes annuels et l'annexe comptable 2025 en page 115.

L'ENTRETIEN DE LA MONNAIE FIDUCIAIRE

LE RECYCLAGE DES BILLETS : AU CŒUR DE LA STRATÉGIE DE L'IEDOM

Qu'est-ce que le recyclage ?

L'une des principales tâches liées à l'accomplissement de la mission d'émission monétaire consiste à veiller à la qualité des billets en circulation et, par extension, à préserver la confiance du public dans ce moyen de paiement. Pour atteindre ces objectifs, il convient de maintenir à un bon niveau l'état des billets en circulation. Cette bonne qualité des billets est une condition nécessaire pour qu'ils puissent être utilisés comme moyen de paiement par le public et diffusés et acceptés sans difficulté par les automates. C'est également un impératif pour vérifier leur authenticité. Dans la mesure où leur qualité s'altère inévitablement au cours de leur circulation, les billets usés ou présentant des défauts doivent être retirés de la circulation et remplacés par des billets neufs ou en bon état. Ces billets usés sont alors broyés par les équipements de l'IEDOM (seule institution habilitée à détruire les billets).

La préservation de la qualité de la circulation fiduciaire suppose aussi une détection rapide des contrefaçons et leur remise immédiate aux autorités nationales compétentes en matière de lutte contre le faux-monnaillage.

Qui peut recycler ?

Pendant longtemps, la banque centrale (la Banque de France dans l'Hexagone et l'IEDOM dans l'Outre-mer) a eu le monopole du recyclage des billets.

Dans le cadre de l'harmonisation des pratiques au sein de l'Eurosystème, la France a publié un décret définissant les conditions du recyclage par les opérateurs de la filière fiduciaire. Le décret n° 2005-487, organisant le recyclage des pièces et des billets en euro par différents opérateurs de la filière fiduciaire, a été publié au Journal officiel du 19 mai 2005. Ce décret a pour objectif l'encadrement et le contrôle du recyclage. Les établissements de crédit, La Banque Postale et les prestataires qui effectuent, au nom et pour le compte de ceux-ci, des opérations de traitement des billets et des pièces à titre professionnel, peuvent pratiquer l'activité de recyclage dans les conditions précises fixées par le décret et par des conventions spécifiques. Le décret mentionne par ailleurs les contrôles dévolus à la banque centrale, ainsi que les sanctions prévues en cas de non-respect des conditions d'exercice du recyclage des pièces et des billets.

Le recyclage des billets par l'IEDOM

Les agences de l'IEDOM sont équipées de machines de tri de billets très performantes⁽³⁾.

Ces équipements sont paramétrés pour ne conserver que les billets dits « valides » c'est-à-dire authentiques et suffisamment en bon état pour être remis en circulation.

En 2025, les agences de l'IEDOM ont trié 259 millions de billets contre 284 millions en 2024.

À l'issue du tri, le nombre de billets valides produits, toutes coupures confondues, ressort à 216 millions en 2025. Le taux de récupération moyen constaté à l'IEDOM sur toutes les coupures ressort à 83,4 %.

Le recyclage des billets par des opérateurs (recyclage externe)

Fin 2025, 9 conventions concernant la « distribution, au moyen d'automates en libre-service, de billets non directement prélevés auprès d'une banque centrale de l'Eurosystème » étaient en vigueur : 2 en Guadeloupe, 2 en Martinique, 2 à La Réunion, et 3 en Métropole signées par la Banque de France avec LCL, La Banque Postale et la Caisse fédérale de Crédit Mutuel. Par ailleurs, 9 conventions dites de traitement étaient en vigueur entre l'IEDOM, en qualité de représentant de la Banque de France, et des établissements de crédit.

(3) Sauf à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Sur la base des déclarations des opérateurs ayant signé une convention de recyclage, en 2025, les établissements de crédit ont remis en circulation via leurs distributeurs automatiques de billets 19,2 millions de billets sur les 31,0 millions de billets traités dans leurs ateliers.

Le nombre de billets remis en circulation par les opérateurs ayant signé une convention de recyclage a augmenté de +10,8 % en 2025 par rapport à 2024 et le nombre de billets traités de +8,7 %.

Le taux de recyclage externe dans la zone d'intervention de l'IEDOM s'élève à 6,58 % pour l'année 2025 contre 5,82 % en 2024.

LES PIÈCES : UNE MISSION DE RECYCLAGE DÉLÉGUÉE

Le recyclage des pièces par l'IEDOM

Les agences de l'IEDOM, à l'exception de celle de Saint-Pierre-et-Miquelon, n'assurent plus le recyclage des pièces qui est laissé aux seuls opérateurs conventionnés.

Le recyclage des pièces par des opérateurs conventionnés

Le traitement des pièces par les opérateurs

Au 31 décembre 2025, les 9 opérateurs signataires de la « Convention relative au traitement automatique des monnaies métalliques susceptibles d'être versées à l'IEDOM », sont des sociétés de transport de fonds installées dans les départe-

ments d'outre-mer, sauf à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Sur la base de leurs déclarations de statistiques, les 11 implantations de ces opérateurs ont traité dans leurs ateliers plus de 125 millions de pièces en 2025 contre 137 millions de pièces en 2024, soit une baisse de -8,6 %. Par géographie, le volume de pièces traitées en 2025 se répartit comme suit : 54,2 millions de pièces pour La Réunion, 29,3 millions pour la Martinique, 28,0 millions pour la Guadeloupe, 6,9 millions pour Mayotte et 6,8 millions pour La Guyane.



+ de 125 millions
de pièces traitées en 2025

ZOOM



SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

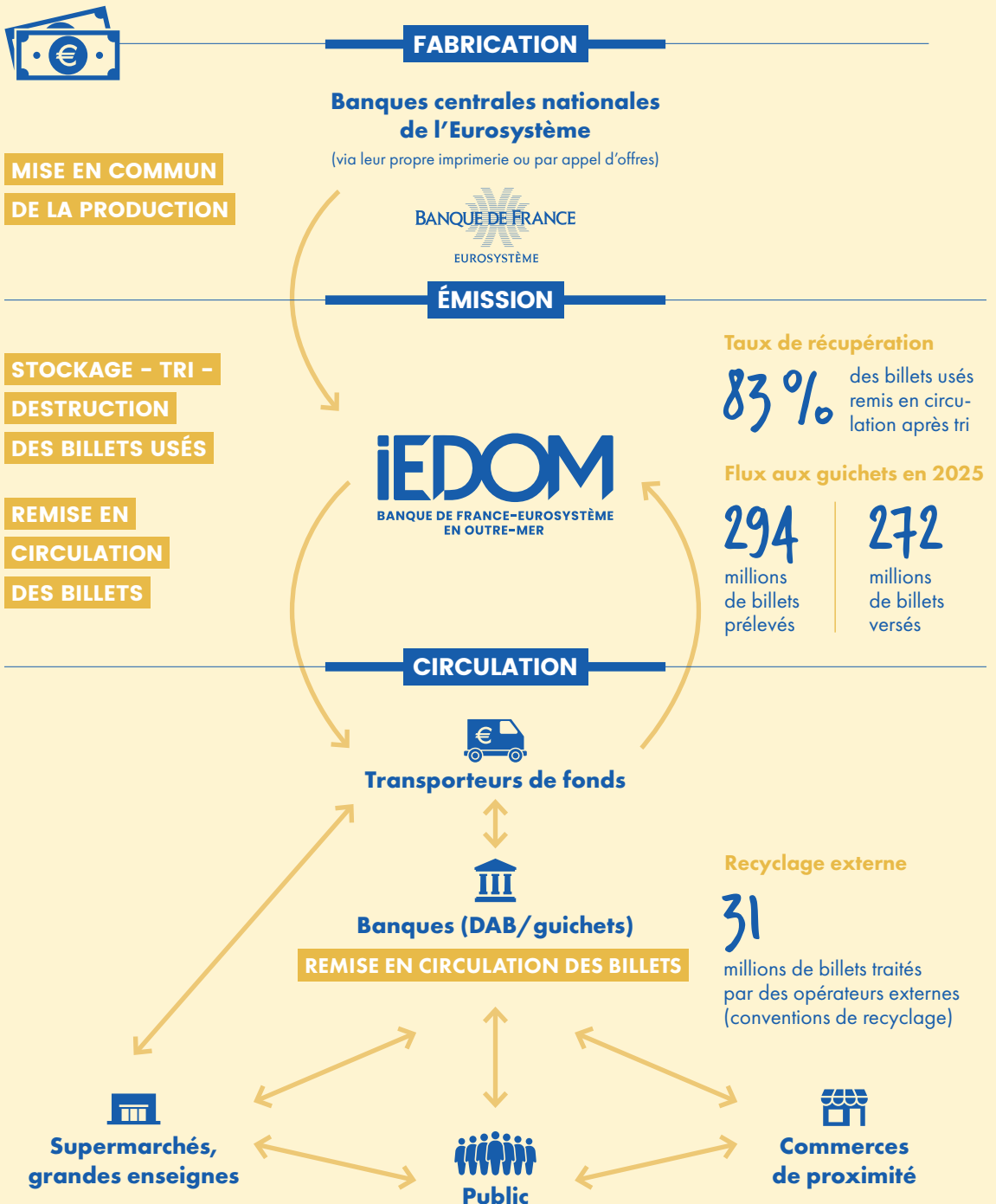
Formation à l'authentification des billets à Saint-Pierre

Le vendredi 31 octobre 2025, le responsable du service fiduciaire de l'IEDOM de Saint-Pierre-et-Miquelon a animé une formation à l'authentification des billets auprès d'agents de la gendarmerie, de la Caisse d'Épargne (CEPAC) et des douanes. Une formation toujours très appréciée des participants.



© IEDOM — Saint-Pierre-et-Miquelon

CIRCULATION ET CYCLE DE VIE DES BILLETS DANS LES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER





Pêche traditionnelle à la Désirade, en Guadeloupe © Méлина Robin



LA STABILITÉ FINANCIÈRE

Nos missions	24
Produire des informations relatives à la communauté bancaire	25
Relayer les autorités de supervision françaises et européennes	37



NOS MISSIONS

Avec la production d'informations financières, mais aussi en exerçant sur le terrain le relais des autorités de supervision, l'IEDOM participe à la mission de stabilité financière exercée par la Banque de France.

Production d'informations relatives à la communauté bancaire

L'IEDOM assure un rôle d'observateur de la situation des établissements de crédit dans sa zone d'intervention. Il y suit l'évolution des taux débiteurs ainsi que des tarifs bancaires pratiqués et, de façon plus générale, il établit les statistiques monétaires et financières des départements et collectivités d'outre-mer.

 **66,4 milliards**
d'euros d'encours sains
octroyés par les établissements
bancaires installés
ou non localement

Relais des autorités nationales et européennes de supervision

L'IEDOM assure dans son périmètre d'intervention le relais des autorités de supervision nationales (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution - ACPR et Autorité des marchés financiers - AMF) et européennes (Banque centrale européenne - BCE). Une attention particulière est portée à la coopération avec l'ACPR en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et de contrôle des pratiques commerciales.

 **4,8 %** **taux**
de créances douteuses
des établissements
bancaires locaux



LES FAITS MARQUANTS

JUIN - DÉCEMBRE 2025

Campagne de prévention « Stop arnaques » IEDOM-IEOM contre les fraudes sur les moyens de paiement déployée à travers une communication digitale et des panneaux d'affichage à La Réunion, Mayotte, Martinique, Guadeloupe et Guyane.

OCTOBRE 2025

Publication du rapport annuel 2024-2025 de l'Observatoire des tarifs bancaires dans les DCOM de la zone euro.

PRODUIRE DES INFORMATIONS RELATIVES À LA COMMUNAUTÉ BANCAIRE

LE SUIVI DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE : UNE MISSION PIVOT DE L'IEDOM

Les trois piliers de l'activité

La collecte

L'IEDOM dispose, pour les établissements bancaires intervenant dans sa zone d'intervention, des informations réglementaires collectées dans le cadre du Reporting unifié des banques et assimilés (RUBA)⁽¹⁾. L'IEDOM est responsable de la collecte RUBA Outre-mer dans les DCOM de la zone euro.

L'IEDOM reçoit aussi du Service central des risques (SCR), tenu par la Banque de France (BDF), des données granulaires, ligne à ligne, sur le crédit et le risque de crédit.

L'IEDOM collecte également les tarifs bancaires pratiqués par les établissements bancaires dans les DCOM de la zone euro et reçoit aussi en complément, de la BDF, de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) ou des établissements bancaires, d'autres données non intégrées dans la collecte RUBA Outre-mer.

La construction de statistiques monétaires et la publication d'études

La collecte de l'ensemble de ces informations poursuit une double finalité :

- l'élaboration des statistiques monétaires et financières des différentes places (évolution des dépôts, des crédits et des taux notamment). Ces données éclairent les évolutions de la sphère financière et contribuent à l'analyse de la conjoncture économique dans les différentes géographies de la zone d'intervention de l'IEDOM ;
- le suivi de l'activité des établissements bancaires (analyse de la bancarisation, suivi de la monétique, suivi des performances commerciales et des résultats).

L'IEDOM analyse et diffuse sous forme d'études un ensemble d'informations relatives à la situation monétaire et financière de sa zone d'émission. Il publie périodiquement des informations financières ou ponctuellement des travaux sur des thèmes spécifiques.

L'IEDOM met enfin à profit des acteurs économiques et institutionnels à travers des actions de place son expertise dans la connaissance du tissu bancaire et financier des DCOM de la zone euro.

La supervision bancaire

La mise en cohérence de ces différents travaux donne également à l'IEDOM une connaissance fine des principales évolutions des places financières de sa zone d'intervention, afin d'assurer l'information régulière de l'ACPR.

L'IEDOM assure par ailleurs le relais de l'ACPR dans la supervision des établissements bancaires des DCOM de la zone euro.

(1) Depuis le 1^{er} janvier 2022, les informations réglementaires déclarées par les établissements financiers sont encadrées par la décision du Gouverneur de la Banque de France sur les statistiques monétaires (décision 2024-01). Ces déclarations sont collectées par la Banque de France dans le cadre du Reporting unifié des banques et assimilés (RUBA).

L'analyse de la situation monétaire et financière dans les DCOM en 2025

Les données publiées dans ce rapport annuel ne sont pas toujours directement comparables aux autres publications. Les déclarants peuvent en effet procéder à des corrections de leurs déclarations passées.

Au 31 décembre 2025, l'encours sain des crédits accordés dans les DCOM de la zone euro par l'ensemble des établissements bancaires (qu'ils soient ou non installés localement) atteint 66,4 milliards d'euros. Il est en hausse de 5,8 % sur un an.

La place bancaire locale concentre 71 % de l'encours total (soit 47 milliards d'euros), en augmentation de 2,2 % sur l'année. La progression de l'encours de crédit est portée de façon très similaire par les

établissements bancaires du bassin Atlantique⁽²⁾ (+2,3 %) et ceux installés dans les DCOM de l'océan Indien⁽³⁾ (+2,1 %).

Dans le détail, les crédits à l'habitat et les crédits d'investissement représentent à eux seuls 78 % de l'encours total (respectivement 38 % et 40 %). La dynamique des crédits à l'habitat demeure robuste en 2025, malgré un léger fléchissement (+2,7 % après 5,3 % en 2024). De la même manière, les crédits d'investissement poursuivent leur progression (+2,0 % en 2025 après +2,5 % en 2024).

Les autres crédits (crédits-bails, prêts subordonnés à terme...) progressent nettement au 4^e trimestre 2025 (+39,1 %). Cette évolution doit toutefois être relativisée compte tenu de leur poids limité dans l'encours global.

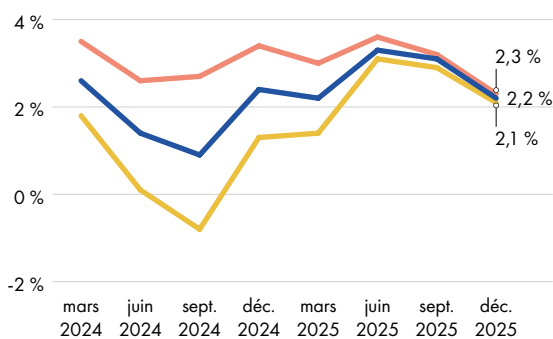
En 2025, l'encours de crédit des ménages et des entreprises poursuit sa progression (respectivement +2,0 % et +1,6 %), mais à un rythme moins soutenu que lors des trimestres précédents. Ces deux segments de clientèle concentrent 86 % de l'encours total de crédits, qui s'établit à 21,6 milliards d'euros pour les ménages et 18,8 milliards d'euros pour les entreprises.

Le ralentissement de la dynamique de crédits aux entreprises s'explique principalement par la forte contraction des prêts d'exploitation (-15,1 %). À l'inverse, les prêts accordés aux ménages progressent légèrement plus vite qu'en 2024 (+1,4 %), soutenus par une croissance stable des prêts à la consommation (+3,7 %).

(2) Guadeloupe, Guyane, Martinique, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

(3) La Réunion et Mayotte.

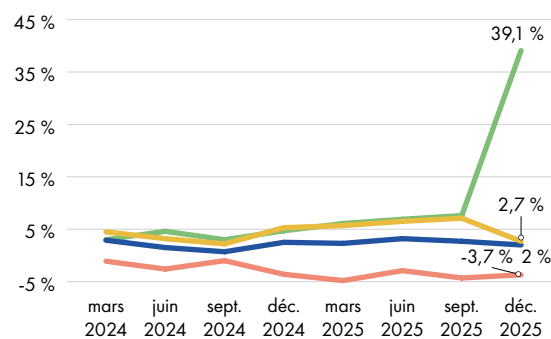
ÉVOLUTION EN GLISSEMENT ANNUEL DES ENCOURS DE CRÉDIT SAIN DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES LOCAUX DES DCOM ZONE EURO



- Océan Atlantique
- Océan Indien
- Ensemble DCOM zone euro

Sources : RUBA, IEDOM-IEOM, BDF.

ÉVOLUTION EN GLISSEMENT ANNUEL DES ENCOURS DE CRÉDIT SAIN DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES LOCAUX PAR NATURE



- Crédits d'exploitation (19 % de l'encours sur la période)
- Crédits à l'habitat (38 % de l'encours sur la période)
- Crédits d'investissement (40 % de l'encours sur la période)
- Autres crédits (4 % de l'encours sur la période)

Sources : SURFI, RUBA, IEDOM, BDF.

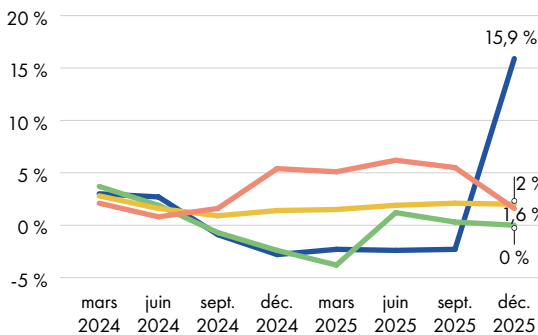
La qualité des portefeuilles de prêts des établissements bancaires reste stable. Le taux de créances douteuses, aussi appelé « sinistralité », se maintient ainsi à 4,8 % (soit +0,2 point sur un an).

En parallèle, les risques sur les entreprises déclarés au Service central des risques (SCR) par l'ensemble des établissements bancaires octroyant des crédits dans les DCOM de la zone euro progressent de 1,9 % sur un an à fin décembre 2025.



Abattis, en Guyane © Chambre d'agriculture de Guyane

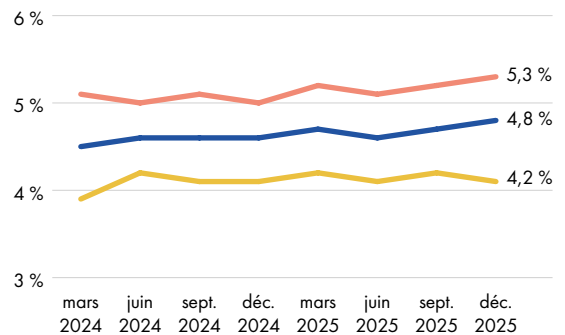
ÉVOLUTION EN GLISSEMENT ANNUEL DES ENCOURS DE CRÉDIT SAIN DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES LOCAUX PAR AGENT



- Entreprises encours sain (40 % de l'encours sur la période)
- Ménages encours sain (46 % de l'encours sur la période)
- Autres agents encours sain (4 % de l'encours sur la période)
- Administrations publiques encours sain (9 % de l'encours sur la période)

Sources : SURFI, RUBA, IEDOM, BDF.

ÉVOLUTION TAUX DE CRÉANCES DOUTEUSES DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES LOCAUX PAR BASSIN



- Océan Atlantique
- Océan Indien
- Ensemble DCOM zone euro

Sources : RUBA, IEDOM-IEOM, BDF.

Par secteur, les activités immobilières concentrent 43 % des risques en 2025, devant les administrations publiques (15 %) et le secteur du commerce (6 %).

STRUCTURE DES RISQUES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



Source : SCR.

ZOOM



MARTINIQUE



© IEDOM — Martinique

Réunion de la place bancaire de Martinique

Le 18 mars 2025, l'IEDOM Martinique a tenu dans ses locaux une réunion de la place bancaire. L'ensemble des représentants des établissements bancaires du territoire étaient présents. Après une présentation de la conjoncture internationale, nationale et locale, les différents participants ont pu réagir et partager leur point de vue sur la situation actuelle et à venir de l'économie martiniquaise.

La tonalité des échanges était plutôt empreinte de morosité. Les entreprises sont attentistes dans la réalisation de leurs projets d'investissement, et la demande de crédit des ménages est orientée à la baisse.

Les établissements bancaires non installés localement (EBNIL) représentent 29 % de l'encours des crédits dans les DCOM de la zone euro. La progression des encours de crédits se confirme en 2025, avec une hausse annuelle de 15,7 %, après +10,1 % en 2024 et +3,6 % en 2023. Pour 2025, cette augmentation provient à plus de 60 % de la collecte réalisée auprès de nouveaux établissements.

Au 31 décembre 2025, l'encours des dépôts des agents économiques des DCOM de la zone euro auprès de l'ensemble des établissements bancaires (qu'ils soient ou non installés

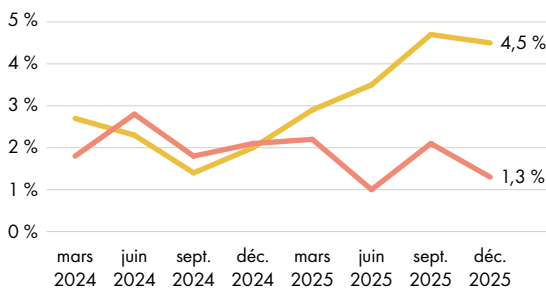
localement) s'élève à 51,2 milliards d'euros (+5,3 % sur un an). Près de 90 % de ces dépôts sont réalisés auprès d'établissements installés localement. L'encours détenu par ces derniers atteint ainsi 46 milliards d'euros en 2025, soit une progression de 2,8 % sur un an (après +2,0 % en 2024).

Un peu moins de la moitié (43,5 %) de cette épargne est conservée sur des comptes courants, dont l'encours progresse de 2,3 % en 2025, après trois années de baisse consécutive. Les placements liquides et à court terme représentent près d'un tiers des

liquidités des agents économiques des DCOM de la zone euro. Leur croissance se poursuit en 2025 (+1,7 %), mais à un rythme nettement moins soutenu que les années précédentes (+7,7 % en 2024 après +22,1 % en 2023), notamment en raison de la baisse des taux d'intérêt du livret A et du livret d'épargne populaire.

Les placements des ménages en assurance-vie distribuée par les établissements bancaires installés localement continuent de progresser (+7,6 % en 2025 après +6,1 % en 2024). Ils représentent désormais 75 % des placements à long terme.

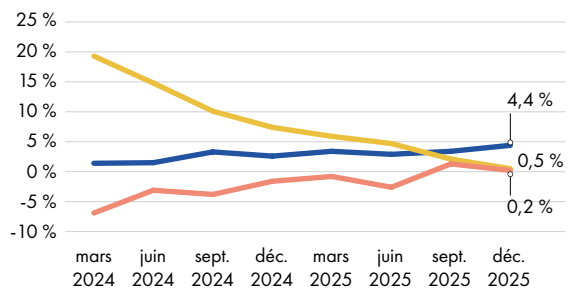
ÉVOLUTION EN GLISSEMENT ANNUEL DES ENCOURS DE DÉPÔTS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES LOCAUX DANS LES DCOM ZONE EURO



- Océan Atlantique
- Océan Indien

Sources : SURFI, RUBA, IEDOM, BDF.

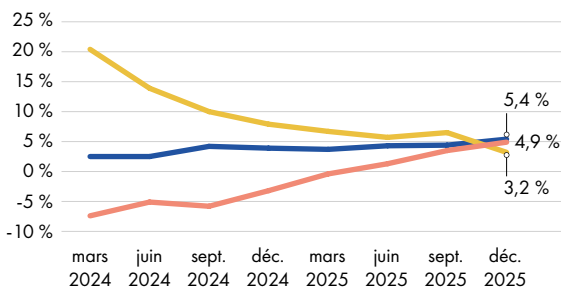
ÉVOLUTION EN GLISSEMENT ANNUEL DES ENCOURS DE DÉPÔTS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES LOCAUX PAR NATURE DANS LES DCOM ZONE EURO – ZONE ATLANTIQUE



- Dépôts à vue
- Placements liquides ou à court terme
- Placements à long terme

Sources : SURFI, RUBA, IEDOM, BDF.

ÉVOLUTION EN GLISSEMENT ANNUEL DES ENCOURS DE DÉPÔTS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES LOCAUX PAR NATURE DANS LES DCOM ZONE EURO – ZONE INDIEN



- Dépôts à vue
- Placements liquides ou à court terme
- Placements à long terme

Sources : SURFI, RUBA, IEDOM, BDF.



Exploitation maraîchère, à Miquelon © Direction des territoires de l'alimentation et de la mer

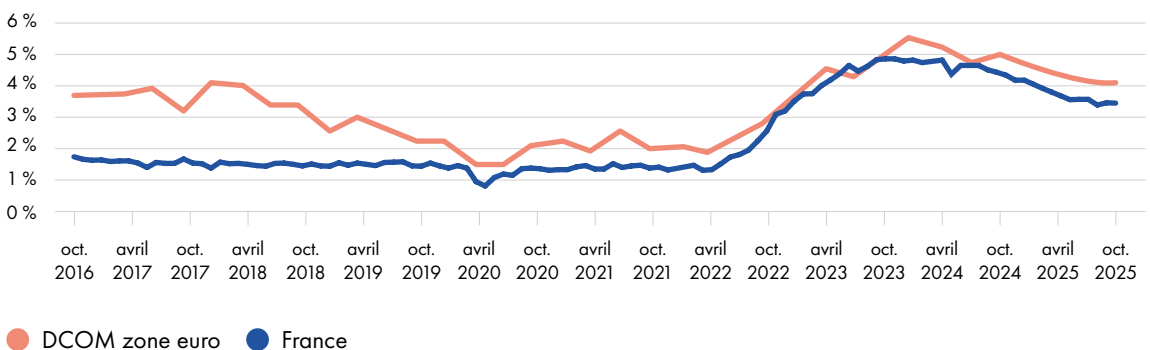
L'ENQUÊTE SUR LE COÛT DU CRÉDIT

Dans le cadre de l'enquête sur le coût du crédit, la Banque de France collecte pour l'ensemble des établissements de crédit implantés dans des DCOM de la zone euro toutes les nouvelles opérations de crédit accordées au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières (SNF), aux entrepreneurs individuels (EI) et aux particuliers. À partir de ces informations, l'IEDOM calcule un taux moyen pondéré par nature de concours et par géographie qui donne lieu à une publication trimestrielle.

La tendance générale des taux de crédit aux entreprises poursuit sa baisse en 2025

À partir de 2024, on observe un repli des taux moyens pondérés des crédits aux entreprises, aussi bien en France que dans les DCOM zone euro. Cette diminution intervient après une phase de hausse très marquée entre 2021 et 2023, liée au resserrement monétaire de la BCE.

ÉVOLUTION DES TAUX MOYENS PONDÉRÉS DES CRÉDITS AUX ENTREPRISES



Sources : IEDOM, Banque de France, collecte RUBA.

Données mensuelles pour les données COM et France. Données 1^{er} mois de chaque trimestre pour les DCOM.

Dans le détail, les taux de crédit de **trésorerie échéancée** continuent de reculer dans les DCOM de la zone euro, avec une diminution de 78 pdb en 2025 après déjà -59 pdb en 2024. Ils s'établissent ainsi à 3,06 % fin 2025, un niveau inférieur à celui observé en France (3,55 %).

Cette détente est notamment portée par la forte baisse enregistrée à La Réunion, où les taux reculent de 152 pdb sur l'année.

Les taux des crédits à **l'équipement** demeurent globalement stables dans les DCOM de la zone euro en 2025. Cette stabilité masque toutefois des évolutions contrastées selon les territoires. Alors que la Guadeloupe enregistre une hausse de 96 pdb en 2025, la Martinique évolue dans

la direction opposée, avec une diminution de 90 pdb en 2025.

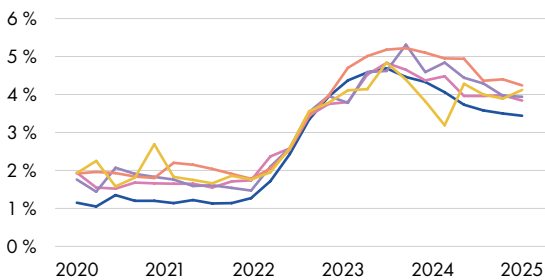
Les taux des **découverts** enregistrent une baisse marquée de 231 pdb pour l'ensemble des DCOM de la zone euro en 2025.

Cette évolution recouvre des situations très contrastées selon les territoires. En Guadeloupe, les taux poursuivent leur progression avec une hausse de 98 pdb en 2025. À l'inverse, la Martinique connaît un fort ajustement, avec une chute de 741 pdb en 2025, succédant à une hausse de 481 pdb sur l'année précédente. La Réunion s'inscrit dans une trajectoire plus régulière, avec une baisse de 71 pdb en 2025. La Guyane s'inscrit également dans une dynamique baissière, avec un

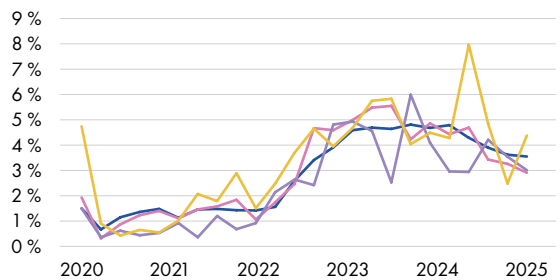
recul de 138 pdb en 2025. Le taux des découverts des DCOM de la zone euro s'établit à 4,74 % fin 2025, contre 4,55 % pour la France entière.

Les taux des nouveaux crédits **immobiliers** s'inscrivent eux aussi dans une dynamique de détente. Dans les DCOM, les taux reculent de 58 pdb pour atteindre 3,69 % en 2025, contre 3,72 % en 2024. La baisse est légèrement plus marquée au niveau national (-66 pdb, à 3,35 %). Là encore, les évolutions diffèrent selon les territoires : la Guadeloupe enregistre un repli de 105 pdb, tandis que La Réunion et la Martinique affichent des diminutions moins marquées (respectivement -16 pdb et -32 pdb).

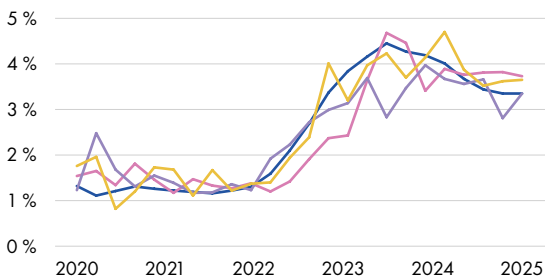
ÉQUIPEMENT



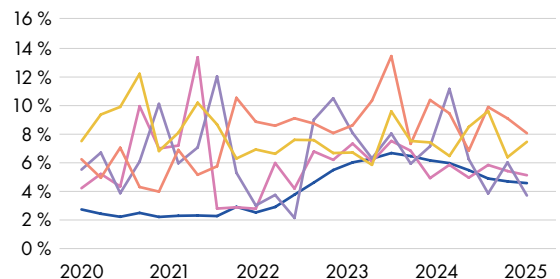
TRÉSORERIE ÉCHÉANCÉE



IMMOBILIER



DÉCOUVERTS



● Guadeloupe ● Guyane ● Martinique ● La Réunion ● France entière

Certains taux de crédit de la Guyane sont absents, faute de données suffisantes.

Sources : IEDOM, Banque de France, collecte RUBA.

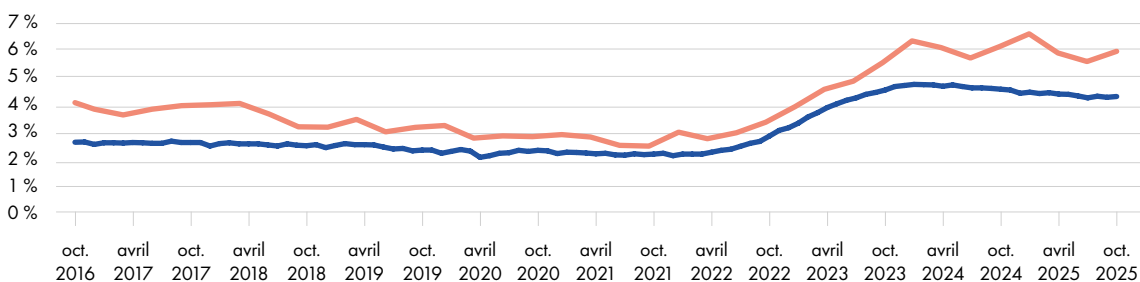
Les taux de crédit aux particuliers reculent, mais les disparités régionales persistent

Dans l'ensemble, les taux des crédits aux particuliers appliqués dans les DCOM de la zone euro demeurent

supérieurs à ceux de la France entière. Après un resserrement des écarts dans un contexte de taux bas, la tendance s'est inversée en 2024. Les écarts se sont de nouveau creusés, les taux nationaux ayant amorcé leur inflexion dès janvier 2024 tandis que les taux pratiqués dans les

DCOM de la zone euro ont poursuivi leur progression avant de refluer plus tardivement.

ÉVOLUTION DES TAUX MOYENS PONDÉRÉS DES CRÉDITS AUX MÉNAGES



● DCOM zone euro ● France

Sources : IEDOM, Banque de France, collecte RUBA.

Données mensuelles pour les données COM et France. Données 1^{er} mois de chaque trimestre pour les DCOM.

ZOOM

LA RÉUNION



© IEDOM — La Réunion

L'IEDOM et la Bank of Mauritius : une coopération qui se poursuit

Le 14 novembre 2025, Philippe La Cognata, directeur de l'IEDOM de La Réunion et Nicolas Gopalraja, responsable du service des études de l'IEDOM de La Réunion se sont rendus à l'île Maurice à l'invitation de la Bank of Mauritius (BoM) dans le cadre de l'accord de coopération signé en août 2024 par les gouverneurs de la Banque de France (BdF) et de la BoM et par le président de l'IEDOM.

Ils ont échangé sur les futures collaborations entre l'IEDOM, la Banque de France et la BoM et plusieurs domaines ont d'ores et déjà été identifiés : une assistance technique s'agissant de la création à Maurice d'une enquête de conjoncture, le développement du hub innovation et l'intégration des technologies blockchain, l'échange de bonnes pratiques et une éventuelle coopération technique sur les machines dans le domaine du fiduciaire, l'intégration du risque climatique dans les différents domaines d'intervention de la banque centrale, la mise en place d'une gestion électronique des documents, ou encore la formation à la lutte anti-blanchiment dans la perspective de la revue du GAFI prévue en 2027 à Maurice. La convergence des intérêts mutuels a convaincu les parties d'engager les premières actions au plus vite.

Entre 2023 et 2025, les données montrent par ailleurs une forte volatilité des taux dans les DCOM de la zone euro. En 2025, bien que la détente des taux se confirme au niveau national, la baisse des taux reste plus lente et moins linéaire outre-mer.

En 2025, les taux des crédits à l'habitat s'établissent à 2,99 % dans les DCOM, contre 3,09 % au niveau national. Cet écart, favorable aux territoires ultramarins, confirme le rattrapage amorcé l'année précédente alors qu'ils affichaient traditionnellement des taux supérieurs à la moyenne nationale.

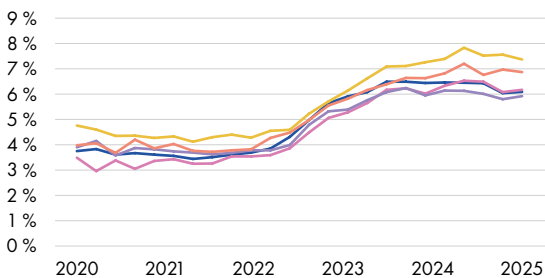
Les taux moyens des **prêts personnels et autres crédits à la consommation** poursuivent leur repli en 2025, mais de manière moins marquée que l'année précédente. Dans les DCOM, ils s'établissent à 6,57 %, en baisse de 15 pdb sur un an. Les situations restent relativement homogènes, même si deux géographies se distinguent : la Guadeloupe et la Guyane qui affichent des niveaux de taux plus élevés que les autres territoires ultramarins, à respectivement 7,37 % et 6,87 %.

Les taux des **découverts** repartent nettement à la hausse en 2025 dans les DCOM, avec une progression

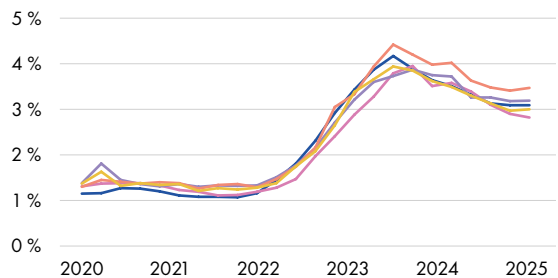
de 84 pdb sur un an. Cette remontée est plus marquée que celle observée en France entière, où les taux augmentent de 48 pdb.

À fin 2025, les taux des découverts s'établissent à 12,84 % dans les DCOM, contre 7,86 % au niveau national. Les écarts entre DCOM restent importants : Mayotte affiche le taux le plus élevé, à 18,20 %, suivie de La Réunion (17,48 %), de la Guadeloupe (14,79 %) et de la Guyane (12,22 %). La Martinique affiche le taux de découverts le plus faible, à 9,63 %, un niveau qui demeure nettement au-dessus du niveau national.

PRÊTS PERSONNELS ET AUTRES CRÉDITS À LA CONSOMMATION



CRÉDITS À L'HABITAT



● Guadeloupe ● Guyane ● Martinique ● La Réunion ● France entière

Sources : IEDOM, Banque de France, collecte RUBA.

L'OBSERVATOIRE DES TARIFS BANCAIRES

Mis en place en 2009, l'Observatoire des tarifs bancaires dans la zone d'intervention de l'IEDOM a été entériné par la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010. Celui-ci publie périodiquement des relevés sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements, ainsi qu'un rapport d'activité annuel.

Dans le cadre de cette mission, l'Observatoire relève chaque semestre, au 1^{er} avril et au 1^{er} octobre, 17 services bancaires pour l'ensemble des établissements financiers installés dans les DCOM de la zone euro, parmi lesquels figurent les tarifs « standard » (voir tableau ci-après). Ces tarifs s'attachent à accroître la lisibilité et la comparabilité des

prix en adoptant une dénomination commune pour les principaux frais et services bancaires. Afin de permettre des comparaisons avec l'Hexagone, les publications de l'Observatoire de l'IEDOM incluent les moyennes des tarifs métropolitains issues de l'Observatoire des tarifs bancaires du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF).

Outre la mise en parallèle des tarifs des différentes banques, l'Observatoire présente pour chacune des 8 géographies incluses dans sa zone d'intervention des tarifs moyens pondérés (par le nombre de comptes ordinaires particuliers détenus par l'établissement considéré), ainsi qu'un tarif moyen pour l'ensemble de la zone (pondération par le poids de chaque place bancaire). Le suivi des tarifs bancaires est réalisé sur la base de données publiques, telles qu'elles sont transcrites dans les plaquettes tarifaires des établissements financiers⁽⁴⁾.

La convergence des tarifs bancaires des DCOM de la zone euro avec ceux de l'Hexagone a ainsi été constatée sur la période 2009 à 2014 (rapport « Constans », publié en juillet 2014). En parallèle, des réunions se sont tenues sous l'égide des préfets en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion, débouchant sur la

signature en 2015 d'accords triennaux ayant pour objectif la convergence des frais de tenue de compte avec ceux de l'Hexagone. Après le succès de cette approche dans les territoires concernés (rapport Dromer), les accords triennaux n'ont pas été renouvelés.

La vigilance quant à l'évolution des tarifs bancaires a de nouveau été renforcée en 2019 avec la mise en œuvre de l'engagement par les banques de la non-augmentation des tarifs de l'extrait standard (aux particuliers) sur l'année 2019. En 2020, il n'y a pas eu de rattrapage à la hausse du gel de 2019. Après ces 2 années de stabilité, la moitié des tarifs bancaires hexagonaux ainsi que ceux des DCOM de la zone euro ont néanmoins augmenté en 2021, puis en 2022. En 2023, l'engagement pris par les établissements français de limiter l'augmentation de leurs tarifs à 2 % en 2023 a été

globalement suivi dans les DCOM de la zone euro⁽⁵⁾. Les tarifs bancaires sont restés globalement stables en dépit du contexte inflationniste. En 2024, la hausse plus forte des tarifs bancaires en Métropole, par rapport aux DCOM de la zone euro, a participé à réduire les écarts tarifaires sur les 14 services de l'extrait standard suivis par l'OTB.

En 2025, l'analyse comparative met en évidence que, sur les 14 lignes tarifaires de l'extrait standard des DCOM de la zone euro, 9 présentent un niveau supérieur à la moyenne hexagonale, tandis que 4 affichent un niveau inférieur ou équivalent et qu'une ligne demeure non exploitable faute de données significatives.

Parmi les 14 tarifs de l'extrait standard, 5 tarifs sont orientés à la hausse, 1 à la baisse, 4 restent stables, 3 demeurent gratuits et 1 n'est pas significatif (voir tableau ci-après).

(4) Le décret n° 2018-774 du 5 septembre 2018 modifie la réglementation française sur les tarifs bancaires avec la création d'un « document d'information tarifaire (DIT) » visant à améliorer la comparabilité des frais appliqués par les établissements de crédit et de paiement dans toute l'Union européenne (UE). La structure du DIT reprend celle de l'extrait standard des tarifs, à laquelle s'ajoutent les informations complémentaires relatives à l'offre (ou aux offres) groupée(s) de services éventuellement commercialisée(s) par chaque établissement. Dorénavant, la collecte des données tarifaires brutes s'effectue soit i) directement dans l'extrait standard des établissements s'ils ont conservé cette nomenclature, soit ii) dans les 4 premières rubriques du DIT (qui recouvrent le périmètre de l'extrait standard) publié par chaque établissement sur son site internet.

(5) Bouclier sur les frais bancaires mis en place à la demande du ministre.



Écolieu de Tivoli, en Martinique © Cultiver l'avenir en local

TARIFICATION MOYENNE DES SERVICES BANCAIRES AUX PARTICULIERS DANS LES DÉPARTEMENTS ET COLLECTIVITÉS DE LA ZONE EURO AU 1^{ER} OCTOBRE 2025

En euros	Guadeloupe	Saint-Barthélemy	Saint-Martin	Guyane	Martinique	La Réunion	Mayotte	Saint-Pierre-et-Miquelon	DCOM zone euro	Hexagone ⁽⁶⁾
TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD										
Tenue de compte (par an) ⁽⁷⁾	27,68	32,08	29,26	25,42	27,39	23,96	26,93	23,59	25,84	21,78
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) (par mois)	0,77	1,08	1,06	0,73	0,94	0,37	0,69	0,00	0,63	0,03
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,68	1,45	1,74	NS	NS	1,28	1,32	2,23	1,42	1,28
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	NS	NS	NS	0,28	NS	NS	0,34	NS	NS	0,28
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	47,69	49,33	47,87	46,89	47,37	45,49	44,95	46,93	46,50	44,23
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	47,69	49,33	47,87	46,89	47,37	45,49	44,95	46,93	46,50	44,27
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	38,11	39,81	37,73	35,35	36,74	35,33	34,74	41,74	36,28	28,68
Retrait en euro dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1 ^{er} retrait payant)	1,02	1,12	1,12	1,00	1,02	1,00	1,00	1,00	1,01	1,00
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1 ^{er} virement)	4,59	4,70	4,55	4,93	4,49	4,58	4,48	4,01	4,58	4,95
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement et au 1 ^{er} virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,14
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	8,00	8,00	8,00	7,97	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	6,51
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	27,90	31,27	31,55	26,58	29,31	26,88	25,13	36,00	27,63	25,97
TARIFS RÉGLEMENTÉS										
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €) ⁽⁷⁾	29,57	30,00	30,00	29,02	29,65	28,98	29,30	30,00	29,29	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €) ⁽⁷⁾	48,57	50,00	50,00	46,89	48,84	45,87	47,31	50,00	47,31	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €) ⁽⁷⁾	20,00	20,00	20,00	19,93	20,00	20,00	20,00	20,00	19,99	

NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant).

SO : Sans objet (service non proposé).

(6) Tarifs en vigueur au 5 avril 2025. Le montant des frais de tenue de compte de 21,78 € est celui de la moyenne hexagonale des frais de tenue de comptes actifs, y compris en cas de gratuité.

(7) Les montants intègrent d'éventuelles commissions d'intervention.

Sources : Banque de France et IEDOM.



© IEDOM — Saint-Martin

ZOOM



SAINT-MARTIN

L'IEDOM formalise sa coopération avec la CBCS

L'IEDOM et son homologue de Sint Maarten, la Centrale Bank van Curaçao & Sint Maarten (CBCS), ont officialisé leur coopération par la signature d'une convention le 11 septembre 2025.

Cet accord ouvre la voie à une collaboration plus étroite entre les deux institutions, avec pour objectif de mieux comprendre comment la frontière ouverte influence les économies étroitement imbriquées de Sint Maarten et de Saint-Martin.

Ce partenariat permettra une collecte de données plus précise et rapide, et renforcera la compréhension, par l'IEDOM, des interactions complexes entre les deux parties de l'île, notamment dans le secteur du tourisme. Il contribuera ainsi à améliorer la qualité des analyses et des prévisions produites, au service d'un meilleur suivi de la conjoncture et d'une information économique plus fiable pour les acteurs publics et privés.

La campagne de prévention « Stop arnaques »

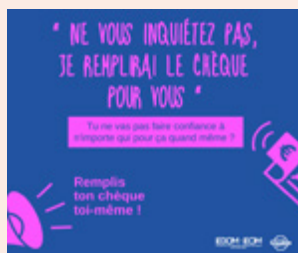
Fin juin 2025, l'IEDOM et l'IEOM lancent une campagne de prévention à destination des usagers bancaires ultramarins. Intitulée « Stop arnaques », elle vise à prévenir les arnaques dont ils pourraient être victimes.

Les enquêtes en matière de cybersécurité montrent que la connaissance des arnaques progresse et que les bons réflexes s'installent. Cependant, les fraudeurs continuent de rôder et ne cessent d'innover en imaginant de nouvelles techniques pour voler votre argent. Mails, appels, SMS, réseaux sociaux, intelligence artificielle générative... tous les moyens sont bons pour entrer en contact et gagner votre confiance. Personne n'est à l'abri, même les plus avertis. Quand on tient à son argent, on le retient !

« Stop arnaques » cible en particulier trois schémas de fraude :

- la fraude au faux conseiller bancaire ;
- la fraude au crédit sans conditions ;
- la fraude au chèque.

La campagne « Stop arnaques » a été largement diffusée sur les réseaux sociaux LinkedIn et Facebook avec une page web dédiée explicative. Une campagne d'affichage a également été menée dans plusieurs territoires ultramarins.



© IEDOM

En savoir plus :



RELAYER LES AUTORITÉS DE SUPERVISION FRANÇAISES ET EUROPÉENNES

LES MISSIONS EXERCÉES POUR LE COMPTE DE L'ACPR

Au sein du secrétariat général de l'ACPR, le correspondant outre-mer a pour mission de développer un pôle de compétences en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) et de contrôle des pratiques commerciales (CPC). Il coordonne à cet effet un pôle d'expertise LCB-FT/CPC et assure l'action de place de LCB-FT/CPC pour le compte de l'ACPR à l'égard des professionnels installés dans la zone d'intervention de l'IEDOM. Concernant les missions de contrôle et de représentation de l'ACPR, le correspondant outre-mer à l'ACPR applique les règles et instructions prévues pour le fonctionnement du secrétariat général.

L'action de place consiste principalement à animer des réunions de sensibilisation auprès des professionnels locaux : établissements bancaires, assureurs, intermédiaires en assurance ou en opérations de banque et services de paiement, changeurs manuels... Après deux années marquées par la crise sanitaire et l'impossibilité de se déplacer en Outre-mer, le correspondant outre-mer a, depuis 2022, de nouveau la possibilité de réaliser des contrôles sur place et de conduire des visites au sein d'établissements financiers. Lors de ces déplacements, des entretiens approfondis avec des correspondants LCB-FT locaux (à la préfecture, auprès des services de douanes, de gendarmerie, de police ou de la justice...) sont organisés.

La visite sur place se déroule sur plusieurs jours au sein des organismes financiers. Elle a pour objet de rencontrer les responsables des différentes unités concernées par la LCB-FT, comme les personnels du service du contrôle permanent, la direction commerciale, la direction des risques, le service de gestion de patrimoine, le service juridique, l'audit, et d'examiner leurs actions et leurs dossiers. Elle se conclut systématiquement par un échange avec la Direction générale de l'établissement.

En 2025, une banque et deux changeurs manuels présents aux Antilles ont fait l'objet d'un contrôle sur place en matière de LCB-FT, sur la base d'entretiens et d'examen de dossiers.

La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT), le contrôle des pratiques commerciales (CPC)

Depuis le 27 août 2020, un nouvel accord entre l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) et l'Institut d'émission définit les modalités de coopération en matière de contrôle sur place, de formation et de communication d'informations. La liaison avec l'Institut d'émission est assurée par le correspondant outre-mer à l'ACPR pour les activités relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT). Il intervient dans une moindre mesure lors du contrôle des pratiques commerciales (CPC). Dans ce cadre, il contribue à la définition du programme d'enquêtes et de visites de l'ACPR outre-mer, il réalise des entretiens approfondis avec les établissements et organismes de la zone, et il prépare et assure l'exécution des contrôles sur place. Il informe l'Institut d'émission des résultats de ces missions ainsi que des principales évolutions de la réglementation LCB-FT. Le correspondant outre-mer peut aussi participer à des actions de place à la demande de l'Institut d'émission et, le cas échéant, en coordination avec d'autres autorités (en particulier avec Tracfin), afin de sensibiliser les organismes financiers implantés dans ces géographies en matière de LCB-FT et de CPC. Il peut se coordonner avec l'Autorité des marchés financiers (AMF) afin de réaliser des missions de contrôle auprès des conseillers en investissement financier. Par ailleurs, en coordination avec les agences locales, il exerce une vigilance sur les cas d'exercice illégal des activités dont l'accès est réglementé dans le secteur de la banque et de l'assurance.

À l'occasion d'un déplacement et à l'initiative de l'agence IEDOM, le correspondant outre-mer de l'ACPR peut animer une réunion d'information consacrée à la LCB-FT à l'attention des principaux acteurs concernés (banques, assurances, changeurs manuels, courtiers). Les autorités préfectorales et judiciaires, les services d'enquêtes de la police nationale et de la gendarmerie et la chambre des notaires peuvent être également associés.

Les principaux objectifs de la réunion peuvent être les suivants :

- rappeler les grands enjeux de la LCB-FT ;
- présenter les diligences attendues de la part des acteurs cités plus haut ;
- exposer les risques et sanctions applicables ;
- présenter les résultats des contrôles réalisés dans le passé ;
- réaliser un point concernant l'actualité et les évolutions futures, notamment l'AMLA (autorité européenne) et les principales mesures du sixième paquet législatif européen anti-blanchiment ;
- répondre aux différentes questions en matière de LCB-FT.

Le correspondant outre-mer a également conduit d'autres actions de supervision afin d'apprécier la qualité des dispositifs LCB-FT :

- réalisation d'entretiens téléphoniques avec les changeurs manuels ;
- réalisation d'entretiens téléphoniques avec les intermédiaires présents en Outre-mer.

À la suite du rapport du GAFI de 2022, la version révisée de l'analyse nationale des risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme, publiée le 14 février 2023, intègre désormais un chapitre spécifique sur l'Outre-mer. Outre les points

relevés par le GAFI, ce document observe que toutes les menaces criminelles majeures retenues par l'analyse nationale des risques existent également en Outre-mer, avec certaines spécificités telles que le trafic de stupéfiants, la corruption ou le trafic d'êtres humains. **L'Outre-mer est coté « modéré » sur une échelle à 4 niveaux (très élevé, élevé, modéré, faible).**

L'analyse géographique des risques (AGR) de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme (BC-FT) dans les Outre-mer a fait l'objet d'une mise à jour en 2024. Ce travail s'effectue dans le cadre du Conseil d'orientation de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (COLB). Il a été coordonné par la Direction générale des Outre-mer (DGOM), avec la participation de nombreux services centraux et déconcentrés (Gendarmerie, Police, Justice, Douanes, DGFIP, DGCCRF, DG Trésor, ACPR, Tracfin, AMF, AFA...).

Les différents territoires montrent une grande hétérogénéité des vulnérabilités (proximité avec des pays appliquant des standards LCB-FT moins élevés, dispositions législatives et réglementaires permettant des « angles morts », sous-bancarisation, etc.).

Les principales mesures d'atténuation sont la mise en place des réseaux de référents et des contrôles dans chaque territoire (l'ACPR, qui a nommé un correspondant outre-mer, effectue des contrôles sur place).

Les régions ultramarines doivent faire l'objet d'une attention et de moyens spécifiques et coordonnés dans le cadre de la LCB-FT et de la lutte contre la criminalité organisée internationale, au vu de leurs particularités et de leurs vulnérabilités exacerbées par rapport à la Métropole.

Les déclarations de soupçons sont en hausse grâce aux activités de contrôle et de sensibilisation.



3 873

déclarations de soupçons à Tracfin concernant l'Outre-mer en 2025, soit une augmentation de 25 %

Afin d'instituer localement des relais de l'action gouvernementale, un réseau de correspondants locaux LCB-FT dans chaque territoire ultramarin a été mis en place en 2020. Chaque référent local LCB-FT anime la communauté LCB-FT sur le territoire, notamment composée des autorités judiciaires et des services d'enquêtes. Leur mission inclut notamment l'organisation de sessions de sensibilisation et de formation au bénéfice des professionnels assujettis et la participation à l'établissement de l'analyse des risques de LCB-FT sur leur territoire. Ces référents sont plus spécifiquement en charge du secteur non financier.

Grâce à la veille assurée par les agences locales, une vigilance particulière a été portée aux cas d'exercice illégal de métiers dans le secteur de la banque et de l'assurance, ce qui a permis à l'ACPR d'intervenir au cours de ces dernières années à plusieurs reprises dans sa fonction de régulation du marché.

LES MISSIONS EXERCÉES POUR LE COMPTE DE L'AMF

Dans le cadre d'une convention signée en février 2010, l'Autorité des marchés financiers (AMF) peut confier à l'IEDOM des missions de contrôle sur place en matière de LCB-FT chez des conseillers en investissement financier. Les suites à donner aux contrôles relèvent de la compétence de l'AMF.



Vue de l'exploitation, EARL Plein Air, à Mayotte © Caroline Joubert





LES SERVICES À L'ÉCONOMIE ET À LA SOCIÉTÉ

Nos missions	42
L'IEDOM accompagne les entreprises selon plusieurs axes	45
L'IEDOM au service du grand public	56
L'éducation économique, budgétaire et financière des publics (EDUCFI)	66



NOS MISSIONS

L'IEDOM est présent aux côtés des particuliers et des entreprises pour les accompagner dans leurs démarches en cas de difficultés financières. L'IEDOM mène également auprès de différents publics des actions d'Éducation économique, budgétaire et financière des publics (EDUCFI) pour permettre à chaque Français de bénéficier des connaissances économiques, budgétaires et financières nécessaires aux prises de décisions du quotidien.



53%
de taux de succès
des dossiers
de médiation



8 262
entreprises
cotées sur la base
d'un bilan valide

L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

Cotation des entreprises

La cotation Banque de France est une appréciation par un analyste financier sur la capacité d'une entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon de 1 à 3 ans. L'IEDOM procède à la cotation des entreprises de son périmètre d'intervention à partir des informations collectées auprès de ces dernières, des banques et des liasses fiscales transmises par la Direction générale des Finances publiques (DGFIP). La cotation sert à sélectionner les créances que les banques peuvent apporter en garantie des refinancements qu'elles demandent à l'Eurosystème. Elle apporte aussi aux entreprises un regard extérieur sur leur situation financière et facilite le dialogue prêteur-entreprise en offrant une référence commune aux deux parties.

Médiation du crédit aux entreprises

Comme dans l'Hexagone et selon les mêmes principes, le dispositif de la médiation du crédit est opérationnel dans les départements et collectivités d'outre-mer. Elle permet de faciliter, voire de débloquer, les négociations entre les partenaires du monde bancaire et les entreprises pour l'obtention ou le renouvellement d'un crédit.

Accompagnement des très petites entreprises et des start-up

L'IEDOM accompagne les très petites entreprises (TPE) dans leurs projets, avec le « correspondant TPE » présent dans chaque géographie pour le développement de l'entreprise, l'analyse de leurs besoins et pour les orienter vers les organismes compétents afin de répondre au mieux à leur situation. L'IEDOM s'inscrit également dans l'écosystème du soutien à l'innovation en Outre-mer avec des « relais start-up » venant en appui de l'action nationale du « correspondant start-up » de la Banque de France.

LES SERVICES POUR LE GRAND PUBLIC ET L'INCLUSION FINANCIÈRE

Prévention et traitement des situations de surendettement

L'IEDOM assure, dans les 5 départements d'outre-mer et à Saint-Pierre-et-Miquelon, le secrétariat des commissions de surendettement des particuliers. Dans ce cadre, l'IEDOM instruit les dossiers de surendettement pour les présenter à la décision de la Commission départementale.

Droit au compte

Toute personne résidant en France et dépourvue de compte a le droit, selon la loi, à un compte bancaire. Une personne physique ou morale exposée à un refus d'ouverture d'un compte bancaire, alors qu'elle en est dépourvue, peut solliciter l'IEDOM, qui imposera cette ouverture à un établissement de crédit.



+20 %
de dépôts
de dossiers
de surendettement

Gestion des fichiers d'incidents de paiement

La loi permet d'accéder aux informations contenues dans les fichiers d'incidents de paiement. Les personnes exerçant leur droit d'accès peuvent obtenir, auprès des agences de l'IEDOM, une communication en temps réel des informations les concernant : la liste des incidents inscrits dans les fichiers et les noms des établissements bancaires qui les ont déclarés.

Infobanque

L'IEDOM donne des informations simples et neutres sur la réglementation en matière de produits et services bancaires et d'assurance ainsi que sur les voies de recours existantes.



38 874
demandes
de consultation
des fichiers FCC,
FICP et FNCI

L'ÉDUCATION ÉCONOMIQUE, BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DES PUBLICS (EDUCFI)

La France s'est dotée d'une stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière (EDUCFI) dont la Banque de France est l'opérateur national. L'IEDOM exerce cette mission par délégation de la Banque de France dans les départements et collectivités d'outre-mer. À ce titre, les agences IEDOM initient des actions de sensibilisation et de formation sur l'économie, le budget et la finance, notamment avec les rectorats et les acteurs sociaux, auprès de différents publics.



2 108

jeunes sensibilisés
aux actions EDUCFI



LES FAITS MARQUANTS

DU 17 AU 21 MARS 2025

Participation de l'IEDOM à la Semaine de l'éducation financière organisée sous l'égide de l'OCDE sur le thème « Ne suis pas n'importe qui pour tes finances, privilégie la vigilance ». Pour cette 13^e édition, les agences IEDOM-IEOM ont réalisé près de 33 actions et sensibilisé plus de 700 personnes en Outre-mer.

21 MARS 2025

Cérémonie de remise des Prix de l'excellence économique (PEE) coorganisée par la Banque de France, le ministère de l'Éducation nationale, Citéco et IEDOM-IEOM. Pour la deuxième année consécutive, un candidat ultramarin arrive sur le podium. Il s'agit d'Andréa Planas, de l'académie de La Réunion, arrivée au troisième rang du concours national.

21 MARS 2025

Finale du concours lycéen Génération Euro, organisé par la Banque centrale européenne et les banques centrales nationales de la zone euro. Il a pour objectif d'aider les élèves de première et de terminale à mieux comprendre le fonctionnement de la politique monétaire et son rôle dans l'économie. Pour la session 2024-2025, une équipe d'outre-mer figurait parmi les 89 équipes européennes qui se sont présentées au concours.

JUILLET 2025

Mobilisation des agences IEDOM pour la 5^e année consécutive en faveur du SNU (Service national universel) en animant des ateliers EDUCFI. Au total, 545 jeunes et encadrants ont été formés pour se préparer aux décisions financières et ont été sensibilisés aux arnaques financières. Le dispositif du SNU ne sera pas reconduit en 2026.

RENTRÉE 2025

Près de 775 classes ont passé en 2025 Le « Passeport EDUCFI » dans les territoires d'outre-mer. 8 classes l'ont passé dans les voies professionnelles. Le Passeport professionnel repose sur un programme plus détaillé sur huit sujets comme le budget, les impôts, le crédit et les assurances, avec un quiz à la fin de chaque module.

SEPTEMBRE 2025

Publication du rapport annuel 2024 des délais de paiement pratiqués par les entreprises et les organismes publics des DCOM.

SEPTEMBRE 2025

Mobilisation de l'IEDOM pour Les Journées nationales d'action contre l'illettrisme (JNAI) : 150 personnes ont été sensibilisées grâce à des ateliers animés par les agences IEDOM.

2025

- Des enquêtes quantitatives et qualitatives ont été réalisées auprès des Ultramarins dans le cadre du projet d'éducation financière européen pour améliorer la littératie financière numérique dans la population ultramarine, grâce à un financement accordé à la France par la Commission européenne.
- L'espace dirigeant est enrichi des données de conjoncture économique et financière nationale, régionale et ultramarine. Cette plateforme constitue un canal d'échanges avec l'IEDOM et les dirigeants d'entreprises.

L'IEDOM ACCOMPAGNE LES ENTREPRISES SELON PLUSIEURS AXES

L'activité du domaine entreprises de l'IEDOM s'articule autour de 3 axes complémentaires :

- l'évaluation externe de la situation financière des entreprises apportée par la cotation ;
- les travaux d'études pour éclairer sur la situation économique et financière des entreprises ;
- l'accompagnement direct par la médiation du crédit ou via le rôle du correspondant TPE-PME.

ÉVALUER LA SOLIDITÉ FINANCIÈRE DES ENTREPRISES PAR L'ACTIVITÉ DE COTATION

Chaque année sur son champ géographique, l'IEDOM attribue une cotation aux entreprises recensées dans la base de données FIBEN (Fichier bancaire des entreprises) dont le chiffre d'affaires est supérieur ou égal à 1,25 million d'euros. Ce seuil était jusqu'en 2024 fixé à 750 000 euros⁽¹⁾.

La cotation est réalisée selon des normes professionnelles et déontologiques inscrites dans un « code de conduite », disponible sur le site internet de l'IEDOM⁽²⁾. Elle traduit l'appréciation de la capacité d'une entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon de 1 an à 3 ans.

Plusieurs objectifs sont poursuivis :

- fournir aux établissements de crédit une évaluation du risque de contrepartie de leurs engagements actuels ou à venir, répondant aux standards européens d'analyse du risque ;
- guider les chefs d'entreprise en leur proposant une analyse externe de leur situation financière. Cela permet aussi de leur fournir une indication sur leur niveau de « risque de crédit » ;
- faciliter le dialogue banque-entreprise en mettant à disposition une référence commune, indépendante et reconnue.

La cotation s'appuie sur l'ensemble des informations recueillies sur l'entreprise concernée. Chaque fois que de nouveaux éléments significatifs, qu'ils soient financiers ou extra-financiers, sont portés à la connaissance de l'IEDOM, la cotation est révisée.

Un indicateur dirigeant est également attribué aux personnes physiques qui exercent une fonction de dirigeant d'entreprise (soit en représentant légal de personne morale, soit en qualité d'entrepreneur individuel). L'indicateur dirigeant est attribué par l'IEDOM selon une grille de lecture objective et transparente qui s'appuie sur des données publiques librement accessibles issues notamment des décisions judiciaires prononcées par les tribunaux statuant en matière commerciale.



Champs de papayers, EARL Plein Air, à Mayotte © Caroline Joubert

(1) Depuis 40 ans, ce seuil était inchangé et n'avait pas suivi l'évolution de l'inflation. Le rehaussement du seuil de cotation vise à renforcer la qualité et la performance du dispositif de cotation de la Banque de France et de l'IEDOM en permettant une approche plus fine de l'évaluation à dire d'expert.

(2) www.iedom.fr/La-cotation-des-entreprises.

La cotation de l'IEDOM

La cotation constitue une approche synthétique de la situation financière d'une entreprise en termes de structure financière, de rentabilité, de liquidité et de solvabilité. Elle comprend une cote d'activité et une cote de crédit.

La cote d'activité, symbolisée par une lettre, indique le niveau du dernier chiffre d'affaires annuel hors taxes.

La cote de crédit prend en compte la situation financière et la rentabilité de l'entreprise au travers d'une série d'indicateurs comptables (comptes consolidés pour les groupes), l'existence d'incidents de paiement,

d'éventuelles procédures judiciaires à l'encontre de l'entreprise et/ou des dirigeants, ainsi que de tout autre élément significatif de l'environnement de l'entreprise.

Cette cote permet de mesurer la capacité de l'entreprise à honorer ses différents engagements financiers à un horizon de 1 an à 3 ans.

Depuis 2022, afin de proposer une évaluation plus précise de la santé financière des entreprises cotées, l'échelle de cotation est passée de 13 à 22 niveaux. Cette décision est en conformité avec les exigences des statuts européens⁽⁴⁾ de la Banque de France dont l'IEDOM est filiale.

Pour les entreprises appartenant à un groupe, on distingue :

- la cote de groupe, fondée sur l'analyse des comptes consolidés lorsque la nature juridique de la filiale entraîne une responsabilité de droit illimitée de sa maison mère et rend l'analyse de sa situation intrinsèque sans objet ;
- la cote autonome, qui s'appuie sur la seule analyse des comptes sociaux lorsque la filiale est considérée comme une entité indépendante et devant être évaluée uniquement sur ses caractéristiques propres, ou si des éléments de fragilité propres à la filiale justifient une approche individuelle en l'absence de soutien explicite du groupe.

LA COTE D'ACTIVITÉ – CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL HORS TAXE

A	Supérieur ou égal à 750 M€
B	Compris entre 150 M€ et 750 M€
C	Compris entre 50 M€ et 150 M€
D	Compris entre 30 M€ et 50 M€
E	Compris entre 15 M€ et 30 M€
F	Compris entre 7,5 M€ et 15 M€
G	Compris entre 1,5 M€ et 7,5 M€
H	Compris entre 1,25 M€ et 1,5 M€
J	Compris entre 0,50 M€ et 1,25 M€
K	Compris entre 0,25 M€ et 0,50 M€
L	Compris entre 0,10 M€ et 0,25 M€
M	Inférieur à 0,10 M€
N	Non significatif ⁽³⁾
X	Inconnu ou trop ancien (exercice clos depuis plus de 20 mois)

LA COTE DE CRÉDIT (CAPACITÉ DE L'ENTREPRISE À HONORER SES ENGAGEMENTS FINANCIERS À 3 ANS)

1+	Excellente ++	4-	Intermédiaire +
1	Excellente +	5+	Intermédiaire -
1-	Excellente	5	Fragile
2+	Très satisfaisante ++	5-	Assez faible
2	Très satisfaisante +	6+	Très faible
2-	Très satisfaisante	6	Menacée
3+	Forte ++	6-	Compromise
3	Forte +	7	Très compromise
3-	Forte	8	Fortement compromise
4+	Bonne +	P	Défaillante
4	Bonne	0	Non significative

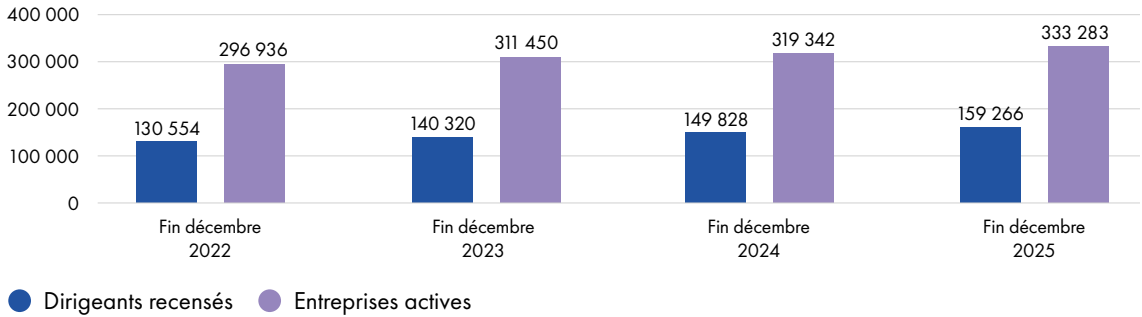
(3) Entreprises qui n'exercent pas directement d'activité industrielle ou commerciale ou dont le CA ne peut constituer la mesure de l'activité.

(4) La Banque de France est reconnue en tant que :

- organisme externe d'évaluation de crédit (OEEC), conformément au règlement n° 1060/2009. Elle émet des notations de crédit servant aux établissements de crédit à des fins prudentielles et réglementaires ;
- *In House Credit Risk Assessment* (ICAS), en application de la documentation générale régissant les opérations de politique monétaire de l'Eurosystème. La cotation des entreprises de la Banque de France est utilisée pour évaluer la qualité de la signature des créances apportées en garantie dans les opérations de refinancement monétaire et pour le refinancement des prêts bancaires dans le cadre de l'ECAF (*Eurosystem Credit Assessment Framework*).

3. LES SERVICES À L'ÉCONOMIE ET À LA SOCIÉTÉ

NOMBRE D'ENTITÉS RENCENSÉES DANS FIBEN⁽⁵⁾ POUR L'IEDOM



NOMBRE DE BILANS ANALYSÉS⁽⁶⁾ PAR L'IEDOM



(5) FIBEN (Fichier bancaire des entreprises) est une base de données gérée par la Banque de France centralisant des informations relatives aux entreprises françaises non financières. L'accès à FIBEN est ouvert exclusivement aux établissements financiers et à différents organismes de financement, selon les conditions d'adhésion et les modalités définies par les articles L. 144-1 et D. 144-12 du Code monétaire et financier.

(6) La diminution du nombre de bilans analysés est en lien avec le rehaussement du seuil de cotation qui a été révisée en janvier 2025. La Banque de France a relevé le seuil de cotation à 1,25 M€ permettant de conforter la qualité et la performance du dispositif.



Exploitation maraîchère, à Miquelon © Direction des territoires de l'alimentation et de la mer

OBSERVER LES COMPORTEMENTS DES ENTREPRISES POUR ÉCLAIRER LE FONCTIONNEMENT DU TISSU PRODUCTIF

Les données collectées par l'IEDOM dans le cadre de son activité de cotation des entreprises sont exploitées à des fins d'études pour éclairer les différents acteurs économiques sur la situation économique et financière des entreprises ultramarines.

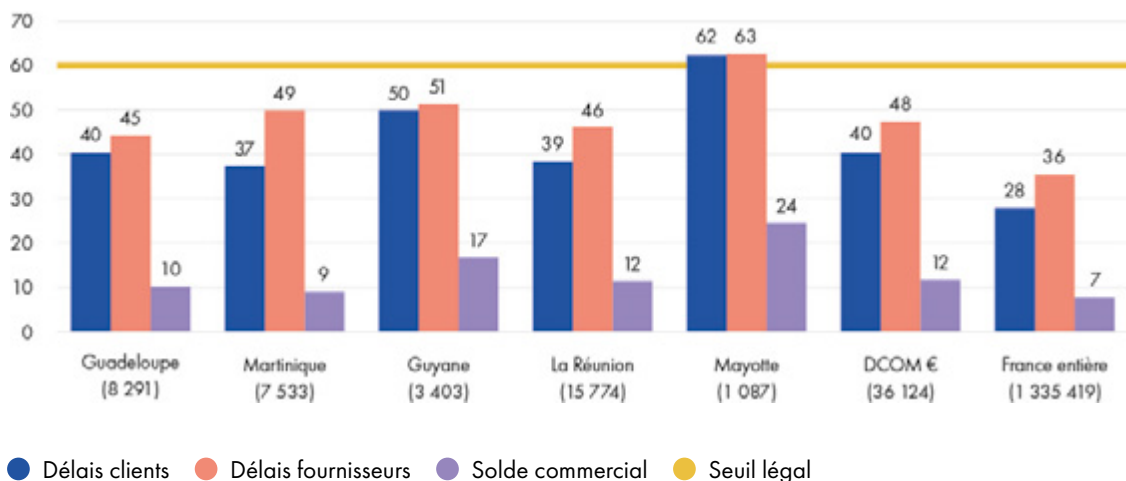
L'IEDOM étudie notamment les délais de paiement pratiqués par les entreprises et les organismes publics. Chaque année, il publie un rapport sur l'évolution des délais de paiement, ses facteurs explicatifs et les solutions disponibles pour les réduire. Ce rapport est remis au Parlement et au ministre chargé de l'Économie.

En 2024, les délais de paiement interentreprises dans les DCOM de la zone euro s'améliorent légèrement. En moyenne, les délais clients se réduisent de 2 jours pour atteindre 40 jours de chiffre d'affaires quand les délais fournisseurs restent stables à 48 jours d'achats. En conséquence, le besoin de trésorerie issu des délais de paiement diminue pour s'élever à 12 jours de chiffre d'affaires (-1 jour). Les délais de paiement en Outre-mer demeurent toutefois supérieurs à ceux mesurés en France entière où ils atteignent 28 jours (délais clients) et 36 jours (délais fournisseurs).

Si ces délais de paiement se situent en dessous du seuil légal de 60 jours, 26 % des entreprises dans les DCOM de la zone euro enregistrent des délais clients moyens supérieurs à 60 jours. Or, l'impact des retards de paiement mesurés est sensible : la trésorerie nette susceptible d'être mise à disposition des entreprises si aucun retard de paiement n'était constaté s'élèverait à 538 millions d'euros.

DÉLAIS DE PAIEMENT ET SOLDE COMMERCIAL DANS LES DCOM DE LA ZONE EURO

(moyennes non pondérées des ratios individuels ; délais clients et solde commercial exprimés en jours de chiffre d'affaires, délais fournisseurs exprimés en jours d'achats, nombre d'unités légales indiqué entre parenthèses)



Champ : unités légales, entreprises non financières (sauf NAF 7739)

Sources : IEDOM, Banque de France, données FIBEN à avril 2026.

Les évolutions des délais de paiement sont plus contrastées selon les territoires au sein des DCOM de la zone euro. Elles sont particulièrement favorables dans le bassin Atlantique. En Guadeloupe, les délais clients reculent de 2 jours à 40 jours, tandis que les délais fournisseurs diminuent de 3 jours à 45 jours, soit le délai fournisseurs le plus faible parmi les géographies des DCOM de la zone euro. La Martinique affiche les délais clients les plus courts, à 37 jours de chiffre d'affaires (-5 jours). Elles règlent leurs fournisseurs à 49 jours (-1 jour), si bien que leur solde commercial se réduit pour atteindre à 9 jours (-4 jours). En Guyane, le poids du crédit interentreprises

recule également (-6 jours) à 17 jours grâce à une baisse plus importante des délais clients (-3 jours) que des délais fournisseurs (-1 jour) qui restent cependant élevés (respectivement 50 et 51 jours). À l'inverse, les évolutions sont moins favorables dans le bassin Indien. À La Réunion, les délais de paiement restent stables à 39 jours (délais clients) et 46 jours (délais fournisseurs). Les entreprises mahoraises sont les seules à régler leurs fournisseurs au-dessus du seuil légal à 63 jours (+2 jours) mais ces dernières sont également réglées plus tardivement, à 62 jours (+3 jours). La charge du crédit interentreprises se renforce pour les entreprises mahoraises pour atteindre 24 jours (+2 jours).

Depuis 2022, la Banque de France et l'IEDOM renforcent leur vigilance sur les délais de paiement en prenant en compte les comportements de paiement dans leur activité de cotation des entreprises. Les sociétés prioritairement ciblées sont les ETI et les grandes entreprises en excellente santé financière qui règlent leurs fournisseurs avec retard alors qu'elles-mêmes sont réglées dans les délais par leurs clients. Si les retards de paiement constatés sont bien imputables à un comportement de paiement inadapté, la cotation de l'entreprise ciblée peut alors être dégradée.

ZOOM



GUYANE

Présentation de la conjoncture aux chefs d'entreprise du Medef Guyane

L'IEDOM de Guyane est intervenu le 19 décembre 2025 devant une centaine de chefs d'entreprise du Medef Guyane pour présenter les enjeux de la loi de finances pour 2026. Cette prise de parole s'inscrit dans une démarche de dialogue avec le monde patronal, afin de mieux éclairer les décisions d'investissement et de gestion des entreprises du territoire.



ACCÉLÉRATION DE LA HAUSSE DES DÉFAILLANCES DANS LES DROM

L'IEDOM publie chaque trimestre les statistiques des défaillances d'entreprises en Outre-mer. En 2025, 2 832 redressements et liquidations judiciaires d'entreprises ont été enregistrés en Outre-mer. Alors que les économies ultramarines affichaient une croissance plus modérée du nombre de défaillances en 2024 que l'Hexagone, la tendance s'inverse sensiblement en 2025, avec une progression de 12,2 % en rythme annuel pour l'Outre-mer contre 3,5 % pour la France entière.

Avec 2 311 dossiers (soit 80 % des cas ultramarins), les départements d'outre-mer affichent une progression sensible (+15 %) du nombre de défaillances par rapport à 2024.

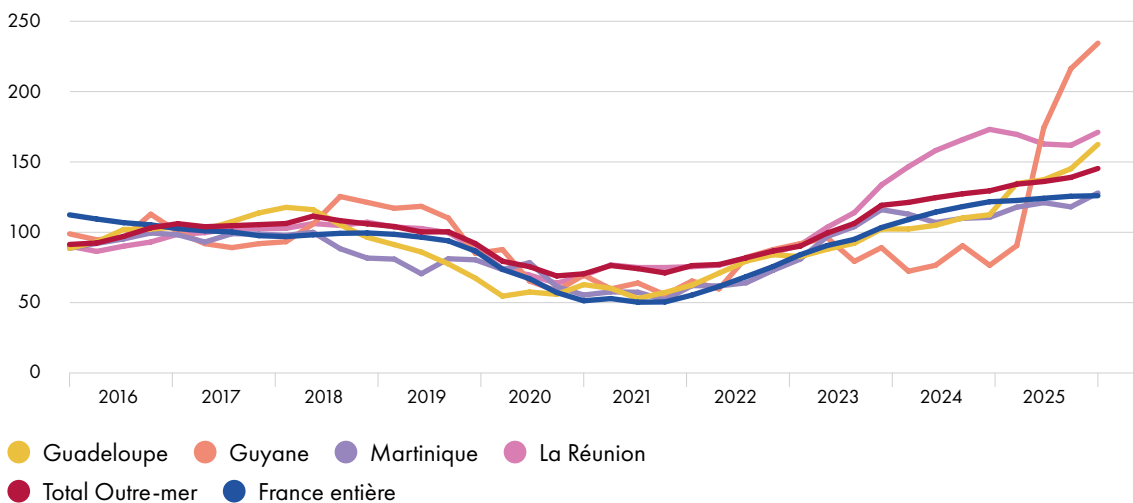
En 2025, le nombre de défaillances est supérieur de 60 % à la valeur moyenne observée sur la période 2011-2025 dans les départements ultramarins.

Le nombre de défaillances est en forte hausse en Guadeloupe (+44,3 %). Il a doublé en trois ans, pour approcher les 500 cas. Les principaux secteurs contributeurs à cette hausse sont les activités techniques et services administratifs, la construction et le commerce. En Guyane, l'année 2025 a été marquée par un triplement des défaillances pour s'établir à 168. Tous les secteurs d'activité sont concernés. L'arrivée à échéance des remboursements d'aides accordées dans le cadre de la crise sanitaire et un

retard dans le traitement des dossiers expliquent cette situation. Les défaillances sont aussi en hausse en Martinique au quatrième trimestre (+15,6 %) et dépassent le seuil de 500 pour la première fois depuis 2013. Les secteurs de l'hébergement-restauration et de la construction participent fortement à cette dynamique.

À l'inverse, le nombre de défaillances à La Réunion affiche une baisse sur un an (-1,2 %). Le secteur de la construction, qui affichait un niveau historiquement haut de défaillances en 2024, est le premier contributeur de cette baisse. Les défaillances à Mayotte sont en très forte baisse en 2025 et concernent 20 entreprises (-52,4 %).

DÉFAILLANCES DES ENTREPRISES ULTRAMARINES (INDICE BASE 100 = MOYENNE SUR LA PÉRIODE 2011-2025)



Source : IEDOM-IEOM.

NE LAISSER AUCUNE ENTREPRISE SEULE FACE À SES DIFFICULTÉS DE FINANCEMENT GRÂCE À LA MÉDIATION DU CRÉDIT

La médiation du crédit s'intègre dans le dispositif d'accueil et d'aide aux entreprises confrontées à des problèmes de financement. Dès son instauration en 2008, l'IEDOM a pleinement intégré cette nouvelle mission dans sa zone d'intervention, à l'instar du réseau de la Banque de France.

La médiation s'inscrit ainsi dans le cadre de l'accord de place du 27 juillet 2009 entre le gouvernement et la profession bancaire. Cet accord prévoit l'adossement de celle-ci à la Banque de France afin de simplifier le dispositif et d'optimiser son articulation avec les médiateurs territoriaux (directeurs départementaux de la Banque de France et directeurs des agences des Instituts – IEDOM et IEOM). L'accord de place a été renouvelé le 31 décembre 2025 avec une tacite reconduction annuelle.

Le périmètre de la médiation du crédit a été étendu en juillet 2018 aux entreprises de l'économie sociale et solidaire. Le 19 janvier 2022, un nouvel accord de place a été signé, relatif au traitement des restructurations des Prêts garantis par l'État (PGE) dans le cadre de la médiation du crédit. Initialement prévu pour un an, l'accord a été reconduit jusqu'au 31 décembre 2026. Une charte de confiance pour la médiation a été signée le 10 février 2026 afin de renforcer l'anticipation, l'accompagnement et la prévention des difficultés d'entreprise (cf. encadré).

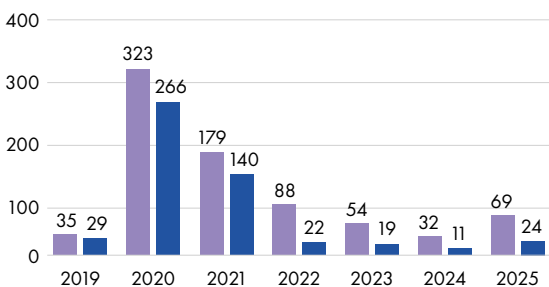
Après examen de la situation, le médiateur du crédit met en relation les différentes parties prenantes (entreprises, banquiers, assureurs-crédits), en proposant des solutions de médiation.

Avec la crise sanitaire, le volume des interventions au titre de la médiation

avait été particulièrement élevé en 2020 avec 323 saisines, principalement liées à des refus de PGE. Il avait connu depuis un recul continu des saisines en lien avec la moindre demande de PGE. En 2025, le nombre de dossiers passe de 32 à 69 dossiers déposés auprès des médiateurs départementaux de l'IEDOM. Les saisines, concernent essentiellement des TPE et PME souffrant d'une insuffisance structurelle de fonds propres. Comme l'année précédente, 65 % des dossiers ont été déclarés inéligibles en 2025. Les principaux motifs d'inéligibilité sont :

- l'orientation de l'entreprise vers le Tribunal de Commerce ou vers le Conseiller départemental des entreprises en difficulté ;
- des difficultés structurelles de l'entreprise en cessation de paiements ;
- l'abandon de la procédure à l'initiative de l'entreprise.

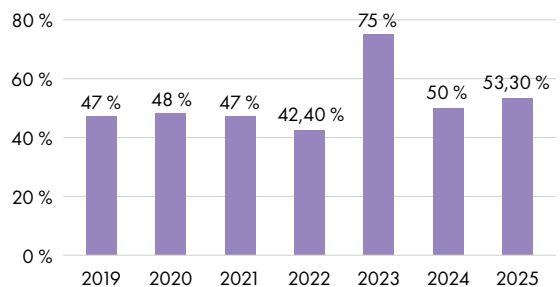
DOSSIERS ÉLIGIBLES À LA MÉDIATION – IEDOM



- Nombre de saisines
- Nombre de dossiers éligibles

Source : Banque de France – médiation du crédit.

TAUX DE SUCCÈS DES DOSSIERS DE MÉDIATION – IEDOM

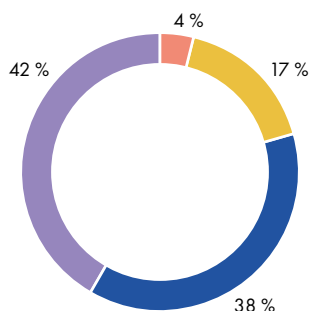


Source : Banque de France – médiation du crédit.

Le taux de succès des dossiers éligibles s'est amélioré de 3 points par rapport à 2024 pour atteindre plus de 53 %. Cette tendance reflète l'efficacité de la médiation pour aboutir à des solutions pragmatiques permettant de dépasser les difficultés de financement de l'entreprise, dès lors que la saisine intervient dès la rencontre de difficultés pour assurer la plus large réussite du dispositif.

Près de la moitié des dossiers éligibles concerne le secteur des services, suivi des secteurs du commerce (38 %), du bâtiment (17 %) et de l'agriculture (4 %).

RÉPARTITION DES DOSSIERS ÉLIGIBLES PAR SECTEUR ÉCONOMIQUE EN 2025



- Agriculture
- Bâtiment
- Commerce
- Services

Source : Banque de France – médiation du crédit.

ZOOM

LA RÉUNION

Visite du médiateur national Frédéric Visnovsky à La Réunion

Le médiateur national du crédit, Frédéric Visnovsky, était en visite à La Réunion du 28 au 30 avril 2025 à l'invitation de l'agence IEDOM, afin de renforcer la coordination entre acteurs publics, banques et organisations professionnelles autour du soutien aux entreprises.

Il a ainsi rencontré différents acteurs : les équipes de l'IEDOM en charge du suivi des entreprises, des acteurs publics (préfecture, DEETS, DrFIP), des chefs d'entreprise, ou encore l'ordre des experts-comptables, pour évoquer les dispositifs de détection précoce et de soutien aux entreprises en difficulté.

Il a également animé une réunion avec les banquiers de l'île pour dresser un état des lieux de la médiation du crédit et des évolutions à venir ainsi que leur rappeler leurs obligations dans ce domaine.

Enfin, il a accordé des interviews à des médias locaux afin d'éclairer le grand public sur les dispositifs d'accompagnement des entreprises.



© IEDOM — La Réunion

ENRICHISSEMENT DE L'ESPACE DIRIGEANT AU SERVICE DES CHEFS D'ENTREPRISE

L'espace dirigeant permet d'accéder en un point unique à un ensemble de services s'adressant spécifiquement aux dirigeants d'entreprise. Tout représentant légal peut y retrouver, au moyen d'une connexion sécurisée, les informations relatives à son entreprise, dont la cotation et son indicateur dirigeant, les courriers liés à l'activité et le diagnostic financier DiagFi (anciennement nommé OPALE) de son entreprise (outil de positionnement et d'analyse en ligne des entreprises). Depuis 2025, l'espace dirigeant est enrichi des données de conjoncture économique et financière nationale, régionale et ultramarine.

Cette plateforme constitue un nouveau canal d'échanges avec l'IEDOM grâce à une messagerie sécurisée. Les dirigeants peuvent ainsi poser des questions aux analystes de l'IEDOM depuis leur espace personnel.



Le marché du Moule, en Martinique © Camille Luis

Charte de confiance pour mieux accompagner les entreprises

Signée le 10 février 2026 par l'État, la charte de confiance pour la médiation vise à mobiliser l'ensemble des acteurs concernés pour intervenir plus en amont et à prévenir les défaillances des entreprises. Cette charte est un engagement collectif des signataires, qui incluent des acteurs publics, privés et associatifs, pour aider les entreprises dès l'apparition des premières fragilités. La charte repose sur plusieurs engagements structurants :

- favoriser une orientation rapide et adaptée des entreprises vers le bon interlocuteur ;
- renforcer la coopération entre acteurs nationaux et territoriaux ;
- partager les bonnes pratiques et les informations utiles ;
- garantir une approche fondée sur l'écoute, la confidentialité et la neutralité.

La charte est un outil précieux pour les dirigeants d'entreprises, car elle leur permet de ne pas rester seuls face aux difficultés et d'accéder à des dispositifs de soutien mobilisables dès les premiers signaux d'alerte.

Signataires de la charte et bénéficiaires de signaux avancés sur la santé des entreprises, la Banque de France et l'IEDOM mettent déjà en place des solutions d'accompagnement pour les entreprises. L'IEDOM met à disposition des entreprises des correspondants TPE-PME dans chacune de ses agences pour les accompagner dans leurs parcours de financement et leurs difficultés financières. Pour les entreprises dont le chiffre d'affaires excède 1,25 million d'euros, les agences se rendent systématiquement disponibles pour un entretien personnalisé avec les représentants des entreprises pour apporter toutes les explications souhaitées sur la cotation qui leur est attribuée par l'IEDOM.



La charte de confiance :



ACCOMPAGNER LES DIRIGEANTS DE PETITES ENTREPRISES À CHAQUE ÉTAPE : LE RÔLE DU CORRESPONDANT TPE-PME

Nommés en Outre-mer depuis 2017, les correspondants TPE-PME s'inscrivent dans une démarche préventive d'accompagnement des dirigeants de petites et moyennes entreprises.

Les 6 correspondants TPE-PME des DOM et de Saint-Pierre-et-Miquelon recueillent les interrogations des entrepreneurs et élaborent un diagnostic de leur situation afin de les orienter vers l'organisme professionnel le plus adapté. Les besoins des dirigeants peuvent porter sur tout le cycle de la vie de l'entreprise : la création, le développement et la gestion, l'export, la prévention et le traitement des difficultés, la transmission d'entreprise.

L'entretien d'orientation est tourné vers la recherche de solutions et la mise en relation rapide avec les organismes professionnels.

Depuis le déploiement du dispositif, l'IEDOM a accompagné de manière gratuite et confidentielle près de 3 070 porteurs de projet et dirigeants d'entreprise. Depuis la crise de la Covid-19 (2020), où les correspondants TPE-PME ont été fortement sollicités, le rôle des correspondants TPME s'est sensiblement renforcé et se confirme pleinement en lien avec le contexte économique.

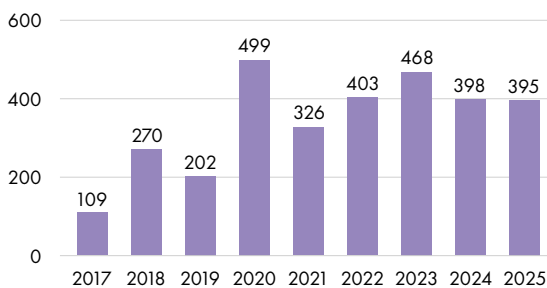
Ainsi, en 2025, les correspondants TPE-PME de l'IEDOM ont traité et

orienté 395 besoins exprimés par les entrepreneurs : 41 % des sollicitations des dirigeants ont porté sur la gestion et le développement de leur entreprise, 49 % sur les difficultés de financement (contre plus de 27 % en 2024) et 10 % en demandes « autres ».

Les dirigeants peuvent solliciter les correspondants⁽⁷⁾ TPE-PME par internet depuis l'espace dirigeant, par courriel à l'adresse dédiée TPME, par téléphone, ou directement sur la plateforme Conseillers Entreprises.

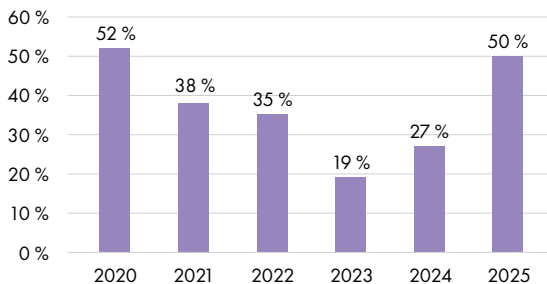
(7) www.iedom.fr/Le-role-du-correspondant-TPE-PME.

DISPOSITIF CORRESPONDANTS TPME - IEDOM
NOMBRE DE BESOINS EXPRIMÉS PAR LES DIRIGEANTS



Source : Banque de France – direction des entreprises.

BESOINS EXPRIMÉS EN LIEN AVEC DES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES (EN POURCENTAGE DU TOTAL DES DEMANDES)



Source : Banque de France – direction des entreprises.

Accompagnement des start-up, un correspondant au contact de l'écosystème Tech

À l'instar de la Banque de France, l'IEDOM s'est engagé auprès de l'écosystème Tech en déployant un dispositif « Correspondant start-up ». Cette nouvelle mission du métier Entreprises de l'IEDOM vise à développer un réseau de soutien pour :

- accompagner et orienter les start-up en s'appuyant sur une connaissance des principaux réseaux de financement ;
- attribuer une cotation aux start-up en tenant compte des spécificités de leur modèle de croissance.

Les organismes partenaires



L'IEDOM POURSUIT SON ENGAGEMENT EN FAVEUR DU CLIMAT

En juillet 2023, le Comité de financement de la transition écologique a mandaté officiellement la Banque de France pour accompagner les entreprises dans leur transition écologique au travers d'un indicateur climat des entreprises, en partenariat avec l'ADEME. L'IEDOM participe activement à ces travaux sur sa zone géographique d'intervention.

L'indicateur climat a pour vocation d'aider les entreprises à mesurer leur exposition aux risques climatiques et de piloter leur stratégie de transition.

Il repose sur trois axes d'analyse :

- l'évaluation de la position de l'entreprise par rapport à une « trajectoire normative » de décarbonation de son secteur d'activité par rapport à une courbe de référence issue des travaux de l'Agence française de la transition écologique (ADEME) ;
- la mesure de l'exposition de l'entreprise aux risques physiques ;
- la maturité et la cohérence du processus de transition climatique et énergétique de l'entreprise concernée.

Certaines données ne sont pas encore disponibles et ne permettent donc pas de conduire les travaux de manière aussi détaillée que dans l'Hexagone, mais l'IEDOM est pleinement mobilisé pour permettre une applicabilité dès que possible de l'intégralité de la démarche Indicateur Climat sur sa zone d'intervention. D'ici 2030, l'objectif est de généraliser cet indicateur climat à toutes les entreprises pour lesquelles une cotation financière est réalisée.

L'IEDOM AU SERVICE DU GRAND PUBLIC

L'inclusion financière consiste à assurer à chacun l'accès aux services financiers dont il a besoin au quotidien. Elle a aussi pour but de protéger et d'informer les personnes en situation de fragilité financière.

Les personnes en situation de difficulté financière peuvent s'adresser à l'IEDOM pour bénéficier d'un accompagnement en cas de surendettement, effectuer une démarche concernant les droits d'accès aux fichiers, faire une demande de droit au compte ou poser des questions relatives à la banque ou à l'assurance (Infobanque).

L'accueil du public est assuré au travers d'un dispositif multi-canal : en agence ou au bureau d'accueil et d'information (BAI), par téléphone, par courrier et en ligne par le formulaire de contact IEDOM⁽⁸⁾ et par la plateforme de la Banque de France pour les demandes en ligne⁽⁹⁾.

Aider les ménages en situation de surendettement

Les agences de l'IEDOM jouent un rôle clé dans le traitement des situations de surendettement, en assurant le secrétariat des commissions départementales. L'objectif de ces commissions est de proposer des solutions protectrices pour les débiteurs. Le nombre de dépôts de dossiers en 2025 est historique et dépasse de 75 % le niveau d'il y a 10 ans.

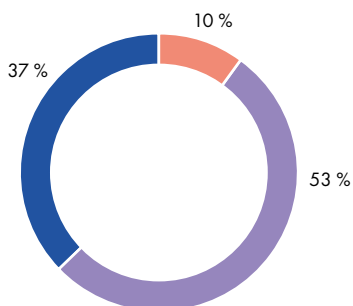
Depuis l'ouverture du dépôt en ligne en 2020, la part des dossiers de surendettement déposés sur le web est passée de 13 % à 37 %. En 2025, plus d'un dossier sur trois est désormais déposé via ce canal (contre 27 % dans l'Hexagone).

Cette possibilité de déposer son dossier en ligne, jusque-là restreinte à un seul déposant, est depuis décembre 2024 également offerte au co-déposant. Le dépôt dématérialisé permet de s'exonérer des frais de photocopie des pièces justificatives, des frais de déplacement ou d'affranchissement.

Promouvoir l'éducation financière grâce à EDUCFI

L'IEDOM met en œuvre la stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière (EDUCFI), en relais de la Banque de France dans les départements et collectivités d'outre-mer. Cette mission porte aussi bien sur la gestion du budget personnel ou familial, l'apprentissage des outils bancaires et d'assurance (comptes et moyens de paiement, crédit, épargne, assurance), que sur une meilleure compréhension des notions économiques.

PLUS D'UN DOSSIER DE SURENDETTEMENT SUR 3 EST DÉSORMAIS DÉPOSÉ EN LIGNE



(8) <https://www.iedom.fr/Contact>

(9) <https://accueil.banque-france.fr/uti/#/accueil>



923 désignations
au titre du droit au compte
- 18 % par rapport à 2024



377 intervenants
sociaux formés
sur le surendettement



3 915 dossiers
déposés auprès
des commissions
de surendettement
+20 % par rapport à 2024

TRAITER LE SURENDETTEMENT

Pour pouvoir bénéficier de la procédure de surendettement, il faut remplir les conditions légales suivantes : être une personne physique ; se trouver dans l'impossibilité manifeste de faire face à l'ensemble de ses dettes de toutes natures, être de bonne foi.

Depuis la mise en œuvre de la loi en faveur de l'activité professionnelle indépendante « API⁽¹⁰⁾ », et sous certaines conditions, les professionnels peuvent également bénéficier de la procédure de surendettement.

Si les conditions d'éligibilité sont réunies et l'ensemble des pièces justificatives fournies, les agences de l'IEDOM analysent les demandes, contactent les créanciers et proposent des solutions à la commission de surendettement qui prend les décisions. Ce dispositif offre, dès la phase de recevabilité du dossier, des mesures protectrices pour le débiteur : suspension des voies d'exécution, du cours des intérêts et des remboursements, interdiction des frais de rejet, rétablissement des aides au logement.

En 2025, l'IEDOM a reçu 3 915 dossiers de surendettement, dont 3 186 ont été déclarés recevables par les commissions départementales. Le nombre de dossiers déposés est en hausse de 20 % par rapport à 2024, et de 49 % par rapport à 2023.

Parmi les dossiers traités⁽¹¹⁾, 37 % ont donné lieu à des mesures imposées sans effacement des dettes ou avec effacement partiel. Dans le même temps, 35 % des dossiers ont fait l'objet d'une décision de rétablissement personnel au terme de laquelle les débiteurs ont vu leurs dettes effacées, à l'exception de celles qui n'entrent pas dans le champ de la loi du surendettement⁽¹²⁾ et 7 % des dossiers sont orientés en conciliation (dossiers avec bien immobilier).

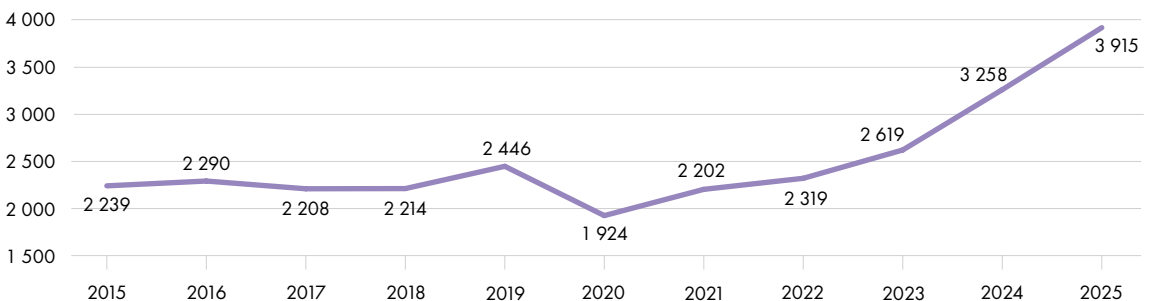
Pour en savoir plus, consultez la typologie du surendettement :



Vache Brahman, Gros-Morne, en Martinique
© Cultiver l'avenir en local

- (10) La loi en faveur de l'activité professionnelle indépendante (dite « loi API ») est destinée à protéger l'entrepreneur individuel en créant un statut protecteur de son patrimoine personnel et en lui ouvrant le bénéfice de la procédure de surendettement en cas de difficultés financières d'ordre personnel.
- (11) Dossiers traités : regroupant les types de traitement comme le rétablissement personnel, le plan de conciliation, les mesures imposées sans effacement de dette ou avec effacement partiel.
- (12) Dettes non traitées dans le dispositif de surendettement : dettes alimentaires, amendes, dommages et intérêts liés à une condamnation pénale, prêts sur gage, créances frauduleuses auprès d'un organisme social ou des impôts.

NOMBRE DE DOSSIERS DE SURENDETTEMENT DÉPOSÉS AUPRÈS DES COMMISSIONS DE DCOM



Sources : Banque de France, IEDOM.



LES DOSSIERS DE SURENDETTEMENT EN 2025

3 915

dépôts de dossiers de surendettement en Outre-mer en 2025



+20%

par rapport à 2024

+49%

par rapport à 2023

37%

des dossiers sont déposés en ligne



LE PROFIL DES PERSONNES SURENDETTÉES

64%

des personnes surendettées sont des femmes

70%

des surendettés sont des actifs⁽¹³⁾

73%

vivent en dessous du seuil de pauvreté⁽¹⁴⁾

53%

des surendettés n'ont pas de capacité de remboursement



LE TYPE DE DETTES

75%

part des dettes financières dans la dette globale

18 048 €

d'endettement médian par ménage hors immobilier

93 741 €

d'endettement immobilier médian par ménage

19 542 €

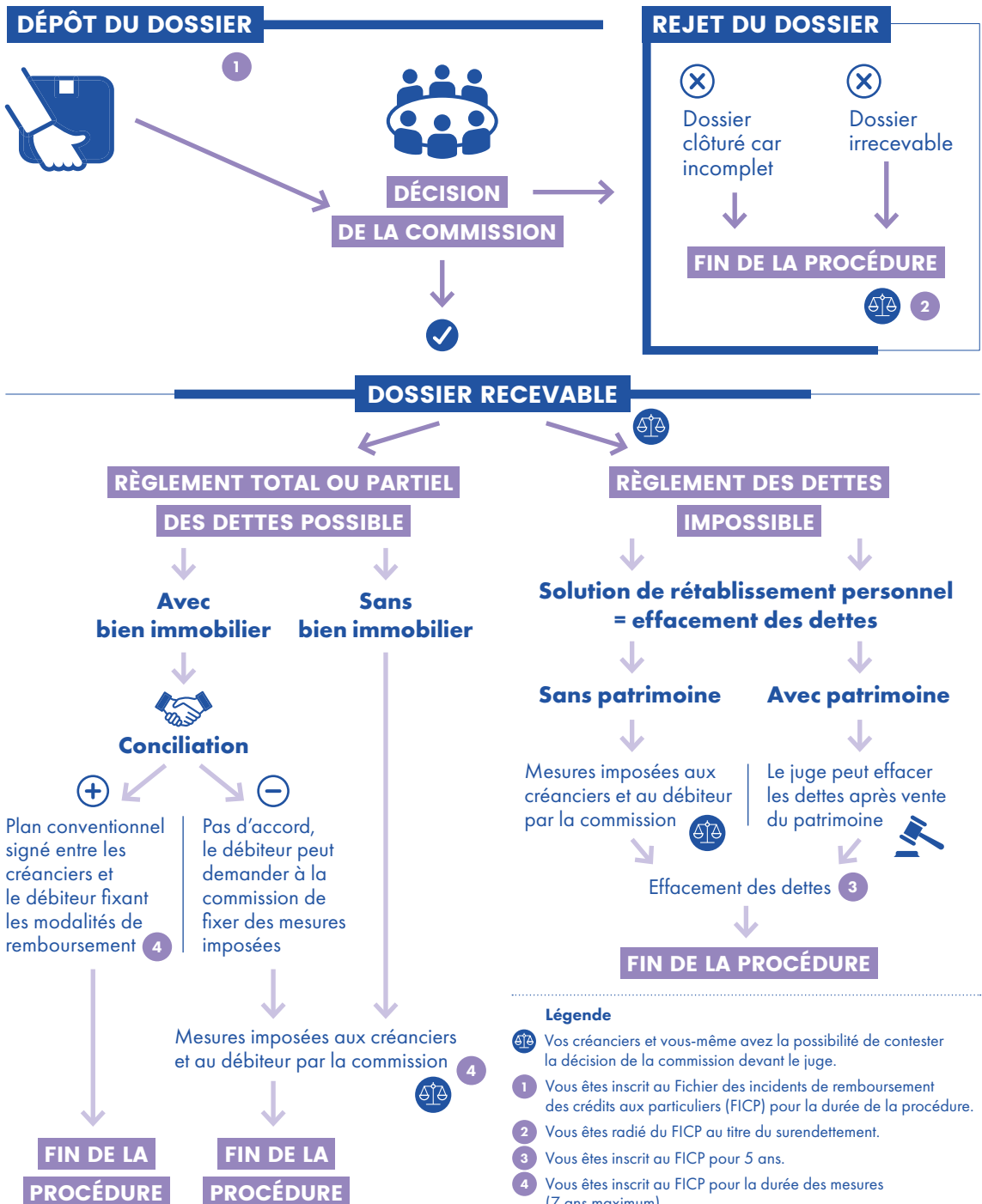
d'endettement global médian par ménage

Note de lecture : les comparaisons dans l'étude sont faites entre l'Outre-mer au sens DOM-COM de la zone euro et la Métropole, sauf mention contraire.

(13) Salariés, intérimaires, chômeurs.

(14) Selon l'INSEE, le taux de pauvreté correspond à 60 % du niveau de vie médian du département.

TRAITEMENT DU SURENDETTEMENT



TRAITEMENT DE L'ENDETTEMENT DE L'ENTREPRENEUR INDIVIDUEL (EI)



DÉPÔT D'UN DOSSIER

auprès du tribunal de commerce
ou du tribunal judiciaire du lieu
d'exercice de votre activité
professionnelle indépendante

L'endettement est
uniquement constitué
de dettes professionnelles



Le juge ouvre une procédure
collective pour traiter
le passif professionnel
et si nécessaire personnel

**SUR DÉCISION
DU JUGE**

L'endettement est
constitué de dettes
personnelles
et professionnelles



**SUR DÉCISION
DU JUGE**

Par exception, si la séparation
des patrimoines personnel
et professionnel a été respectée
et avec l'accord du débiteur

Le juge ouvre une procédure
collective pour traiter
le passif professionnel

**INFORMATION
RÉCIPROQUE**

L'endettement est
uniquement constitué
de dettes personnelles



**SUR DÉCISION
DU JUGE**

Avec l'accord du débiteur,
le juge renvoie le dossier
à la commission de surendettement
du domicile de l'EI



Le juge saisit la commission
de surendettement du domicile de
l'EI pour traiter le passif personnel

PRÉVENIR LES RISQUES PAR LA GESTION DES GRANDS FICHIERS

La prévention des risques de surendettement s'appuie sur les informations gérées dans les fichiers d'incidents tenus par la Banque de France, à savoir :

- le Fichier central des chèques (FCC), qui centralise les incidents de paiement relatifs aux chèques et aux usages abusifs de cartes bancaires ;
- le Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP), qui enregistre les incidents de remboursement de crédit des personnes physiques et les situations de surendettement ;
- ainsi que le Fichier national des chèques irréguliers⁽¹⁵⁾ (FNCI).

Ces fichiers permettent aux banques d'identifier les clients en situation de fragilité financière. Ils sont essentiels pour apprécier les risques dans le processus d'octroi de crédits et limiter le risque de surendettement.

En 2025, le nombre d'inscriptions de personnes au FCC diminue de 13 % par rapport à 2024 et atteint 40 786 inscriptions, avec une baisse de 11 % pour les incidents sur chèque (37 000 personnes en 2025) et une diminution de 26 % pour les retraits de carte bancaire (3 786 personnes en 2025)⁽¹⁶⁾.

Conformément aux dispositions légales sur la loi « Informatique et libertés »⁽¹⁷⁾, toute personne peut accéder aux fichiers d'incidents et obtenir les informations la concernant : liste des incidents inscrits à son nom dans les fichiers ainsi que le nom des établissements bancaires qui les ont déclarés.

En 2025, 38 874 demandes de droits d'accès ont été effectuées à la demande d'un particulier, dont 56 % en ligne.

Les demandes des particuliers sur les fichiers



38 874 demandes
de consultations
sur les fichiers FCC,
FICP et FNCI



15 657
autres demandes
d'informations générales
sur les fichiers
(sur les démarches par exemple)

(15) Le FNCI recense pour sa part les déclarations et oppositions pour pertes et vols de chèques, et les déclarations de comptes fermés.

(16) Le total des inscriptions de personnes au FCC est inférieur aux données qui la composent (incidents de paiement sur chèque et retraits carte bancaire) dans la mesure où une personne peut être inscrite pour les deux motifs. Elle n'est dénombrée qu'une seule fois dans le total.

(17) L'article 15 du règlement (UE) 2016/679 et à l'article 49 de la Loi n°78-17 dite « Informatique et libertés ».



Serre de bananiers, exploitation de El Pierre Baubet, à Mayotte © Onestudio

FLUX D'INSCRIPTION DE PERSONNES AU FCC (EN NOMBRE)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2025/2024	Variation 2025/2023
DONT INCIDENTS SUR CHÈQUE								
Guadeloupe (y compris IDN ⁽¹⁸⁾)	13 130	12 366	11 121	11 463	10 865	9 261	-14,8 %	-19,2 %
Martinique	8 529	7 395	7 947	8 642	8 041	6 981	-13,2 %	-19,2 %
Guyane	3 311	3 193	3 417	3 245	2 740	2 513	-8,3 %	-22,6 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	32	27	36	40	26	28	7,7 %	-30 %
La Réunion	13 912	14 883	16 226	18 530	18 722	17 401	-7,1 %	-6,1 %
Mayotte	1 574	1 772	1 693	1 674	1 286	816	-36,5 %	-51,3 %
TOTAL IEDOM	40 488	39 636	40 440	43 594	41 680	37 000	-11,2 %	-15,1 %
DONT INCIDENTS SUR CARTE								
Guadeloupe (y compris IDN ⁽¹⁸⁾)	2 866	2 728	1 833	1 591	1 427	812	-43,1 %	-49 %
Martinique	1 594	1 491	1 428	1 186	926	809	-12,6 %	-31,8 %
Guyane	1 069	977	1 650	889	529	331	-37,4 %	-62,8 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	-	3	5	5	4	2	-50 %	-60 %
La Réunion	1 964	1 041	1 978	1 914	1 740	1 410	-19 %	-26,3 %
Mayotte	475	980	774	790	506	422	-16,6 %	-46,6 %
TOTAL IEDOM	7 968	7 220	7 668	6 375	5 132	3 786	-26,2 %	-40,6 %

Sources : Banque de France, IEDOM.

(18) IDN : Îles du Nord (Saint-Martin et Saint-Barthélemy).

RECENSER LES COMPTES DANS LES COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER : FICHER DES COMPTES D'OUTRE-MER (FICOM)

Conformément à l'article L. 721-14 du Code monétaire et financier, l'IEDOM assure à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon la centralisation des informations permettant d'identifier les comptes de toute nature détenus par les personnes physiques et morales ainsi que les coffres-forts. Tous les établissements financiers situés dans ces trois géographies sont tenus de déclarer ces comptes à l'IEDOM.

L'une des finalités du fichier est d'assurer notamment le recensement de l'ensemble des comptes bancaires des

personnes à l'origine d'un incident de paiement sur chèque, d'une interdiction bancaire ou judiciaire recensée, ou d'une levée d'interdiction au Fichier central des chèques (FCC).

Les comptables publics de ces territoires sont également en droit d'obtenir la communication des informations relatives aux comptes tenus par les établissements des places locales, pour leur permettre d'assurer les opérations de recouvrement des créances publiques. Ils doivent en formuler la demande expresse auprès de l'IEDOM.

Par ailleurs, l'IEDOM a collaboré en 2025 avec la profession bancaire et la Direction générale du Trésor pour mettre en œuvre le contrôle de la multi-détention des comptes d'épargne réglementée. Un arrêté publié en 2026 permettra d'encadrer et mettre en œuvre effectivement le dispositif.



Préparation du poisson, à Saint-Martin © Office du Tourisme de Saint-Martin

METTRE EN ŒUVRE LE DROIT AU COMPTE

Dans l'exercice de ses missions au service des particuliers et des personnes morales, l'IEDOM participe à l'inclusion bancaire avec la mise en œuvre de la procédure du droit au compte.

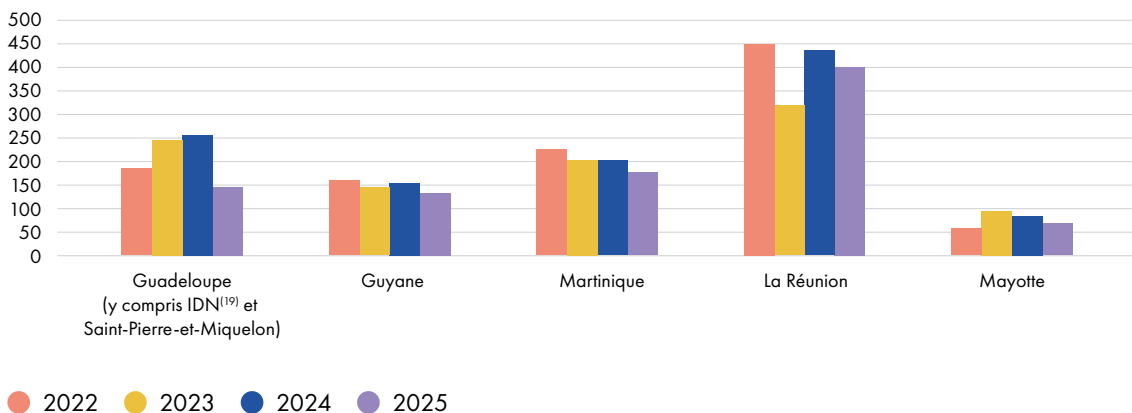
En 2025, l'IEDOM a procédé à 923 désignations d'établissement de crédit dans le cadre de la procédure du droit au compte, soit une baisse de 18,4 % par rapport à 2024. Le recul est constaté sur l'ensemble des départements et est principalement lié au développement des comptes de paiement, permettant

une ouverture plus rapide et plus simple compte tenu du fait que ces comptes ne peuvent pas être débiteurs et présentent donc moins de risque pour le teneur du compte. S'ils peuvent constituer une solution en cas de difficultés à ouvrir un compte bancaire, ces comptes de paiement ne proposent cependant pas tous les services des établissements de crédit classiques, et les services disponibles peuvent parfois être plus onéreux que les services bancaires de base proposés dans le cadre du droit au compte.



923 désignations
au titre du droit
au compte

DÉSIGNATIONS DES DROITS AU COMPTE DEPUIS 2022



Sources : Banque de France, IEDOM.

(19) IDN : Îles du Nord (Saint-Martin et Saint-Barthélemy).



Choux de Chine, Jardin des sources des Liméa, en Martinique © Cultiver l'avenir en local

Le droit au compte en bref

La procédure de droit au compte est réservée aux personnes physiques et morales dépourvues d'un compte de dépôt en France hexagonale, dans les départements d'outre-mer, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon, et qui se sont vus refuser l'ouverture d'un compte auprès d'un établissement de crédit, puisque l'IEDOM demandera une preuve de ce refus.

La notion de personne, au sens du droit au compte, comprend exclusivement :

- les personnes physiques, quelle que soit leur nationalité, ou morales domiciliées en France hexagonale, dans les départements d'outre-mer, à Saint-Martin, à Saint-Barthélemy et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- les Français domiciliés à l'étranger ;
- les étrangers résidant légalement dans un pays de l'Union européenne autre que la France.

La personne est réputée dépourvue de compte lorsqu'(e) :

- elle ne détient aucun compte individuel ouvert à son nom propre. Ainsi, la détention d'un compte collectif (comme un compte joint) ouvert aux noms de plusieurs titulaires ne fait pas obstacle à la mise en œuvre de la procédure de droit au compte ;
- son compte est en cours de résiliation. En conséquence, la personne qui fait l'objet d'une procédure de clôture de compte est considérée comme dépourvue de compte à la date de réception du courrier de résiliation (c'est-à-dire dès le démarrage de la période de préavis de deux mois).

Le dispositif du droit au compte permet aux personnes susvisées de demander à la Banque de France dans l'Hexagone et à l'IEDOM dans les DOM et les collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon, la désignation d'office dans un délai de 24 heures d'une banque qui sera tenue de leur ouvrir un compte dans un délai réduit pour accéder aux services bancaires de base.

Publication du décret
du 11 mars 2022 :



Arrêté du 1^{er} avril 2022 modifiant l'arrêté
du 31 juillet 2015 fixant la liste des pièces
justificatives pour l'exercice du droit au
compte auprès de la Banque de France :



L'ÉDUCATION ÉCONOMIQUE, BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DES PUBLICS (EDUCFI)

L'IEDOM, en relais de la Banque de France dans les départements d'outre-mer, à Saint-Martin, à Saint-Barthélemy et à Saint-Pierre-et-Miquelon, met en œuvre la stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière des publics (EDUCFI).

Cette mission s'opère par des actions de terrain, des informations en ligne et s'appuie aussi sur des partenaires externes : travailleurs sociaux, rectorats, associations et entrepreneurs.

L'éducation économique, budgétaire et financière couvre des champs aussi divers que la gestion du budget personnel ou familial, l'utilisation des produits et opérations bancaires

et d'assurance – comptes et moyens de paiement, crédit, épargne, assurance – ou la mise en garde des publics dans le cadre de la prévention des arnaques. Elle vise également à améliorer la compréhension des notions économiques. Au total, les actions menées par les agences IEDOM dans le cadre d'EDUCFI ont permis de sensibiliser 4 575 personnes en 2025.



Élevage de bovins, en Guyane © Chambre d'agriculture de Guyane

**LES 5 AXES D'EDUCFI
ET LES CHIFFRES CLÉS 2025**

DÉVELOPPER

LES COMPÉTENCES À MOBILISER

**dans l'accompagnement
des personnes en situation
de fragilité financière
par les intervenants sociaux**

377 intervenants sociaux

DÉVELOPPER UNE

ÉDUCATION BUDGÉTAIRE

ET FINANCIÈRE

pour les jeunes

465 enseignants

1 412 élèves

du primaire aux
classes préparatoires

INFORMER EN MATIÈRES

BUDGÉTAIRES

ET FINANCIÈRES

**tout au long
de la vie**

1 354

autres publics
finaux et relais⁽²⁰⁾



4 575

personnes sensibilisées
aux actions EDUCFI⁽²⁰⁾

DONNER À TOUS LES PUBLICS

LES CLÉS DE COMPRÉHENSION

des débats économiques

696 jeunes dans

le cadre du Service

National Universel (SNU)

ACCOMPAGNER

LES ENTREPRENEURS

**dans leurs besoins
économiques
et financiers**

99 accompagnateurs
d'entrepreneurs

172 entrepreneurs

(20) Dans le cadre des « autres publics relais », les agences forment par exemple des centres de formation académique des professeurs, l'UDAF, France Travail, École de la 2^e chance, etc.

Les actions EDUCFI sont variées et comprennent entre autres :

Le passeport EDUCFI

Il s'agit d'une session d'éducation financière donnant lieu à la remise d'un diplôme. Porté par des enseignants à l'aide d'un support présenté par les agences IEDOM, il est à destination de collégiens de 4^e et des filières SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté) et prépa-métiers. Cinq ans après son déploiement, 775 classes ont passé le passeport dans les départements d'outre-mer. Depuis le déploiement en voie professionnelle en 2024, 8 classes se sont présentées au passeport. Le Passeport professionnel s'appuie sur un programme détaillé couvrant huit thématiques comme le budget, les impôts, le crédit et les assurances, avec un quiz à la fin de chaque module.

Deux concours lycéens

■ Le Prix de l'excellence économique (PEE), co-organisé par la Banque de France, le ministère de l'Éducation nationale, Citéco⁽²¹⁾ et l'IEDOM-IEOM. Il s'adresse aux élèves de terminale de la filière STMG (Sciences et technologies du management et de la gestion). Trois lauréats sont distingués par académie, puis trois au niveau national. En 2025, 1 510 élèves d'outre-mer ont participé à ce concours (sur un total de 12 000 élèves). Sur la session 2024-2025, une élève du Lycée Marguerite Jauzelon de l'académie de Saint-Denis de La Réunion a remporté la troisième place au concours national avec sa composition sur « Le ralentissement de la productivité française » ;

■ le concours lycée Génération Euro, organisé par la Banque centrale européenne et les banques centrales nationales de la zone euro. Il a pour objectif d'aider les élèves de première et de terminale à mieux comprendre le fonctionnement de la politique monétaire et son rôle dans l'économie. Pour la session 2025-2026, à l'issue de la première étape (quiz) du concours, qui a réuni 99 équipes, 19 équipes se sont qualifiées pour participer à la deuxième étape, dont l'équipe du lycée polyvalent Gérard Ethève de Saint-Leu à La Réunion qui a également été retenue pour la troisième étape qui se déroulera en 2026. Les membres de l'équipe devront présenter oralement leur travail au jury, et comparer la décision de politique monétaire qu'ils avaient préconisée dans leur rendu écrit avec celle du « vrai » Conseil des gouverneurs de la BCE. Ils devront également répondre à des questions du jury sur les thématiques de la monnaie et de la politique monétaire.

Les Journées nationales d'action contre l'illettrisme (JNAI)

L'IEDOM s'est associé, pour la quatrième année consécutive, à l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (Ancli) pour proposer des ateliers animés par les agences. Dans ce cadre, il a sensibilisé près de 150 personnes.

Le Service National Universel

L'IEDOM participe pour la 5^e année consécutive au SNU (Service National Universel). Depuis 2024 l'éducation financière s'inscrit dans le dispositif « Classes et lycées engagés ». Ce nouveau label valorise les dispositifs

et temps collectifs autour d'un projet pédagogique d'une classe de lycée qui participe à un séjour de cohésion du SNU durant le temps scolaire. Au total, 545 jeunes et encadrants ont été formés dans le cadre du SNU à l'échappée game « Sur la Piste de Mathieu ». Le jeu projette les participants dans une situation exceptionnelle, qui leur demande de réfléchir à des problématiques auxquelles ils seront très probablement confrontés dans les années à venir. L'objectif est de sensibiliser des jeunes de 15 à 18 ans aux notions essentielles concernant la gestion de leur budget (équilibre du budget, suivi du compte bancaire, épargne, vigilance par rapport aux arnaques...). La participation de l'IEDOM s'arrête à la suite de la « mise en extinction » à compter du 1^{er} janvier 2026 du SNU.

Le Régiment du Service Militaire Adapté

L'IEDOM s'engage également dans la formation des cadres et des jeunes du Régiment du Service Militaire Adapté dans cinq départements. Des élèves et encadrants sont formés chaque année aux arnaques et aux moyens de paiement. Des conventions ont été signées avec les agences IEDOM et le RSMA permettant ainsi d'accroître la collaboration entre ces deux entités. Ces conventions prévoient des interventions pour présenter aux militaires nouveaux arrivants la situation économique du territoire mais aussi pour former les encadrants afin de sensibiliser les stagiaires du RSMA à l'éducation financière.

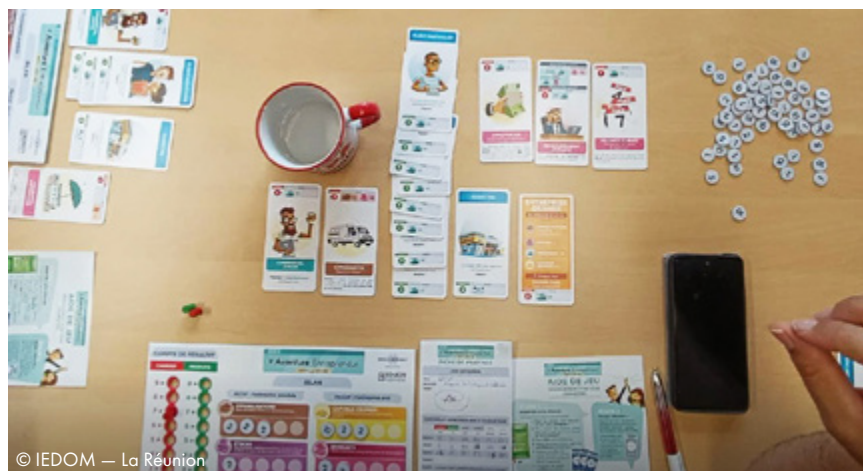
(21) La Cité de l'Économie (Citéco) est un musée situé à Paris consacré à l'économie. Il vise à expliquer de manière pédagogique et ludique les notions et les mécanismes de l'économie au grand public.

Projet européen

La Banque de France, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et l'IEDOM-IEOM ont sollicité un soutien technique européen pour financer des travaux sur l'éducation financière numérique. La Commission européenne a sélectionné la candidature française pour les départements et collectivités d'outre-mer. L'objectif du projet est d'évaluer le niveau de littératie financière des populations d'outre-mer et de développer des outils pédagogiques adaptés dans le cadre de la stratégie EDUCFI. Le projet fournira, en particulier, un panorama inédit des connaissances et compétences en matière de finance numérique après une large campagne de collecte d'information auprès des résidents d'outre-mer engagée en 2025. La publication des outils pédagogiques interviendra courant 2027.

Par ailleurs, des ressources en ligne sont mises à la disposition du public et des entreprises sur les portails pédagogiques : « Mes questions d'argent »⁽²²⁾, « Mes questions d'entrepreneur »⁽²³⁾ et « Les ABC de l'économie »⁽²⁴⁾, et permettent aux lycéens, aux étudiants et au grand public curieux d'économie de disposer de ressources pédagogiques pour renforcer ou consolider leurs connaissances sur les grands sujets monétaires et financiers.

(22) <https://www.mesquestionsdargent.fr>
 (23) <https://www.mesquestionsdentreprenneur.fr>
 (24) <https://www.banque-france.fr/fr/abc-de-leconomie>



© IEDOM — La Réunion

ZOOM

LA RÉUNION

L'IEDOM au service des étudiants-entrepreneurs de Pépite Réunion

En juillet 2025, l'agence de La Réunion a rencontré l'équipe de Pépite Réunion pour leur présenter les missions de l'IEDOM au service des entreprises ainsi que l'offre globale EDUCFI, composée des ressources pédagogiques dédiées aux futurs entrepreneurs.

Pépite Réunion émane du réseau Pépite France qui fédère au plan national 33 Pépite (Pôle Étudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat). Leur mission est de renforcer la culture entrepreneuriale et l'innovation dans l'enseignement supérieur. Sur le plan local, le dispositif piloté par l'Université vise un accompagnement sur mesure des étudiants et jeunes diplômés à l'obtention du Statut National d'Étudiant-Entrepreneur (SNEE), qui permet de construire et développer un projet entrepreneurial dans le cadre de leur cursus scolaire. L'offre de Pépite Réunion est axée sur la formation et la mise en relation avec les entreprises et les structures d'accompagnement et de financement.

L'IEDOM accompagnera le réseau par des actions en matière d'éducation financière, sous forme d'ateliers pédagogiques sur la gestion financière ainsi que de conférences économiques autour de la situation du territoire et son évolution. L'objectif commun étant de favoriser l'accès à l'entrepreneuriat.

Pour en savoir plus sur le réseau Pépite :





Bateau de croisière Club Med 2, port de Fort-de-France, en Martinique © Mathias Gosmas



LE SUIVI ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES ULTRAMARINS

Nos missions	72
Les études économiques	74
Faire bénéficier les décideurs publics d'une véritable expertise	81



NOS MISSIONS

L'IEDOM est un acteur majeur dans l'observation, l'étude et l'analyse des économies des territoires ultramarins. Il relaie son expertise à travers la publication d'études et des interventions dans le cadre d'actions de place ou directement auprès des décideurs publics et privés.

Études économiques

L'IEDOM est chargé d'une mission d'observation de l'économie de son périmètre d'intervention. Cette mission a pour vocation d'éclairer les autorités monétaires sur la situation conjoncturelle des géographies. Ces travaux d'analyse sont également partagés avec l'ensemble des acteurs économiques et sociaux, entreprises, chambres consulaires et pouvoirs publics. Cette mission se caractérise par la production d'indicateurs financiers, de statistiques monétaires, d'études économiques et d'enquêtes de conjoncture qui donnent lieu à des publications régulières, diffusées sur son site internet.

Expertise auprès de décideurs publics

Outre les travaux d'analyse de l'IEDOM, qui éclairent utilement la prise de décision en faveur du développement économique des territoires, l'IEDOM est également amené à exercer un rôle d'expertise et de conseil directement auprès des acteurs ultramarins, qu'ils soient publics ou privés.

Actions de place

Le siège et les agences de l'IEDOM organisent ou participent régulièrement à des actions de place. Celles-ci correspondent à l'ensemble des opérations concourant à l'animation de la place financière de leur périmètre d'intervention.





LES FAITS MARQUANTS

17 JANVIER 2025

Audition au Sénat de M. Ivan Odonnat, président de l'IEDOM, sur la vie chère en Outre-mer.

29 AVRIL 2025

Conférence de presse annuelle au siège IEDOM-IEOM à Paris sur la conjoncture 2024 et les perspectives 2025 en Outre-mer : « De la stagnation à la transformation ».

9 SEPTEMBRE 2025

Deuxième audition d'Ivan Odonnat au Sénat sur la vie chère en Outre-mer.

1^{ER} OCTOBRE 2025

Audition d'Ivan Odonnat à l'Assemblée nationale sur le sujet de la place des Outre-mer dans la diplomatie française.

13 OCTOBRE 2025

Audition d'Ivan Odonnat à la Cour des comptes, sur l'intégration régionale des Outre-mer.

16 OCTOBRE 2025

Audition de Manuel Marcias, économiste à l'IEDOM-IEOM, au Sénat pour le rapport d'information sur la coopération et l'intégration régionales des Outre-mer.

25 NOVEMBRE 2025

Audition de Marie Aouriri, responsable de l'Observatoire économique et des établissements de crédit de l'IEDOM-IEOM, à l'Assemblée nationale au sujet de la proposition de la loi sur les tarifs bancaires.

18 DÉCEMBRE 2025

Audition de Gov Sophie Ea et Bruno Terrien, économistes à l'IEDOM-IEOM par le collège de l'Autorité de la concurrence pour leur étude sur l'analyse des marges du secteur de la distribution alimentaire en Martinique.



Photo de pêcheurs de poissons et de crustacés à Gustavia, à Saint-Barthélemy © Comité des pêches

LES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

L'IEDOM offre au public, aux acteurs économiques et sociaux, aux entreprises et aux pouvoirs publics, un diagnostic sur l'économie des 5 départements d'outre-mer (DOM) et des collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Plusieurs missions sont assurées par l'IEDOM :

- en premier lieu, il assure un suivi de la conjoncture économique qui repose sur l'information statistique disponible dans chacune des collectivités et sur les données propres produites par l'IEDOM. Principaux outils d'analyse, les enquêtes de conjoncture trimestrielles – menées et exploitées par le réseau d'agences de l'IEDOM

auprès d'un large panel d'entreprises – permettent d'appréhender l'opinion des chefs d'entreprise sur la situation économique des départements d'outre-mer (DOM). Les informations collectées sont notamment synthétisées sous la forme d'un Indicateur du climat des affaires (ICA). Calculé et publié pour chaque DOM, l'ICA fournit une information résumée sur l'orientation de la conjoncture

et permet des comparaisons avec la situation de la France métropolitaine (voir l'encadré « L'Indicateur du climat des affaires (ICA) ») ;

- en second lieu, il conduit des études thématiques ou sectorielles. Elles peuvent traiter des sujets transversaux concernant l'ensemble des géographies, ou constituer des analyses ponctuelles sur des enjeux spécifiques à chaque territoire.

L'INDICATEUR DU CLIMAT DES AFFAIRES EN 2025 : RETOUR D'UN TIMIDE OPTIMISME POUR LES ENTREPRISES DES DROM

Après une année 2024 marquée par des niveaux d'ICA évoluant, pour la plupart des géographies, en dessous de leur moyenne de longue période (100), **l'année 2025 se distingue par des ICA en hausse dans l'ensemble des géographies et des valeurs en fin d'année qui dépassent sa moyenne de longue période pour les cinq territoires.**

En Martinique, la fin de l'année 2024 avait été marquée par les manifestations contre la vie chère. Après avoir enregistré un point bas en 2024, l'ICA se redresse dès le premier trimestre 2025, retrouvant rapidement sa moyenne de longue période pour s'établir à 102,7 en fin d'année.

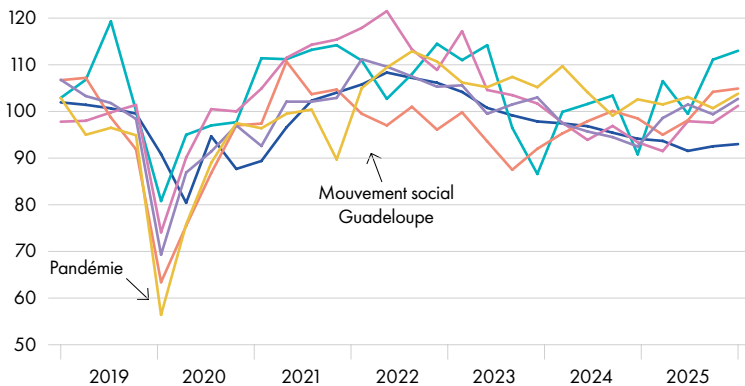
La Guadeloupe, quant à elle, se démarque par un optimisme constant de ses chefs d'entreprise. Son ICA est resté positif tout au long de l'année 2025 et affiche une amélioration en fin d'année pour atteindre 103,8.

Alors qu'il évoluait sous sa moyenne de longue période depuis 2022, l'ICA de la Guyane se redresse significativement depuis le deuxième trimestre et atteint 104,9 en fin d'année 2025, démontrant que les chefs d'entreprise guyanais ont une perception plus positive de leur situation économique.

Après deux années de recul, l'ICA de La Réunion repart à la hausse à partir du deuxième trimestre 2025 pour s'établir au niveau de sa moyenne de longue période en fin d'année, montrant ainsi une situation de retour à un niveau d'optimisme modéré des chefs d'entreprise.

Au quatrième trimestre 2024, le passage du cyclone Chido avait fait chuter l'ICA à Mayotte. À mesure que les projets de reconstruction se déploient, l'ICA progresse en dent de scie pour atteindre un niveau très élevé à 113, proche de ceux observés avant 2023.

INDICATEUR DU CLIMAT DES AFFAIRES DANS LES DOM
(100 = MOYENNE DE LONGUE PÉRIODE)



● Guadeloupe ● Guyane ● Martinique ● Mayotte
● La Réunion ● Hexagone

Sources : IEDOM, Banque de France.

Note : les ICA harmonisés peuvent différer légèrement des ICA calculés pour chaque géographie. Dernier point : T4 2025.

L'indicateur du climat des affaires (ICA)

Dans le cadre de l'amélioration de l'information conjoncturelle diffusée sur les économies d'outre-mer, les Instituts d'émission ont élaboré un **indicateur synthétique du climat des affaires**, suivant la méthodologie appliquée par la Banque de France pour l'analyse de la conjoncture dans l'Hexagone. Il est établi à partir des résultats de l'enquête trimestrielle de conjoncture au moyen d'une analyse en composantes principales, afin de résumer le maximum de l'information contenue dans chacune des questions de l'enquête de conjoncture. Les résultats sont par ailleurs retraités pour permettre des comparaisons entre géographies et corrigés des jours ouvrables et des variations saisonnières.

Comment le lire et le comprendre ? Plus il est élevé, plus les chefs d'entreprise évaluent favorablement la

conjoncture. Un niveau supérieur à 100 signifie que l'opinion des dirigeants d'entreprise interrogés sur la conjoncture est favorable, car supérieure à sa moyenne sur une longue période.

Pour plus d'informations sur l'Indicateur du climat des affaires, se référer à la « Note » de l'Institut *Un nouvel indicateur pour aider au diagnostic conjoncturel dans l'Outre-mer*, parue en mars 2010 et téléchargeable gratuitement sur le site internet de l'IEDOM.

Lire la note :



ZOOM



LA RÉUNION

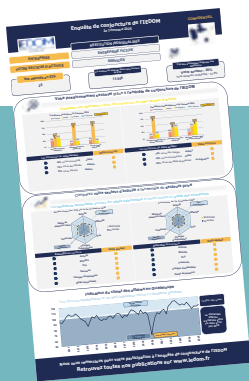
L'IEDOM parle start-up sur Réunion La 1^{ère}

Le 7 novembre 2025, l'IEDOM de La Réunion a participé à l'émission « On en parle » animée par Robin Grimaldi sur la radio Réunion La 1^{ère}, consacrée à la création d'entreprise et à l'usage de l'intelligence artificielle au service de l'entrepreneuriat.

David Perrain, économiste à l'IEDOM de La Réunion, a valorisé l'étude réalisée sur l'écosystème des start-up réunionnaises. Il a notamment insisté sur l'une de ses principales conclusions, selon laquelle le rôle de l'accompagnement du dirigeant dans la pérennité des entreprises innovantes est déterminant. Il a également mentionné l'étude sur le micro-crédit professionnel, la mission EDUCFI de l'IEDOM et les outils mis à disposition pour les porteurs de projet.

© IEDOM — La Réunion





ZOOM



GADELOUPE

Une restitution individualisée pour les participants de l'enquête de conjoncture de l'IEDOM

Depuis le 2^e trimestre 2025, l'IEDOM Guadeloupe innove : afin de remercier les entreprises qui répondent aux enquêtes de conjoncture trimestrielles menées par l'agence, une restitution individualisée est envoyée à toutes les entreprises répondantes. Elle prend la forme d'une fiche individuelle et confidentielle qui permet :

- une comparaison des réponses apportées par l'entreprise avec celles des entreprises de son secteur ;
- une présentation graphique des soldes d'opinion ;
- une communication anticipée de l'Indicateur du climat des affaires (ICA), en amont de sa diffusion publique.

Les premiers retours des entreprises ayant reçu les fiches sont positifs.

Ces enquêtes de conjoncture sont essentielles pour appréhender l'opinion des chefs d'entreprise sur la situation économique du territoire qui est synthétisée sous la forme d'un Indicateur du climat des affaires (ICA).

COUP DE PROJECTEUR : L'EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES EN GUYANE

La Guyane, riche de sa biodiversité et de son écosystème, est le cadre d'une interaction complexe entre l'Homme et les ressources naturelles. À partir du panorama des ressources connues, l'analyse des principales filières d'exploitation (la sylviculture, la mine et la pêche) met en lumière leurs impacts économiques, environnementaux et sociaux, ainsi que leurs perspectives.

Trois filières emblématiques du territoire

La filière forestière se structure autour de deux pôles : d'un côté, l'activité d'exploitation forestière, le sciage et le rabotage du bois ; de l'autre, les entreprises valorisant le bois en sortie de scierie et réalisant la pose de produits finis.

La filière minière occupe historiquement une place significative dans le paysage économique de la Guyane. Elle est essentiellement axée sur l'exploitation de l'or, dont la forte valorisation sur les marchés internationaux renforce l'importance économique.

Enfin, les ressources maritimes abondantes de la Guyane offrent un potentiel considérable pour le secteur de la pêche. La filière se structure et ambitionne de jouer un rôle économique plus significatif. Elle englobe la capture, le traitement et la commercialisation des produits de la mer. Elle mobilise les armateurs et leurs équipages, le commerce de gros et de détail ainsi que l'industrie agroalimentaire.

De nombreux défis à surmonter

L'exploitation des ressources naturelles en Guyane s'accompagne de multiples défis, pour concilier

le développement économique et social et la préservation de l'environnement. Afin d'assurer cet équilibre, des dispositifs réglementaires sont en place. Cependant, leur mise en œuvre est souvent complexe et source de tensions.

L'exploitation des ressources naturelles, qu'il s'agisse de la pêche, de l'exploitation forestière ou minière, exerce une pression sur la biodiversité et les écosystèmes de la Guyane. La nécessité de concilier développement économique et conservation de la biodiversité soulève des défis complexes. Globalement, ces trois filières peuvent non seulement être la cause de dégradations environnementales, mais aussi en subir les conséquences. Le changement climatique et ses impacts environnementaux pourraient entraîner une diminution ou un remplacement des essences forestières exploitables mais aussi un déplacement géographique de l'effort de pêche.

Les ressources naturelles guyanaises attirent des acteurs illégaux, souvent motivés par des intérêts économiques immédiats. Leurs pratiques présentent une menace pour le territoire à plusieurs titres (pillage des ressources naturelles, génération de nuisances pour les populations, destruction et pollution environnementale, etc.).

Enfin, la structuration des filières économiques représente un défi majeur en Guyane. Ce constat, comme l'ont souligné les différents acteurs rencontrés par l'IEDOM, s'applique évidemment à l'exploitation des ressources naturelles, à des degrés divers.

Lien vers la publication :



ENQUÊTE SUR LES START-UP À LA RÉUNION : DES ENTREPRISES COMME LES AUTRES ?

En 2024, l'IEDOM a adressé à plus de 70 start-up réunionnaises un questionnaire visant à identifier leurs facteurs de réussite et leurs difficultés. Il ressort de cette enquête que dix d'entre elles possèdent un fort potentiel de croissance. La plupart des autres se situent encore au début de leur développement, et sont donc peu génératrices de chiffres d'affaires (CA) et de créations d'emplois.

Interrogés sur les facteurs de réussite des start-up, leurs dirigeants soulignent l'importance du profil du porteur de projet. Ils sont également demandeurs d'un accompagnement managérial personnalisé, via l'aide de mentors ou de comités d'experts locaux. Le soutien des acteurs publics contribue aussi à leur développement. Les aides financières sont jugées utiles, mais complexes à obtenir pour des structures naissantes qui doivent souvent avancer les fonds engagés. Le financement d'un développement à plus grande échelle est d'autant plus difficile, que les acteurs traditionnels locaux ne disposent pas des mêmes expertises que les acteurs spécialisés.

Lien vers
la publication :



2020-2022 : DES ENTREPRISES RÉSILIENTES MALGRÉ DES CHOCs RÉPÉTÉS ET DES DIFFICULTÉS DE TRÉSORERIE RÉCURRENTES À MAYOTTE

Différentes crises, internationales ou locales, ont affecté l'économie mahoraise depuis 2020. À la crise sanitaire de la Covid-19 et à la guerre en Ukraine se sont ajoutés la montée de l'insécurité, le durcissement de la crise de l'eau et la répétition des crises sociales. Plus récemment, l'île a de surcroît été victime d'un cyclone d'une violence inédite. Ses conséquences ne sont pas traitées dans cette note, mais son apparition souligne une autre des vulnérabilités de l'île : son exposition forte aux risques climatiques.

Affectées par ces multiples chocs, les entreprises mahoraises ont démontré leur résilience et leur capacité à rebondir après chaque crise. Entre 2020 et 2022, leur chiffre d'affaires progresse et une majorité continue de dégager une capacité bénéficiaire. L'endettement bancaire est maîtrisé et la plupart des entreprises sont en bonne capacité d'honorer leurs engagements financiers à horizon de 3 ans. Les entreprises mahoraises restent toutefois fragilisées par des insuffisances de trésorerie et pénalisées par des délais de paiement structurellement longs.

Lien vers
la publication :



LES HABITUDES DE PAIEMENT EN MARTINIQUE : LÉGER AVANTAGE POUR LES ESPÈCES AU QUOTIDIEN

Les taux importants de bancarisation et d'équipement en carte bancaire, la généralisation du paiement sans contact, le développement des applications mobiles, sont autant d'éléments qui impactent les habitudes de paiement des Martiniquais. Pour autant, avec 48 % du nombre de transactions du quotidien réglées en espèces en 2024, l'utilisation de l'argent liquide reste prédominante en Martinique. La carte bancaire est, quant à elle, utilisée dans 44 % des transactions.

De manière générale, les espèces sont privilégiées pour les transactions de faible montant, et dans les petits magasins, auprès des vendeurs ambulants, ou dans les lieux de culture, de sport, et de divertissement, tandis que la carte bancaire est plus utilisée pour les paiements de montant élevé, et dans les commerces distribuant des biens durables. L'utilisation des moyens de paiement dépend également de facteurs socio-économiques. Ainsi, le recours aux espèces augmente avec l'âge. Il varie aussi selon le niveau de diplôme et de revenu.

Lien vers
la publication :



Les publications de l'IEDOM en 2025

DES ÉTUDES DÉCLINÉES PAR GÉOGRAPHIE



8 rapports économiques annuels
Une vision détaillée de la situation économique et financière du territoire.

8 panoramas
Un éclairage synthétique des principales caractéristiques structurelles du territoire (mis à jour tous les 2 ans).

32 enquêtes sur le coût du crédit
Chaque trimestre, pour quatre départements d'outre-mer, calcul des taux moyens des crédits aux entreprises et des crédits aux particuliers.

24 enquêtes de conjoncture
Chaque trimestre, une analyse des tendances conjoncturelles de chacune des géographies.

4 études thématiques
Consacrées en 2025 aux start-up, l'exploitation des ressources naturelles, la résilience des entreprises et les habitudes de paiement (La Réunion, Guyane, Mayotte et Martinique).

6 synthèses économiques
Un bilan économique de l'année écoulée et les perspectives de l'année en cours.

5 études CEROM
Les comptes économiques rapides dans le cadre du partenariat CEROM.

♥ Saint-Pierre-et-Miquelon ♥ Guadeloupe ♥ Martinique ♥ Guyane
♥ Saint-Martin ♥ Saint-Barthélemy ♥ Mayotte ♥ La Réunion

DES ANALYSES TRANSVERSES AUX OUTRE-MER



3 rapports de l'Observatoire des tarifs bancaires
Un suivi semestriel des tarifs bancaires aux particuliers pratiqués dans les DCOM de la zone euro.

1 analyse de la conjoncture en Outre-mer
Une vision transverse de la conjoncture économique de l'année écoulée et des perspectives à venir.

4 notes sur les défaillances d'entreprises
Un suivi trimestriel du nombre de défaillances d'entreprises dans les différentes géographies.

1 enquête typologique sur le surendettement
Une analyse annuelle du profil des ménages ultramarins en situation de surendettement et des caractéristiques de leur endettement.

1 rapport annuel
Sur les délais de paiement pratiqués par les entreprises et les organismes publics des DCOM.

Pour lire les publications de l'IEDOM, rendez-vous sur : www.iedom.fr/publications.

LE PARTENARIAT CEROM

Le partenariat Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer (CEROM)⁽¹⁾ réunit, depuis 2004, les Instituts d'émission (IEDOM-IEOM), l'Agence française de développement (AFD), et les instituts de statistique intervenant dans les départements et collectivités d'outre-mer : l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), l'Institut de la statistique et des études économiques de Nouvelle-Calédonie (ISEE) et l'Institut de la statistique de Polynésie française (ISPF). Le partenariat CEROM a accueilli en 2025 un nouveau membre-observateur, l'Institut Territorial de la Statistique et des Études Économiques (ITSEE) de Saint-Martin.



Au travers de la production de statistiques, en rapprochant statisticiens, économistes et utilisateurs de données économiques, il contribue au renforcement de la capacité

d'analyse des évolutions économiques ultramarines. Il favorise l'échange de bonnes pratiques et les comparaisons méthodologiques entre les parties.

Aujourd'hui reconnu dans l'ensemble des géographies ultramarines, il a permis l'élaboration de comptes rapides annuels et de tableaux de bord trimestriels permettant de disposer de données macroéconomiques et conjoncturelles dans l'Outre-mer, la publication d'analyses macroéconomiques ou sectorielles apportant une meilleure connaissance des tissus économiques ultramarins.

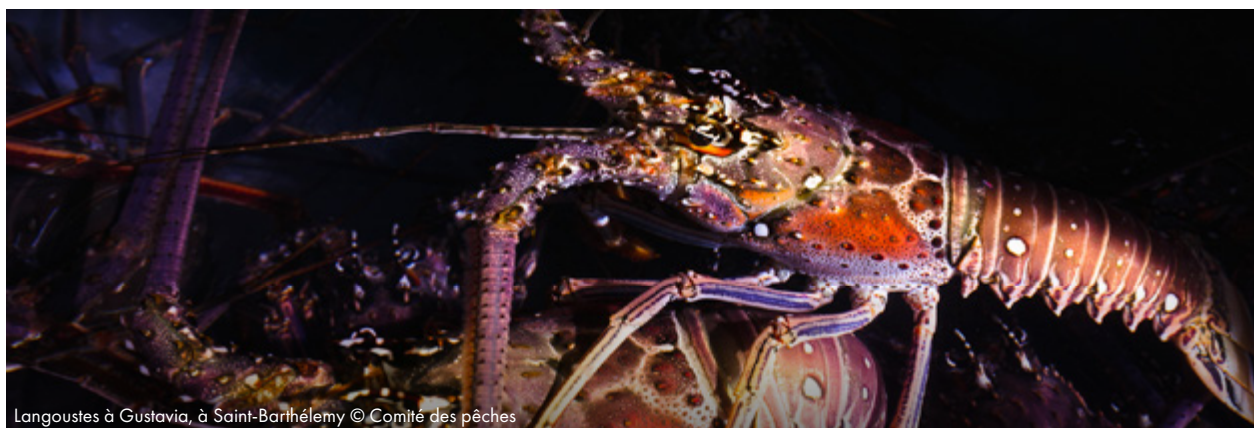
Le partenariat CEROM a poursuivi en 2025 ses travaux récurrents de calcul des comptes économiques rapides pour les territoires de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane, de La Réunion, ainsi que ceux de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie. Les comptes économiques rapides ont revêtu une importance particulière dans ce dernier territoire, frappé tant par la crise du secteur nickel que par les émeutes du printemps 2024. Le PIB

y accuse une diminution de 13,5 % en 2024. Soucieux que ses travaux touchent un lectorat aussi large que possible, le partenariat CEROM publie désormais une version en anglais des comptes économiques rapides de Nouvelle-Calédonie.

À ces travaux récurrents s'ajouteront en 2026 les travaux, ponctuels, de calcul du PIB de Saint-Barthélemy.

À La Réunion, le partenariat CEROM a exploré les conséquences économiques du vieillissement de la population réunionnaise à l'horizon 2050. Le nombre de seniors à La Réunion devrait progresser à un rythme nettement plus soutenu que celui de la population globale du territoire, emportant diverses conséquences pour le territoire. Le revenu par habitant devrait ainsi augmenter d'ici à 2050, cette hausse bénéficiant tant à l'épargne qu'à la consommation de services, en particulier à la personne. Cet impératif de financement de la dépendance aura également un impact sur les finances publiques, le département enregistrant déjà une hausse importante de ses dépenses dans ce domaine depuis 2019.

(1) Les travaux CEROM sont accessibles sur le site : <https://www.cerom-outremer.fr>.



Langoustes à Gustavia, à Saint-Barthélemy © Comité des pêches

ZOOM



GUYANE ET MARTINIQUE

Conférence de presse pour les comptes économiques rapides 2024

Chaque année, les partenaires CEROM publient les comptes économiques rapides de chaque territoire ultra-marin.

L'IEDOM Martinique a organisé le 30 septembre 2025 une conférence de presse avec l'Insee et l'AFD, consacrée à la présentation des Comptes économiques rapides de la Martinique. En 2024, malgré une contraction de la demande privée, l'économie martiniquaise affiche une croissance de 1 %, après une progression plus ténue, de 0,4 %, en 2023. Cette croissance modérée est principalement soutenue par le secteur public.

L'IEDOM Guyane a tenu la conférence de presse de présentation des comptes économiques rapides avec l'Insee en octobre 2025. La croissance de la Guyane est négative en 2024 (-1,1 %). Cette évolution s'explique par une activité encore en transition dans le secteur spatial, entraînant une baisse de 13,2 % en volume des exportations.

Ces conférences de presse sont essentielles et attendues par tous.



Pour lire l'étude de Guyane :



Pour lire l'étude de Martinique :



REIMS (SIÈGE PARIS)

Le séminaire CEROM et études à Reims

Du 23 au 27 juin 2025, la succursale Banque de France de Reims a accueilli le double séminaire CEROM et celui du service études sur cinq jours. Ce temps fort attendu a été marqué par une belle énergie collective et une ambiance aussi studieuse que chaleureuse.

Les deux premiers jours, consacrés au séminaire CEROM ont permis de mettre tous les acteurs du partenariat autour de la table (IEDOM, IEOM, Insee, ISPF, Isee, ITSEE et AFD). Ces deux jours ont été riches de discussions, abordant tant les travaux réalisés au cours des mois écoulés que les futurs enjeux du partenariat.

Le séminaire du service études a ensuite pris place sur les trois journées suivantes. Il a permis d'aborder de nombreux sujets : des chantiers en cours aux perspectives

à venir, chacun a pu partager son expertise, ses enjeux, ses réussites mais aussi ses interrogations. Ces échanges ont permis d'alimenter une dynamique déjà bien installée sur le métier et de renforcer les liens entre les équipes.



© IEDOM

FAIRE BÉNÉFICIER LES DÉCIDEURS PUBLICS D'UNE VÉRITABLE EXPERTISE

L'IEDOM est amené à exercer un rôle d'expertise auprès des décideurs publics, qu'ils soient locaux ou nationaux (ministères, délégations Outre-mer du CESE, assemblées parlementaires). Grâce à ses analyses et publications régulières, l'Institut apporte un éclairage sur les économies des territoires ultramarins.

En 2025, cette mission d'expertise s'est traduite notamment par plusieurs auditions de son président, Ivan Odonnat, ainsi que des membres de l'Observatoire économique et des établissements de crédit de l'IEDOM-IEOM, devant des instances clés :

- **17 janvier 2025** : audition au Sénat de M. Ivan Odonnat, président de l'IEDOM, sur la vie chère en Outre-mer.
- **9 septembre 2025** : deuxième audition d'Ivan Odonnat au Sénat sur la vie chère en Outre-mer.
- **1^{er} octobre 2025** : audition d'Ivan Odonnat à l'Assemblée nationale

sur le sujet de la place des Outre-mer dans la diplomatie française.

- **13 octobre 2025** : audition d'Ivan Odonnat à la Cour des comptes, sur l'intégration régionale des Outre-mer.
- **16 octobre 2025** : audition de Manuel Marcias, économiste à l'IEDOM-IEOM, au Sénat pour le rapport d'information sur la coopération et l'intégration régionales des Outre-mer.
- **25 novembre 2025** : audition de Marie Aouriri, responsable de l'Observatoire économique et des établissements de crédit de l'IEDOM-IEOM, à l'Assemblée

nationale au sujet de la proposition de loi sur les tarifs bancaires.

- **18 décembre 2025** : audition de Gov Sophie Ea et Bruno Terrien, économistes à l'IEDOM-IEOM par le collège de l'Autorité de la concurrence pour leur étude sur l'analyse des marges du secteur de la distribution alimentaire en Martinique.

Ces échanges renforcent le rôle de l'IEDOM comme acteur de référence pour comprendre les enjeux économiques des territoires ultramarins.



Exploitation de melons à Anse-Bertrand, en Guadeloupe © Mélina Robin



18 réunions
des CCA organisées
localement par les
agences de l'IEDOM



23 conférences
de presse

(2) Une place financière est, selon la définition de la Banque de France, « un lieu qui assure la rencontre de multiples acteurs qui concourent au bon fonctionnement des marchés financiers au sein d'écosystèmes dégageant d'importantes synergies ».

ORGANISER OU PARTICIPER AUX ACTIONS DE PLACE

Les agences de l'IEDOM « entretiennent des relations, pour exercer leurs missions, avec les banques, les entreprises, les organismes consulaires, les collectivités locales et les services déconcentrés de l'État, de leur rayon d'action ».

Article L. 142-10 du Code monétaire et financier

Les agences de l'IEDOM organisent régulièrement des actions de place ou y participent. Celles-ci correspondent à l'ensemble des opérations concourant à l'animation de la place financière⁽²⁾ du périmètre d'intervention de chaque agence. Ces actions de place peuvent associer les établissements de crédit, les entreprises, les organismes consulaires, les collectivités locales ou encore les services déconcentrés de l'État du rayon d'action de chaque agence.

Des instances d'échanges avec les comités consultatifs d'agence (CCA)

Dans chaque département et collectivité, un comité consultatif est constitué auprès du directeur d'agence. Les comités sont composés de personnalités représentant chacune un secteur spécifique de l'économie locale. Ils se réunissent périodiquement afin d'apprécier l'évolution de la conjoncture dans les différents secteurs économiques concernés. Ce temps d'échanges permet à l'Institut d'émission de partager des éléments d'analyse de la situation économique, mais également d'informer et d'expliquer aux acteurs économiques locaux son action, ainsi que les positions de politique monétaire adoptées par le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE).

ZOOM



MAYOTTE

Déplacement de la ministre des Outre-mer, Naïma Moutchou, à Mayotte

Du 13 au 15 décembre 2025, la ministre des Outre-mer, Naïma Moutchou, a effectué un déplacement officiel à Mayotte qui s'est articulé autour de visites de terrain, de rencontres avec les acteurs locaux, dans un contexte marqué par les suites du passage de Chido.

En parallèle de ces déplacements de terrain, plusieurs réunions institutionnelles se sont tenues, réunissant les services de l'État et les partenaires concernés, afin de coordonner l'action publique et de faire un point global sur la situation du territoire.

Dans ce cadre, l'IEDOM, représenté par sa directrice, Florence Mar-Picart, a pris part aux échanges et présenté une analyse de l'évolution récente du contexte économique de Mayotte.

Par sa présence à plusieurs séquences, l'IEDOM a contribué à nourrir les réflexions, en mettant à disposition son expertise économique au service de la compréhension des dynamiques du territoire.



© IEDOM — Mayotte

4. LE SUIVI ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES ULTRAMARINS

En 2025, 18 séances avec les CCA ont été organisées par les agences IEDOM.

Des conférences de presse pour informer et sensibiliser

Moment clé de l'année, la conférence de presse annuelle du siège de l'IEDOM-IEOM permet de dresser un bilan économique global des Outre-mer. Elle offre une vision complète des dynamiques conjoncturelles et attire un intérêt croissant des médias et des partenaires institutionnels.

De la même façon, les agences de l'IEDOM organisent localement des conférences de presse : pour la sortie du rapport annuel économique de leur géographie ou pour mettre en lumière des études qui viennent d'être publiées. Ces événements sont l'occasion de présenter les chiffres

détaillés de l'activité économique, monétaire et financière sur leur territoire d'intervention. Les agents interviennent régulièrement dans les médias pour partager leurs expertises.

En 2025, l'IEDOM a ainsi organisé 23 conférences de presse et répondu à 101 interviews médiatiques, renforçant ainsi son rôle de référent économique ultramarin.

Être présent dans les débats économiques et financiers et auprès des acteurs locaux

L'IEDOM participe activement à la diffusion des connaissances économiques en prenant part à des séminaires, des colloques et des conférences sur les enjeux financiers et économiques ultramarins. En 2025, on dénombre 172 interventions dans des séminaires et conférences.

À travers ses missions d'éducation économique, budgétaire et financière des publics (EDUCFI) et de Correspondant TPE-PME, l'Institut élargit aussi son cercle de partenaires à un ensemble d'acteurs de terrain : les académies, le corps enseignant, les acteurs sociaux, mais aussi les organismes socioprofessionnels ou encore les intermédiaires financiers. En 2025, 45 actions EDUCFI ont été menées.



101 interviews
dans les médias



172 présentations
dans des séminaires,
conférences ou autres
interventions



45 actions
EDUCFI



Pêche traditionnelle à la Désirade, en Guadeloupe © Mélina Robin

ZOOM



GUADELOUPE

Ensemble dialoguons à Pointe-à-Pitre

Les 19 et 20 septembre 2025, l'IEDOM de Guadeloupe a organisé au Centre Rémy Nainsouta de Pointe-à-Pitre la première édition de « Ensemble, dialoguons », une exposition ouverte au grand public pour découvrir les coulisses de l'économie et poser toutes ses questions aux experts de l'IEDOM.

En deux jours, **465 visiteurs** sont venus découvrir les coulisses de l'économie, dont 10 groupes scolaires (du CE2 à la classe préparatoire).

Répartis en **cinq zones thématiques**, les ateliers ont permis d'aborder différents sujets : le cycle de vie des billets de leur fabrication à leur recyclage, le rôle de la monnaie, les enjeux liés à l'inflation et au pouvoir d'achat, ainsi que les bases de l'éducation financière. Les visiteurs, très enthousiastes, ont posé de nombreuses questions et échangé directement avec les experts de l'IEDOM.

L'événement a atteint ses **objectifs** : sensibiliser, expliquer et dialoguer tout en valorisant le rôle de l'IEDOM comme acteur de proximité.



Voir l'événement en vidéo :



© IEDOM — Guadeloupe

Nouveaux logos, nouvelle identité visuelle et nouveaux sites internet

Le 10 février 2025, l'IEDOM et l'IEOM dévoilent leurs nouveaux sites internet ainsi que leurs nouveaux logos et identité visuelle.

Pour permettre **une meilleure expérience**, les sites internet ont été repensés avec une approche renouvelée. Ces plateformes offrent dorénavant une navigation plus intuitive et un accès simplifié **aux services et informations dédiés aux acteurs économiques et aux populations des territoires d'outre-mer**.

La sortie des sites internet s'accompagne d'une refonte des logos et de l'identité visuelle avec un design revisité plus moderne pour plus de clarté et d'accessibilité. Ces choix graphiques visent à renforcer la lisibilité des informations proposées.

L'IEDOM et l'IEOM réaffirment leur volonté d'améliorer continuellement leurs services numériques pour mieux répondre aux attentes de leurs publics.



www.iedom.fr



www.ieom.fr



Jardin des sources des Liméa, à Sainte-Marie, en Martinique © Cultiver l'avenir en local





L'ORGANISATION ET LA STRATÉGIE DE L'IEDOM

La gouvernance	88
Les ressources humaines	92
La responsabilité sociétale et environnementale (RSE)	94
CRÉER 2027, le nouveau plan stratégique	98

LA GOUVERNANCE

Les statuts

Les statuts⁽¹⁾ de l'IEDOM sont fixés dans le Livre VII du Code monétaire et financier relatif au régime de l'Outre-mer (articles L. 721-7 à L. 721-17 et R. 721-3 à R. 721-11).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'IEDOM est une société par actions simplifiée, dont le capital est détenu entièrement par la Banque de France.

L'IEDOM agit au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France. Il est chargé de l'exécution des opérations afférentes aux missions du Système européen de banques centrales (SEBC), dans les collectivités de son ressort. L'État a également confié à l'IEDOM des missions d'intérêt général. Par ailleurs, l'IEDOM assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

(1) Les statuts résultent de l'ordonnance n° 59-74 du 7 janvier 1959, créant l'IEDOM, modifiée par l'ordonnance n° 2000-347 du 19 avril 2000, complétée par le décret n° 2000-545 du 20 juin 2000, modifiée par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016.

LES ORGANES DE GOUVERNANCE



La Direction générale, de gauche à droite : Stéphane Foucault, Alexandre Gautier et Pascal Richer © Émilie Albert

Le Président

L'IEDOM est dirigé par un président nommé par le gouverneur de la Banque de France. Le président est assisté d'un directeur et d'un directeur adjoint. **Depuis mars 2026, Alexandre Gautier est le président de l'IEDOM.** Il a succédé à Ivan Odonnat.

Le Conseil général

Le Conseil général est composé du gouverneur de la Banque de France ou de son représentant qui préside le Conseil général, du président de l'IEDOM, de deux directeurs généraux de la Banque de France ou de leur représentant, et d'un représentant du personnel ou de son suppléant.

Le Conseil général est saisi par le président de l'IEDOM pour avis consultatif sur les sujets suivants : la modification de l'objet social ; l'approbation des comptes annuels et l'affectation des résultats ; l'augmentation, la réduction et l'amortissement du capital social ; l'adoption ou les modifications de toutes clauses

statutaires ; la présentation du rapport d'activité et la présentation des grandes orientations stratégiques d'ordre social, économique, financier, ou liées à l'activité de l'IEDOM.

Le Conseil général approuve également le budget de l'IEDOM.

En 2025, le Conseil général s'est réuni deux fois.

La composition du Conseil général est la suivante :

Président du Conseil général de l'IEDOM :

- M. François Villeroy de Galhau, Gouverneur de la Banque de France, représenté par Mme Agnès Benassy-Quéré

Président de l'IEDOM :

- M. Alexandre Gautier

Représentant la Banque de France :

- M. Claude Piot
- M. Hervé Gonsard

Représentant le personnel :

- M. Nicolas Evrin



Le Conseil général (en novembre 2025), de gauche à droite :
Nicolas Evrin, Claude Piot, Ivan Odonnat, Agnès Benassy-Quéré, Hervé Gonsard
et Stéphane Foucault © IEDOM

Les organes de contrôle

Les organes de contrôle interviennent soit de façon permanente, soit de façon périodique. Un contrôle est effectué, de manière régulière ou périodique, par des entités extérieures.

Le contrôle interne

Le Comité de contrôle interne de l'IEDOM pilote la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne pour l'ensemble des activités du siège et du réseau des agences. Un rapport annuel rend compte des travaux effectués au titre de la mise en œuvre des contrôles permanents, des contrôles périodiques, des recommandations issues des audits internes et externes, de la cartographie des risques opérationnels et du suivi des incidents.

L'Inspection générale de la Banque de France exerce la fonction d'audit interne de l'IEDOM.

Le contrôle externe

Les comptes de l'IEDOM étaient vérifiés, jusqu'en 2023, par un collège de commissaires aux comptes, qui étaient légalement ceux de la Banque de France. La loi du 13 juillet 2023 a mis fin à ce dispositif et a remplacé l'IEDOM dans le droit commun des sociétés. À compter de l'exercice 2024, les comptes de l'IEDOM sont vérifiés par un commissaire aux comptes librement choisi. L'IEDOM est également soumis au contrôle de la Cour des comptes et de l'Inspection générale des finances.



Ananas, Le Morne-Rouge, en Martinique
© Camille Luis

L'ORGANISATION

Le siège

Depuis le 1^{er} septembre 2006, les services respectifs du siège de l'IEDOM et de l'IEOM (Institut d'émission d'outre-mer) sont regroupés au sein d'une même structure, dont les dépenses de fonctionnement sont réparties entre les deux instituts.

Le Comité exécutif, composé notamment du président, du directeur et du directeur adjoint, a pour rôle de préparer les décisions de la présidence de l'IEDOM sur tous les sujets transversaux et de finaliser les dossiers présentés au Conseil général de l'IEDOM.



Le Comité de direction est composé du président, des membres de la direction, des responsables de division du siège en charge des différents métiers et des directions d'agence. Le Comité de direction est une instance d'information et d'échanges sur la stratégie, mais aussi sur la marche de l'ensemble des métiers et des agences de l'Institut d'émission.

Les agences de l'IEDOM

L'IEDOM dispose de 6 agences. Elles sont installées aux Abymes (Guadeloupe), à Fort-de-France (Martinique), à Cayenne (Guyane), à Saint-Denis (La Réunion), à Mamoudzou (Mayotte) ainsi qu'à Saint-Pierre (Saint-Pierre-et-Miquelon).

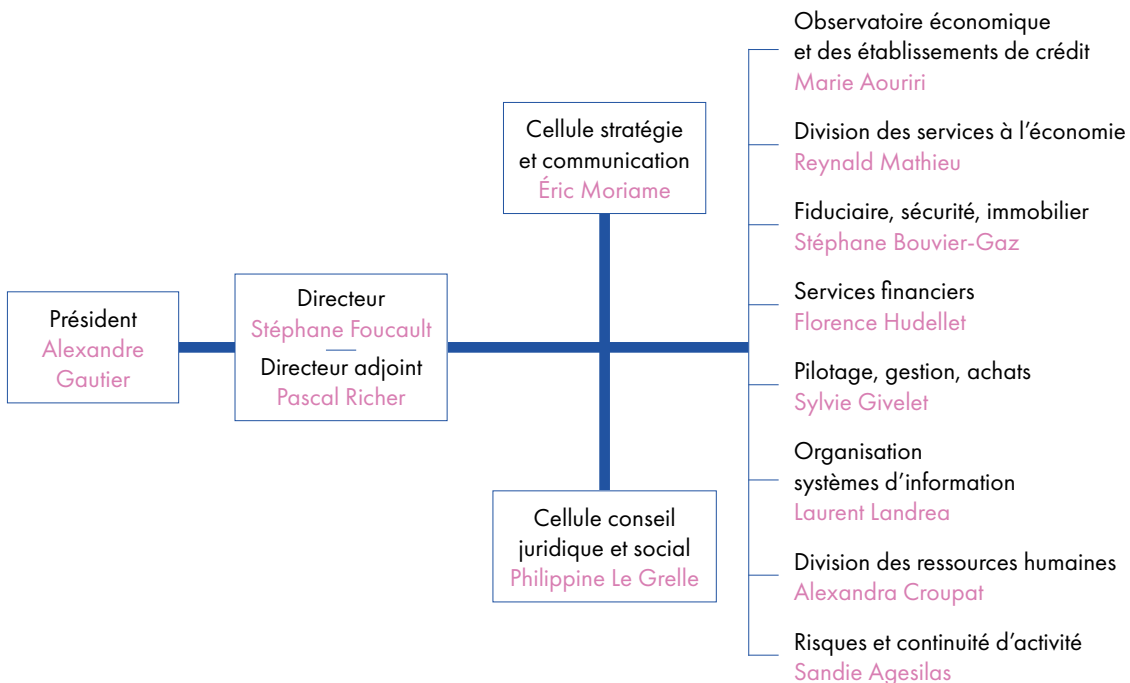


La Direction générale et les directeurs des agences IEDOM, de gauche à droite : François Groh, Patrick Croissandeau, Marie Urban, Stéphane Foucault, Alexandre Gautier, Pascal Richer, Florence Mar-Picart, Philippe La Cognata © Émilie Albert



La Direction générale et les responsables de division du siège, de gauche à droite : Sandie Agesilas, Sylvie Givelet, Sylvie Pipponiau, Stéphane Bouvier-Gaz, Alexandra Croupat, Éric Moriame, Marie Aouriri, Florence Hudellet, Stéphane Foucault, Alexandre Gautier, Pascal Richer, Philippine Le Grelle, Laurent Landréa © Émilie Albert

Organigramme du siège de l'IEDOM



LES RESSOURCES HUMAINES

La diversité des ressources humaines de l'IEDOM reflète son caractère décentralisé et sa forte implantation ultramarine. Le personnel des agences est composé de collaborateurs relevant de dispositions statutaires propres à chaque département ou collectivité d'outre-mer, mais également de collaborateurs du siège ou mis à disposition par la Banque de France. Le personnel du siège comprend des salariés recrutés par l'établissement du siège de l'IEDOM, des agents mis à disposition par l'Agence française de développement ou par la Banque de France.

La division des ressources humaines de l'IEDOM a été créée le 1^{er} janvier 2018. Elle est le point d'entrée

unique pour l'ensemble des fonctions du domaine des ressources humaines couvrant le siège comme les neuf agences des Instituts d'émission. Elle a notamment pour vocation, dans le cadre de la politique générale des ressources humaines, d'assurer une cohérence dans le pilotage des actions de gestion et de développement des ressources humaines.



239
effectif total de l'IEDOM
à fin 2025

PERSONNEL PERMANENT (EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE)

	2023	2024	2025
Agence de la Guadeloupe	36	33	34
Agence de la Guyane	27	28	28
Agence de la Martinique	31	31	33
Agence de La Réunion	53	51	50
Agence de Mayotte	17	16	18
Agence de Saint-Pierre-et-Miquelon	8	7	7
TOTAL AGENCES	172	166	170
Siège IEDOM – IEOM	68	73	69
TOTAL	240	239	239



Champ de dachines de M. Cadasse, Le Morne-Rouge, en Martinique © Cultiver l'avenir en local

LES MISSIONS DES RESSOURCES HUMAINES

Depuis 2018, la division des ressources humaines (DRH) pilote, coordonne et supervise les processus RH des Instituts. Elle travaille en étroite collaboration avec les directions d'agence et les responsables de division du siège sur l'adaptation des organisations et des équipes, afin de répondre à l'évolution des métiers et des missions. Grâce aux outils déployés :

- elle centralise les informations concernant la gestion des carrières de son personnel (acquis d'expérience et développement des compétences, formations,

identification des potentiels, processus d'avancement et promotion) ;

- elle pourvoit au recrutement des équipes du siège et du personnel en mobilité géographique vers les agences ;
- elle participe aux recrutements en agence ;
- elle apporte son appui à la gestion RH des agences ;
- elle organise les échanges de personnel sous convention de mise à disposition, en partenariat avec la Banque de France.

Dans le cadre du suivi des instances représentatives du personnel, elle gère les relations sociales. Au niveau central, elle organise les négociations sociales et les réunions du Comité social et économique (CSE) central et, au niveau du siège, elle organise les réunions de son CSE. Elle coordonne également les réunions des CSE en agences.

Elle met ainsi en œuvre la politique des ressources humaines adaptée dans un cadre rénové et accompagne la transformation de l'IEDOM.

LA FORMATION

En 2025, tous les collaborateurs du siège et des agences ont participé à au moins une formation.

Au total, 1 372 actions de formation ont été suivies, après 1 316 actions en 2024.

La formation s'articule autour de 4 axes principaux :

- accompagner la transformation des métiers ;
- former les nouveaux recrutés et accompagner les collaborateurs dans leur évolution de carrière ;
- s'adapter aux nouveaux outils, technologies ou modes de travail ;
- assurer les formations obligatoires.

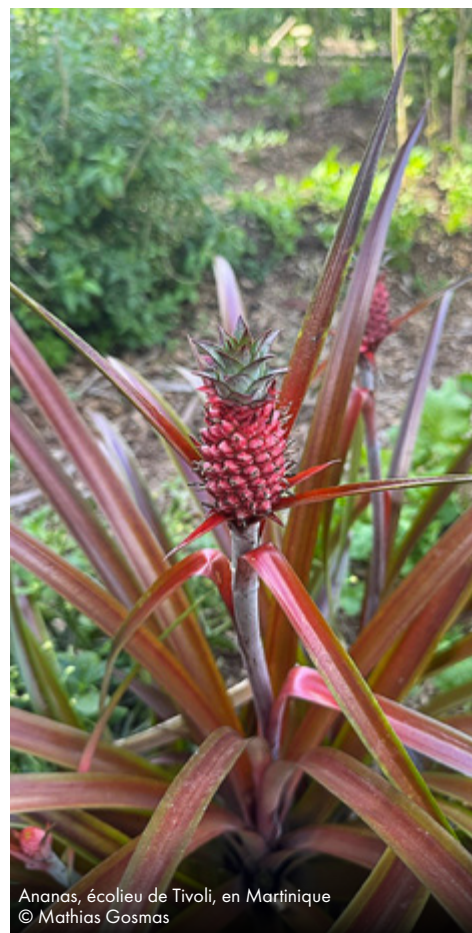
Les formations à distance organisées par l'Université Banque de France représentent les deux tiers de l'ensemble des formations suivies. Le dernier tiers concerne des formations organisées en présentiel, soit en interne par les responsables métiers du siège, soit par des organismes locaux de formation.

Des séminaires ont été organisés en région ou à Paris, notamment un séminaire CEROM ou un séminaire Contrôle interne.

Les organismes locaux de formation ont été sollicités pour l'ensemble des formations relevant du domaine de la sûreté-sécurité, ainsi que dans le domaine de la bureautique.

Un parcours de formation dédié aux managers a été initié en 2023. Il concerne toute la chaîne managériale du siège et des agences. Il s'est poursuivi en 2024 et a été finalisé en 2025.

Dans le cadre de recrutements externes ou de mobilités internes en agence, des formations spécifiques ont été organisées à Paris ou dans le cadre de missions « métier » en agence.



Ananas, école de Tivoli, en Martinique
© Mathias Gosmas

LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)

Une démarche RSE structurée et engagée

L'IEDOM s'inscrit dans une dynamique de responsabilité sociétale et environnementale (RSE) ambitieuse, articulée autour de trois axes majeurs :

- la préservation de l'environnement : mesurer, réduire et sensibiliser ;
- l'inclusion et l'engagement des ressources humaines ;
- la contribution sociétale et le mécénat solidaire.

Depuis la création de son comité RSE en 2022, l'Institut structure et renforce ses actions en la matière. Ce comité, en lien étroit avec la Direction générale des Instituts d'émission, définit et pilote un plan d'action annuel, déployé de manière collaborative au sein de l'ensemble des établissements (agences et siège). Un réseau de correspondants RSE, présent dans chaque implantation, facilite sa mise en œuvre et sa diffusion.

Réduction de l'impact environnemental : mesurer pour agir

L'IEDOM s'engage activement dans la réduction de son empreinte environnementale en s'appuyant sur une démarche rigoureuse de mesure de son impact. *En 2025, cette approche s'est renforcée grâce à l'intégration pour la première fois des activités de l'IEDOM dans le Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) de la Banque de France.*

Cette analyse permet d'identifier les principaux postes d'émissions carbone et d'adopter des plans d'action ciblés pour réduire l'impact des activités de l'Institut.

Amélioration de la performance énergétique de nos bâtiments

L'IEDOM s'appuie sur les résultats d'audits énergétiques menés en 2024 pour engager des actions de modernisation de ses équipements :

- aux Antilles et dans l'océan Indien, la climatisation va être remplacée par une nouvelle génération d'appareils au coefficient de restitution plus important, moins énergivore, et des brasseurs d'air seront mis en place ;
- à La Réunion et en Guadeloupe, il est également prévu la mise en place respective d'une GTC (Gestion Technique de la Climatisation) et d'une GTB (Gestion Technique du bâtiment) ;
- à Mayotte et en Martinique, des brise-soleil vont être installés afin de réduire les apports thermiques et donc réduire les consommations ;
- l'isolation de la toiture-terrasse de l'agence de Guadeloupe sera remplacée, permettant de réduire les apports calorifiques. En Martinique, le remplacement des façades rideau actuelles est prévu, avec du verre doté d'un indice de réflexion thermique plus important.

Déploiement progressif d'énergies renouvelables

En Martinique, les travaux de rénovation engagés prévoient la mise en place de panneaux photovoltaïques afin de réduire la consommation d'énergie primaire issue du réseau électrique. Nos agences s'équipent par ailleurs progressivement de bornes de rechargement pour véhicules électriques.

Sensibilisation et engagement des collaborateurs

L'IEDOM place ses collaborateurs au cœur de sa démarche RSE en renforçant leur sensibilisation aux enjeux environnementaux et sociétaux.

En 2025 :

- en fin d'année, 96 % des collaborateurs avaient suivi des formations sur les enjeux climatiques et la neutralité carbone ;
- des ateliers et conférences ont été organisés sur des thématiques variées : climat, biodiversité, inclusion et handicap ;
- des initiatives solidaires ont mobilisé le personnel, notamment des participations à la semaine Octobre Rose en soutien à la lutte contre le cancer du sein, des actions de recyclage et des soutiens à des associations locales.

Favoriser l'inclusivité et l'égalité des chances

L'IEDOM s'attache à promouvoir l'égalité professionnelle et l'insertion socioprofessionnelle :

- **index d'égalité femmes-hommes** : 91/100 en 2025 ;
- **encouragement de l'insertion des jeunes** : 29 apprentis, 15 stagiaires, 12 volontaires en service civique (VSC) ;
- **soutien à l'emploi des personnes en situation de handicap** : 5 collaborateurs employés en 2025.



Parcelle d'expérimentation de bananiers, coopérative Agri'Coop, à Mayotte © Caroline Joubert

ZOOM



SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Remise du chèque de mécénat au café solidaire de Saint-Pierre

Le 17 décembre 2025, dans le cadre du programme de mécénat de la Banque de France, l'IEDOM Saint-Pierre-et-Miquelon remettait symboliquement au café solidaire de l'association « Vivre ensemble » un chèque de 2 000 €.

Le café solidaire a pour objectif principal de proposer un lieu de rencontre et de partage sur Saint-Pierre afin de favoriser le vivre ensemble tout en permettant à des travailleurs en situation de handicap d'exercer une activité professionnelle valorisante.

Totalement détruit en mai 2025 par un feu, le café solidaire a pu, depuis plusieurs mois, reprendre son activité au sein de l'aéroport de Saint-Pierre Pointe-Blanche.



© IEDOM — Saint-Pierre-et-Miquelon



© IEDOM — Guadeloupe



© IEDOM — Guadeloupe

ZOOM



GUADELOUPE

Cleanmyisland, lauréate des Trophées Responsables 2025 de la Banque de France

Dans le cadre des actions de mécénat de la Banque de France, le projet « Gwada Eco Tour » porté par l'association Cleanmyisland, parrainée par Solène Berose de l'IEDOM Guadeloupe, a été désignée lauréate des Trophées Responsables 2025. Un don de 2 000 € a été accordé à l'association pour soutenir son action et un trophée a été remis à sa marraine.

Depuis bientôt 5 ans, Cleanmyisland œuvre activement pour la préservation de l'environnement et la sensibilisation des citoyens aux enjeux écologiques et à la réduction des déchets. L'association a déjà organisé 43 journées de ramassage volontaire et a sensibilisé plus de 4 000 enfants dans toute la Guadeloupe.

Le Gwada Eco Tour consiste à aller à la rencontre des habitants de différentes communes pour les sensibiliser directement sur leur territoire. Lors de ce tour dans les communes, il est prévu une matinée de sensibilisation avec divers ateliers/jeux sur le tri des déchets, le recyclage et les modes de vie durables, ainsi qu'un événement de nettoyage collectif sur un site de la commune.

Pour en savoir plus sur l'association Cleanmyisland :



Un mécénat engagé pour les territoires ultramarins

L'IEDOM mène des actions de mécénat en faveur de la protection de l'environnement et de l'inclusion économique et sociale.

Depuis 2024, 8 projets d'associations ultramarines ont ainsi été soutenus, pour un montant total de 44 000 € :

- 5 projets visant la préservation de l'environnement, et la biodiversité (29 000 €) ;
- 3 projets dans le domaine de l'inclusion économique et sociale (15 000 €).

Dans plusieurs géographies, l'Institut cède également ses équipements informatiques en fin de cycle aux écoles ou à des associations locales afin de favoriser l'accès au numérique.



-16 %

de consommation d'électricité en 2025 par rapport à 2019 (année de référence)

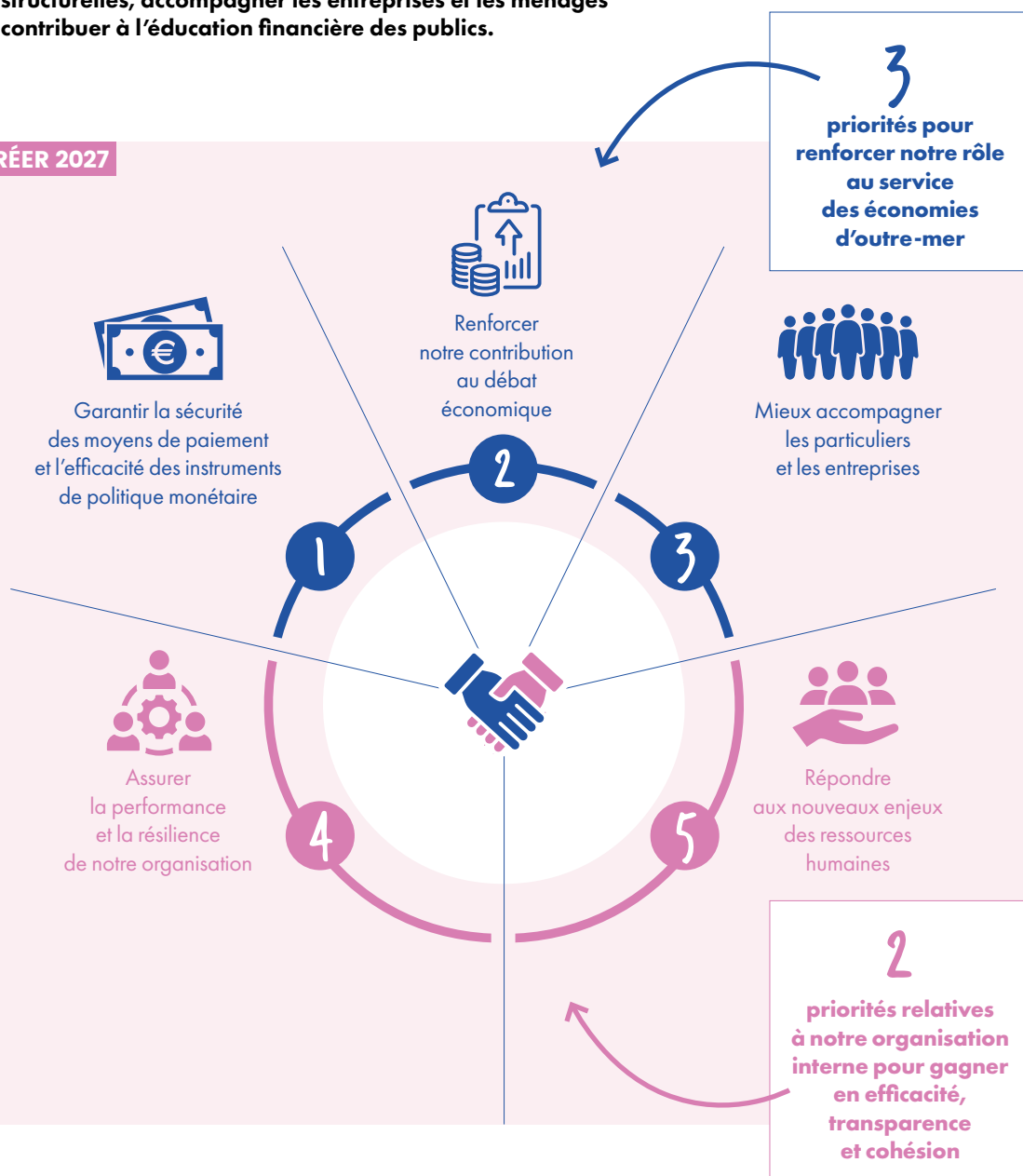


Exploitation agricole, Le Lamentin, en Martinique © Camille Luis

CRÉER 2027, LE NOUVEAU PLAN STRATÉGIQUE

Le plan stratégique Horizons 2024 est arrivé à son terme avec un bilan d'ensemble très satisfaisant. Forts de nos valeurs (sens de l'intérêt général, indépendance, ouverture, cohésion, efficacité, adaptabilité), nous avons su en relever les défis : veiller à la sécurité des moyens de paiement, soutenir le financement des économies ultramarines, analyser leurs évolutions conjoncturelles et structurelles, accompagner les entreprises et les ménages et contribuer à l'éducation financière des publics.

CRÉER 2027





Exploitation maraîchère, à Miquelon © Direction des territoires de l'alimentation et de la mer

Un nouveau plan stratégique pour la période 2025-2027

Considérant les besoins encore largement non satisfaits des populations ultramarines et leurs fortes attentes, les Instituts d'émission ont souhaité donner une nouvelle impulsion à leur action, en s'ouvrant davantage vers l'extérieur. Le plan stratégique « CRÉER 2027 », qui définit nos Chantiers pour Remplir nos Engagements et pour qu'Ensemble nous Réalisions 2027, répond à cette ambition.

Ce plan est le fruit d'une réflexion collective, qui a bénéficié des contributions de l'ensemble des collaborateurs de l'IEDOM et l'IEOM. Il s'articule autour de cinq priorités stratégiques, trois pour renforcer notre rôle au service des économies d'outre-mer et deux relatives à l'organisation interne pour gagner en efficacité, et en cohésion. Ces cinq priorités stratégiques ont été déclinées en 15 actions concrètes.

Trois priorités pour renforcer notre rôle au service des économies d'outre-mer

Pour renforcer leurs rôles au service des économies d'outre-mer, les Instituts d'émission ont pour objectif de garantir la sécurité des moyens de paiement et l'efficacité des instruments de politique monétaire ; renforcer leur contribution au débat économique ; et mieux accompagner les particuliers et les entreprises.

En 2025, ces engagements se sont traduits à titre d'exemple par le renouvellement et la modernisation de notre charte graphique ; l'organisation en Guadeloupe d'un événement « Dialoguons ensemble » (cf. page 84) ; ou encore des actions de promotion de l'espace dirigeant en faveur de l'accompagnement des chefs d'entreprise. L'IEDOM a également mené au second semestre une vaste campagne de prévention contre les fraudes à destination des usagers bancaires ultramarins. Intitulée « Stop arnaques », elle visait à prévenir les arnaques dont ils pourraient être victimes.

Deux priorités relatives à notre organisation interne

Deux autres priorités sont relatives à notre organisation interne et destinées à gagner en efficacité, transparence et cohésion. Il s'agit d'assurer la performance et la résilience de notre organisation ; et de répondre aux nouveaux enjeux des ressources humaines.

À ce titre, l'IEDOM a mis en place en 2025 une démarche d'amélioration continue visant à simplifier son organisation et ses processus internes.

L'Institut a également accentué son action en matière de Responsabilité sociale et environnementale (RSE). Un travail important a ainsi été réalisé pour collecter les données relatives à ses émissions carbone, ce qui a permis d'intégrer l'IEDOM au BEGES produit par la Banque de France en 2025.



Poissons pêchés à Gustavia, à Saint-Barthélemy © Comité des pêches



LES COMPTES ANNUELS DE L'IEDOM

Le rapport financier et les comptes annuels	102
Le bilan et le compte de résultat	113
L'annexe aux comptes annuels	115

1. LE RAPPORT FINANCIER ET LES COMPTES ANNUELS

Conformément à l'article L. 721-12 du Code monétaire et financier, les modalités de présentation et d'arrêté des comptes de la société par actions simplifiée IEDOM sont identiques à celles fixées pour la Banque de France, dont elle est filiale. Le cadre juridique et financier ainsi que le détail des règles comptables et méthodes d'évaluation retenues par l'IEDOM figurent dans l'annexe aux comptes annuels (cf. chapitre 3).

1.1 LA SITUATION PATRIMONIALE

L'avance Banque de France, principale ressource de l'IEDOM, a augmenté de 155 425 k€ en 2025. Par ailleurs, le solde net des autres emplois/ressources a progressé de 10 885 k€ entre les deux fins d'exercice.

L'ensemble des mouvements traduit une augmentation des avoirs en euros de 166 089 k€ pour un total de 7 778 512 k€ en fin d'exercice.

REGROUPEMENT PAR PRINCIPAUX POSTES DU BILAN

	31/12/2025	31/12/2024	Variation 2025/2024	
	(k€)	(k€)	En montant (k€)	En %
Avance Banque de France	7 611 825	7 456 400	155 425	2,08 %
Avoirs en euros	-7 778 512	-7 612 424	-166 089	2,18 %
Opérations avec le Trésor public	1 100	1 321	-221	-16,74 %
Autres emplois/ressources	165 588	154 703	10 885	7,04 %

1.1.1 L'avance Banque de France

	31/12/2025	31/12/2024	Variation 2025/2024	
	(k€)	(k€)	En montant (k€)	En %
PASSIF				
Avance Banque de France	7 611 825	7 456 400	155 425	2,08 %

En application des dispositions de l'article L. 721-7 du Code monétaire et financier, l'Institut d'émission des départements d'outre-mer est chargé « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France » de mettre en circulation dans sa zone d'intervention les billets ayant cours légal et pouvoir libératoire dans l'Hexagone.

En contrepartie des billets en euros mis en circulation par l'IEDOM dans sa zone d'intervention, la Banque de France lui consent une avance représentative de la circulation des billets dans sa zone d'émission. Le montant de cette avance gratuite correspond à une fraction du montant des billets en euros comptabilisés par la Banque de France à son passif. Selon la convention signée le

31 décembre 2019 entre la Banque de France et l'IEDOM, cette fraction est calculée sur la base d'un coefficient reflétant la part des départements et collectivités d'outre-mer constituant la zone d'intervention de l'IEDOM rapportée au total de la population et du PIB de la France. Au titre de la révision quinquennale des clés de répartition au sein de l'Eurosystème, le coefficient retenu pour déterminer le montant de l'avance s'établit à 2,60 % depuis le 1^{er} janvier 2024.

Le montant de l'avance fait l'objet d'un ajustement mensuel. Celui-ci résulte principalement de la variation des billets en euros comptabilisés dans les livres de la Banque de France, rapportée à la circulation totale des billets en euros émis par l'Eurosystème.

1.1.2 Les avoirs en euros

	31/12/2025	31/12/2024	Variation 2025/2024	
	(k€)	(k€)	En montant (k€)	En %
Compte de réserve à la Banque de France	4 232 686	4 561 216	-328 530	-7,20 %
Titres d'investissement	3 545 824	3 051 205	494 619	16,21 %
Autres disponibilités	2	3	-1	-27,25 %
SOLDE DES AVOIRS	7 778 512	7 612 424	166 089	2,18 %

L'IEDOM dépose la majorité de ses avoirs sur son compte principal ouvert dans les livres de la Banque de France, dit « compte de réserve ». Le compte de réserve n'est plus rémunéré depuis le 1^{er} janvier 2024.

L'IEDOM dispose également d'un portefeuille d'investissement, composé exclusivement de titres de la sphère publique française (Obligations Assimilables du Trésor – OAT) qui seront détenus, sauf événement exceptionnel, jusqu'à leur échéance. La gestion de ce portefeuille est confiée à la Banque de France dans le cadre d'une convention signée le 5 août 2020, l'IEDOM applique en outre la politique d'investissement définie par sa maison-mère.

Au 31 décembre 2025, la valeur nominale du portefeuille est de 3 500 M€, pour une valeur comptable de 3 545,8 M€. La valeur liquidative du portefeuille au 31 décembre 2025 est de 3 490,0 M€.

Après examen par le Comité Actif-Passif de la Banque de France, le Gouverneur a autorisé l'IEDOM à poursuivre le renforcement de son portefeuille d'investissement. Des acquisitions d'OAT pour un montant de 676,5 M€ en nominal ont donc été réalisées entre le 29 janvier et le 7 mars 2025. Deux lignes de portefeuille, une de 125 M€ de nominal et une autre de 55 M€, sont arrivées à échéance en 2025. La valeur du portefeuille de l'IEDOM a donc augmenté de 496,5 M€ en nominal contre une augmentation de 494,6 M€ en valeur comptable entre 2024 et 2025.

Les autres disponibilités, qui représentent le solde des caisses courantes, s'élèvent à 2 k€ au 31 décembre 2025. Ce poste enregistre les mouvements quotidiens de trésorerie liés aux activités de gestion courante des agences de l'IEDOM.

VENTILATION DES TITRES D'INVESTISSEMENT SUIVANT LEUR DURÉE RÉSIDUELLE EN VALEUR NOMINALE AU 31/12/2025 (EN K€)

< à 3 mois	3 mois – 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans
-	151 000	685 000	2 664 000

1.1.3 Les opérations avec le Trésor public

	31/12/2025	31/12/2024	Variation 2025/2024	
	(k€)	(k€)	En montant (k€)	En %
PASSIF				
Trésor public – Ses émissions de pièces euros	1 100	1 321	-221	-16,74 %
SOLDE DES OPÉRATIONS AVEC LE TRÉSOR PUBLIC	1 100	1 321	-221	-16,74 %

Le poste « Trésor public – Ses émissions de pièces euros » est représentatif du montant des émissions nettes de

pièces euros au mois de décembre 2025, montant qui a été versé au Trésor public en date du 7 janvier 2026.

1.1.4 Les autres emplois/ressources

L'évolution des autres emplois/ressources se traduit par une baisse des ressources nettes de 10 885 k€.

	31/12/2025	31/12/2024	Variation 2025/2024	
	(k€)	(k€)	En montant (k€)	En %
ACTIF				
Comptes de recouvrement	-150	-159	9	-5,40 %
Débiteurs divers	-13 287	-9 085	-4 202	46,25 %
Valeurs immobilisées	-57 416	-54 157	-3 259	6,02 %
SOUS-TOTAL ACTIF : EMPLOIS	-70 853	-63 401	-7 452	11,75 %
PASSIF				
Compte de recouvrement	0	0	0	NS
Autres passifs	20 144	13 859	6 286	45,36 %
Provisions	24 962	24 347	615	2,53 %
Capital	33 540	33 540	0	NS
Réserves	122 409	122 409	0	NS
Report à nouveau	449	494	-45	-9,07 %
Résultat net de l'exercice	34 936	23 455	11 481	48,95 %
SOUS-TOTAL PASSIF : RESSOURCES	236 440	218 103	18 337	8,41 %
RESSOURCES NETTES	165 588	154 703	10 885	7,04 %

1.2 LES RÉSULTATS

Le résultat net de l'exercice 2025 s'établit à 34 936 k€, en hausse de 11 481 k€ par rapport à 2024.

	31/12/2025	31/12/2024	Variation 2025/2024	
	(k€)	(k€)	En montant (k€)	En %
REVENU NET DES ACTIVITÉS DE L'IEDOM	105 003	82 865	22 139	26,72 %
1-1 Produits nets d'intérêts	94 937	75 304	19 633	26,07 %
1-2 Net des autres produits et charges	10 066	7 560	2 506	33,14 %
CHARGES D'EXPLOITATION	-57 838	-55 487	-2 351	4,24 %
2-1 Frais de personnel et charges assimilés	-31 704	-31 037	-667	2,15 %
2-2 Impôts et taxes	-559	-652	93	-14,31 %
2-3 Autres charges d'exploitation	-19 312	-18 526	-786	4,24 %
2-4 Dotations nettes aux amortissements et provisions sur immobilisations	-5 649	-5 319	-330	6,21 %
2-5 Autres dotations nettes aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	-615	47	-662	-1 409,18 %
RÉSULTAT ORDINAIRE AVANT IMPÔT	47 165	27 378	19 788	72,28 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	NS
Impôt sur les sociétés et contribution additionnelle à l'IS au titre des montants distribués	-12 229	-3 922	-8 307	211,78 %
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	34 936	23 455	11 481	48,95 %

1.2.1 L'affectation du résultat 2024

Le Conseil Général du 3 mars 2025 a décidé de distribuer un dividende à la Banque de France, pour un montant de 23 500 k€ au titre du résultat de l'exercice 2024

après prélèvement sur le report à nouveau à hauteur de 45 k€. Le montant du dividende a fait l'objet d'un versement à la Banque de France en date du 25 mars 2025.

DISTRIBUTION DES DIVIDENDES SUR LES DERNIÈRES ANNÉES

En euros	2021 (résultat 2020)	2022 (résultat 2021)	2023 (résultat 2022)	2024 (résultat 2023)	2025 (résultat 2024)
Dividendes versés à la Banque de France	1 700 000	7 600 000	8 000 000	27 000 000	23 500 000

1.2.2 Le revenu net des activités de l'IEDOM

Les produits nets d'intérêts sur l'exercice 2025 comprennent les intérêts perçus par l'IEDOM au titre de son

portefeuille de titres d'investissement, ainsi que les autres intérêts et commissions perçus ou payés.

a) Les produits nets d'intérêts

	31/12/2025 (k€)	31/12/2024 (k€)	Variation 2025/2024	
			En montant (k€)	En %
PRODUITS D'INTÉRÊTS	94 968	75 323	19 645	26,08 %
Dont intérêts sur titres	94 891	75 262	19 629	26,08 %
Dont autres produits d'intérêts et commissions	76	61	16	25,48 %
CHARGES D'INTÉRÊTS ET COMMISSIONS	-31	-19	-12	63,45 %
PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS	94 937	75 304	19 633	26,07 %

Le portefeuille de titres d'investissement a produit 94 891 k€ de coupons échus et de coupons courus en 2025, net des droits de garde, net des éventuelles charges de remboursement anticipé et net des amortissements des surcotes et décotes. Le montant des intérêts sur titres a augmenté de 19 629 k€ par rapport à l'année 2024, en lien avec les nouveaux investissements réalisés en 2024 et 2025, portant la valeur comptable du portefeuille de 3 051 M€ fin 2024 à 3 545,8 M€ fin 2025.

Les frais de droits de garde se sont élevés à 302 k€ sur l'exercice 2025, contre 266 k€ sur l'exercice 2024.

Les autres produits d'intérêts et commissions regroupent pour l'essentiel les intérêts sur prêts au personnel. Ils s'établissent à 76 k€ en 2025.

Les charges d'intérêts et commissions, qui s'élèvent à -31 k€, sont constituées des commissions sur virement bancaire et des frais de tenue de compte facturés par la Banque de France.

b) Net des autres produits et charges

	31/12/2025 (k€)	31/12/2024 (k€)	Variation 2025/2024	
			En montant (k€)	En %
Produits divers d'exploitation	14 270	13 122	1 149	8,75 %
Charges d'exploitation bancaire	-4 204	-5 561	1 357	-24,40 %
NETS DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES	10 066	7 560	2 506	33,14 %

> Les produits divers d'exploitation

	31/12/2025	31/12/2024	Variation 2025/2024	
	(k€)	(k€)	En montant (k€)	En %
REFACTURATION DES SERVICES RENDUS	13 634	12 457	1 176	9,44 %
Dont refacturations au Trésor public	3 760	3 760	0	NS
Dont autres refacturations	9 874	8 697	1 176	13,53 %
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	779	689	90	13,10 %
RÉSULTAT NET SUR CESSION DES IMMOBILISATIONS	-143	-25	-118	475,34 %
PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION	14 270	13 122	1 149	8,75 %

Les produits divers d'exploitation regroupent la refacturation des services rendus, le résultat net sur cessions d'immobilisations et les autres produits d'exploitation.

La refacturation des services rendus au Trésor public a généré, au titre du contrat de performance, un produit de 3 760 k€ en 2025, identique à celui de 2024. Elle couvre notamment les charges liées à la mise en circulation des pièces métalliques, à la tenue des fichiers des comptes Outre-mer, aux activités de gestion des

dossiers de surendettement en Outre-mer ainsi qu'à diverses activités au titre de l'inclusion bancaire.

L'augmentation de 1 176 k€ des autres refacturations en 2025 s'explique essentiellement par la hausse des refacturations des services rendus à l'IEOM pour 786 k€, passant de 8 441 k€ en 2024 à 9 227 k€ en 2025, et à la Banque de France pour 393 k€, passant de 229 k€ en 2024 à 622 k€ en 2025.

Les autres refacturations des services rendus sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation 2025/2024	
	(k€)	(k€)	En montant (k€)	En %
IEOM	9 227	8 441	786	9,32 %
Services généraux du siège – Exercice en cours	6 601	6 246	354	5,67 %
Autres refacturations et ajustements sur exercices antérieurs	444	155	289	NS
Facturation des frais de personnel IEDOM	2 145	1 999	146	7,33 %
Engagements sociaux de personnel IEDOM	37	41	-4	-9,43 %
BANQUE DE FRANCE	622	229	393	171,68 %
Facturation des frais de personnel IEDOM	622	229	393	171,68 %
AFD PRESTATIONS DE SERVICES REFACTURÉES	21	23	-2	-6,86 %
Engagements sociaux et congés payés	21	23	-2	-6,86 %
AUTRES REFACTURATIONS DE SERVICES	3	4	-1	-24,68 %
TOTAL DES AUTRES REFACTURATIONS	9 874	8 697	1 176	13,53 %

Le coût réel des prestations refacturées par l'IEDOM à l'IEOM au titre des services du siège en 2024 s'est élevé à 6 690 k€ pour un coût initialement estimé à 6 246 k€, ce qui se traduit en 2025 par un ajustement de 444 k€ au titre de l'exercice antérieur. Le montant des prestations, sur la base des premiers résultats de la comptabilité analytique, est évalué à 6 601 k€ pour l'exercice 2025.

La facturation des charges de personnels IEDOM mis à disposition des agences IEOM s'élève à 2 145 k€ pour l'exercice 2025.

La refacturation des engagements sociaux du personnel IEDOM mis à disposition de l'IEOM représente 37 k€ pour l'exercice 2025.

Les prestations refacturées à la Banque de France correspondent au remboursement de dépenses engagées par l'IEDOM dans le cadre de la refacturation de quatre agents mis à la disposition de la Banque de France (622 k€).

Les prestations refacturées à l'AFD sont essentiellement des engagements sociaux liés à la gestion extinctive du régime de retraite dénommé « fonds de prévoyance » concernant du personnel AFD (21 k€).

6. LES COMPTES ANNUELS DE L'IEDOM

Les autres produits d'exploitation s'établissent à 779 k€ au 31 décembre 2025 et sont détaillés ci-dessous :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation 2025/2024	
	(k€)	(k€)	En montant (k€)	En %
Renseignements entreprises FIBEN ⁽¹⁾⁽²⁾	748	689	59	8,55 %
Produits d'exploitation divers	31	0	31	NS
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	779	689	90	13,09 %

(1) Dans le cadre de la convention du 11 avril 2003 entre l'IEDOM et la Banque de France, cette dernière rétrocède à l'IEDOM une part des recettes FIBEN correspondant aux consultations portant sur des entreprises domiennes. En 2025, la rétrocession s'est élevée à 748 k€.

(2) Les produits d'exploitation divers correspondent principalement à des indemnités d'assurance à la suite d'un sinistre électrique sur un logement en Guyane.

> Les charges d'exploitation bancaire

	31/12/2025	31/12/2024	Variation 2025/2024	
	(k€)	(k€)	En montant (k€)	En %
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-4 204	-5 561	1 357	-24,40 %
Dont charges sur prestations de services financiers	-7	-5	-2	36,83 %
Dont autres charges d'exploitation bancaire	-4 198	-5 557	1 359	-24,45 %

Les charges d'exploitation bancaire regroupent les charges sur prestations de services financiers et les frais liés à la mise en circulation de la monnaie fiduciaire.

Les autres charges d'exploitation bancaire représentent essentiellement les coûts liés à la mise à disposition des billets neufs facturées par la Banque de France à l'IEDOM (3 574 k€ pour l'exercice 2025, contre 4 468 k€ pour l'exercice précédent).

Les autres composants de ce poste correspondent aux dépenses de transport et d'assurance relatives aux approvisionnements des agences en billets neufs expédiés par la Banque de France depuis l'Hexagone et, dans une moindre mesure, en pièces neuves fabriquées par la Monnaie de Paris et expédiées depuis l'usine de Pessac (Gironde). Ces frais s'élèvent à 624 k€ pour l'exercice 2025 (contre 1 089 k€ pour l'exercice précédent).

1.2.3 Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'établissent à 57 838 k€, en hausse de 2 351 k€ (+4,24 %) par rapport à 2024.

DÉTAIL DES DÉLAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU

Montants en €	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	+ 91 j	Total	1 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	+ 91 j	Total
(A) Tranche de retard de paiement										
Nombre de factures	1	0	0	7	8	0	0	0	2	2
Montant total des factures (en €)	2 545	0	0	26 029	28 574	0	0	0	108	108
Pourcentage du montant des achats de l'exercice	0,005 %	0,000 %	0,000 %	0,050 %	0,055 %					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice						0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,001 %	0,001 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées										
Nombre de factures exclues				0					0	
Montant total des factures exclues				0					0	

a) Les frais de personnel et charges assimilées

	31/12/2025	31/12/2024	Variation 2025/2024	
	(k€)	(k€)	En montant (k€)	En %
FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILÉES	-31 704	-31 037	-667	2,15 %
Dont frais de personnel IEDOM agence	-19 955	-19 688	-266	1,35 %
Dont frais de personnel IEDOM siège	-11 749	-11 349	-400	3,53 %
	-31 704	-31 037	-667	2,15 %

Les charges de personnel concernent uniquement les personnels des agences et du siège de statut IEDOM ainsi que les personnels intérimaires et contractuels. Ce poste ne comprend pas les frais des personnels mis à disposition par la Banque de France.

En 2025, l'effectif moyen du personnel sous statut IEDOM siège, toutes affectations confondues, est stable à 53,99 ETP (-0,16 ETP). L'effectif moyen du personnel sous statut IEDOM local (VSC compris) est en diminution de 0,79 ETP et s'établit à 155,72 ETP.

Sur l'exercice 2025, les charges de personnel IEDOM progressent de 2,15 % et s'établissent à 31 704 k€. Cette évolution s'explique essentiellement par l'impact des mesures salariales négociées dans le cadre des Négociations Collectives Obligatoires (NCO) de 2025.

EFFECTIFS IEDOM MOYENS EN 2025 EN ETP (SIÈGE ET AGENCES) PAR STATUT

Établissements IEDOM	Personnel IEDOM local	Personnel IEDOM siège affecté à l'IEDOM	Personnel IEDOM siège mis à disposition de l'IEOM ou BDF	Personnel VSC local en agences	Total	
					Effectif moyen 31/12/2025	Effectif moyen 31/12/2024
Annuel moyen	Effectif moyen	Effectif moyen	Effectif moyen	Effectif moyen	Effectif moyen 31/12/2025	Effectif moyen 31/12/2024
Guadeloupe	30,90 ⁽³⁾	3,00	-	1,01	34,91	34,93
Guyane	23,24	2,78	-	1,03	27,05	27,23
Martinique	30,08 ⁽⁴⁾	1,00	-	1,01	32,09	31,70
Mayotte	14,06	1,89	-	1,58	17,54	16,38
La Réunion	45,17	2,02	-	0,49	47,69	51,61
Saint-Pierre-et-Miquelon	6,10	-	-	1,03	7,13	7,34
Siège	-	33,97	9,33	-	43,30	41,47
	149,56	44,66	9,33	6,16	209,71	210,66
			53,99			-0,95

(3) Dont une petite mobilité au siège.

(4) Dont une petite mobilité en Guyane.

6. LES COMPTES ANNUELS DE L'IEDOM

Au 31 décembre 2025, les effectifs temps plein (ETP) IEDOM (siège et agences) sont présentés dans le tableau ci-après.

EFFECTIFS IEDOM AU 31 DÉCEMBRE 2025 EN ETP (SIÈGE ET AGENCES) PAR STATUT

Établissements IEDOM	Personnel IEDOM local	Personnel IEDOM siège affecté à l'IEDOM	Personnel IEDOM siège mis à disposition de l'IEDOM ou BDF	Personnel VSC local en agences	Total	Total
ETP	Effectif 31/12	Effectif 31/12	Effectif 31/12	Effectif 31/12	Effectif 31/12/2025	Effectif 31/12/2024
Guadeloupe	30,00 ⁽⁵⁾	3,00	-	1,00	34,00	34,00
Guyane	25,00	2,00	-	1,00	28,00	28,00
Martinique	30,50 ⁽⁶⁾	1,00	-	1,00	32,50	31,00
Mayotte	15,00	2,00	-	1,00	18,00	17,00
La Réunion	45,40	2,00	-	1,00	48,40	50,90
Saint-Pierre-et-Miquelon	6,00	-	-	1,00	7,00	7,30
Siège	-	35,90	10,00	-	45,90	41,70
	151,90	45,90	10,00	6,00	213,80	209,90
			55,90			+3,90

(5) Dont une petite mobilité au siège.

(6) Dont une petite mobilité en Guyane.

b) Les impôts et taxes

	31/12/2025	31/12/2024	Variation 2025/2024	
	(k€)	(k€)	En montant (k€)	En %
CET	-268	-303	35	-11,61 %
Plafonnement de la CET	134	177	-43	-24,26 %
Taxes foncières bureaux et logements	-334	-412	78	-19,05 %
Autres impôts et taxes	-92	-114	23	-19,86 %
IMPÔTS ET TAXES	-559	-652	93	-14,31 %

L'IEDOM bénéficie du plafonnement de la contribution économique territoriale dite CET, conséquence de la sectorisation de ses activités (lucratives et non lucratives) ;

les dégrèvements pour plafonnement viennent donc en déduction des impôts et taxes.

c) Les autres charges d'exploitation

	31/12/2025	31/12/2024	Variation 2025/2024	
	(k€)	(k€)	En montant (k€)	En %
PERSONNEL MIS À DISPOSITION	-6 818	-6 249	-569	9,10 %
Dont personnel mis à disposition par l'AFD	122	-103	225	-218,21 %
Dont personnel mis à disposition par la BDF	-6 940	-6 147	-793	12,90 %

Le montant des charges de personnel mis à disposition par la Banque de France, refacturé à l'IEDOM en 2025, progresse de 793 k€ et s'établit à 6 940 k€. Cette progression s'explique notamment par la hausse des effectifs mis à disposition par la Banque de France de 2,88 ETP moyens sur l'exercice.

Le montant de 122 k€ affecté au personnel AFD correspond à une reprise de dotation aux engagements sociaux.

La variation ETP est présentée dans les tableaux ci-après.

EFFECTIFS MIS À DISPOSITION PAR LA BANQUE DE FRANCE AU 31 DÉCEMBRE 2025

EATP	BDF mis à la disposition de l'IEDOM	BDF mis à la disposition de l'IEDOM puis à l'IEOM	Total 31/12/2025	Total 31/12/2024
Guadeloupe	1,00	-	1,00	1,00
Guyane	-	-	-	-
Martinique	2,00	-	2,00	2,00
Mayotte	1,00	-	1,00	-
La Réunion	1,00	-	1,00	1,00
Saint-Pierre-et-Miquelon	1,00	-	1,00	1,00
Siège	37,30	-	37,30	37,40
Nouvelle-Calédonie	-	1,00	1,00	1,00
Wallis-et-Futuna	-	1,00	1,00	1,00
	43,30	2,00	45,30	44,40
POUR MÉMOIRE DONNÉES 2024	42,40	2,00	-	44,40
VARIATION 2025/2024	+0,90	-		+0,90

EFFECTIFS MOYENS EN 2025 MIS À DISPOSITION PAR LA BANQUE DE FRANCE

ETP	BDF mis à la disposition de l'IEDOM	BDF mis à la disposition de l'IEDOM puis à l'IEOM	Total 31/12/2025	Total 31/12/2024
Guadeloupe	1,00	-	1,00	0,36
Guyane	-	-	-	-
Martinique	2,00	-	2,00	2,00
Mayotte	0,79	-	0,79	0,89
La Réunion	1,00	-	1,00	1,00
Saint-Pierre-et-Miquelon	1,00	-	1,00	1,00
Siège	36,71	-	36,71	35,26
Nouvelle-Calédonie	-	1,00	1,00	1,00
Wallis-et-Futuna	-	1,00	1,00	0,11
	42,50	2,00	44,50	41,62
POUR MÉMOIRE DONNÉES 2024	39,91	1,11	-	41,62
VARIATION 2025/2024	+2,59	+0,89		+2,88 ⁽⁷⁾

(7) Dont une variation 2025/2024 de -0,60 d'effectif moyen mis à la disposition de l'IEDOM par l'AFD ; le dernier agent mis à disposition par l'AFD ayant quitté ses fonctions à l'IEDOM durant l'année 2024.

6. LES COMPTES ANNUELS DE L'IEDOM

> Les charges d'exploitation générale

Les charges d'exploitation générale s'établissent pour l'exercice 2025 à 12 494 k€, en hausse de 217 k€ (+1,77 %) par rapport à l'exercice précédent.

	31/12/2025	31/12/2024	Variation 2025/2024	
	(k€)	(k€)	En montant (k€)	En %
Locations ⁽⁸⁾	-2 246	-2 537	291	-11,47 %
Transports et déplacements ⁽⁹⁾	-1 148	-924	-225	24,36 %
Énergies, petit équipement	-951	-890	-60	6,77 %
Assurances	-154	-132	-22	16,37 %
Maintenances	-1 330	-1 248	-82	6,55 %
Entretiens et réparations	-454	-441	-13	2,93 %
Prestations de services ⁽¹⁰⁾	-5 006	-4 817	-189	3,92 %
Frais de poste et télécommunications	-796	-759	-37	4,92 %
Autres services extérieurs ⁽¹¹⁾	-409	-528	119	-22,58 %
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION GÉNÉRALE	-12 494	-12 276	-217	1,77 %

(8) La diminution du poste « Locations » s'explique essentiellement par une nette baisse des redevances informatiques (187 k€).

(9) La hausse du poste « Transport et déplacements » est notamment imputable à l'augmentation des déplacements liés aux relations sociales.

(10) Le poste « Prestations de services » progresse de 189 k€ en 2025, en lien avec la hausse des charges de gardiennage et de surveillance (85 k€) et des prestations informatiques (85 k€).

(11) Le poste « Autres services extérieurs » ressort en baisse 119 k€. Cette évolution s'explique notamment par un effet de base, avec le versement en 2024 d'un don de 300 k€ à la Fondation de France en soutien aux Mahorais et à la reconstruction du département suite au passage du cyclone Chido.

d) Les dotations nettes aux amortissements et provisions sur immobilisations

	31/12/2025	31/12/2024	Variation 2025/2024	
	(k€)	(k€)	En montant (k€)	En %
Guadeloupe	-729	-800	71	-8,88 %
Guyane	-1 029	-1 001	-28	2,80 %
Martinique	-685	-697	12	-1,72 %
Mayotte	-335	-326	-9	2,76 %
La Réunion	-356	-317	-39	12,30 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	-451	-501	50	-9,98 %
Paris ⁽¹²⁾	-2 064	-1 677	-387	23,08 %
DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	-5 649	-5 319	-330	6,21 %

(12) L'augmentation du poste « dotations nettes aux amortissements et provisions sur immobilisations » du site parisien est imputable au domaine informatique pour 385 k€.

Le détail figure au paragraphe 3.3.1 – poste « A6 – Valeurs immobilisées nettes ».

e) Les autres dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances irrécouvrables

	31/12/2025	31/12/2024
	(k€)	(k€)
Provisions pour risques et charges	-615	-78
Provisions réglementées	0	125
AUTRES DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS	-615	47

> Les provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges de l'exercice 2025 s'élevaient à -615 k€ avec :

- 1/ une dotation nette 2025 de 494 k€ au titre des engagements sociaux 2025 ;
- 2/ une dotation nette 2025 sur litiges de 120 k€.

Le détail figure au paragraphe 3.3.2 – poste « P5 – Provisions ».

Le taux d'actualisation des engagements sociaux de retraite a été porté à 3,00 % en 2025 (contre 2,60 % l'année précédente) et celui pour les autres engagements à 3,90 % en 2025 (contre 3,10 % l'année précédente).

Pour mémoire, l'IEDOM respecte la recommandation ANC du 7 novembre 2013 qui prévoit l'utilisation de taux de marché fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie de la zone euro en fonction de la durée du portefeuille.

> Les provisions réglementées

Ce poste avait pour vocation de représenter l'ajustement d'amortissement résultant de l'application des normes fiscales. Une reprise de la totalité des amortissements dérogatoires a été opérée sur l'exercice 2024 pour 125 k€.



Pitaya, Le François, en Martinique © Camille Luis

2. LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT

2.1 LE BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025

Actif (en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
A1 · Banque centrale	4 232 686	4 561 216
A2 · Autres disponibilités	2	3
A3 · Comptes de recouvrement	150	159
A4 · Autres actifs	13 287	9 085
A5 · Obligations – Titres d'investissement	3 545 824	3 051 205
A6 · Valeurs immobilisées nettes	57 416	54 157
TOTAL ACTIF	7 849 365	7 675 824

Passif (en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
P1 · Avance de la Banque de France	7 611 825	7 456 400
P2 · Trésor public – Émissions de pièces	1 100	1 321
P3 · Comptes de recouvrement	0	0
P4 · Autres passifs	20 144	13 859
P5 · Provisions	24 962	24 347
P6 · Capital	33 540	33 540
P7 · Réserve	20 124	20 124
P8 · Autres réserves	102 285	102 285
P9 · Report à nouveau	449	494
P10 · Résultat net de l'exercice	34 936	23 455
TOTAL PASSIF	7 849 365	7 675 824

2.2 LE COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2025

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
R1 • REVENU NET DES ACTIVITÉS DE L'IEDOM	105 003	82 865
1-1 Produits nets d'intérêts	94 937	75 304
<i>Intérêts et produits assimilés</i>	46	42
<i>Intérêts sur titres</i>	94 891	75 262
1-2 Net des autres produits et charges	10 066	7 560
<i>Produit divers d'exploitation</i>	14 270	13 122
<i>Charges d'exploitation bancaire</i>	-4 204	-5 561
R2 • CHARGES D'EXPLOITATION	-57 838	-55 487
2-1 Frais de personnel et charges assimilées	-31 704	-31 037
<i>Personnel IEDOM</i>	-31 704	-31 037
2-2 Impôts et taxes	-559	-652
2-3 Autres charges d'exploitation	-19 312	-18 526
<i>Personnel mis à disposition</i>	-6 818	-6 249
<i>Charges d'exploitation générale</i>	-12 494	-12 276
2-4 Dotations nettes aux amortissements et provisions sur immobilisations	-5 649	-5 319
2-5 Autres dotations nettes aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	-615	47
RÉSULTAT ORDINAIRE AVANT IMPÔT	47 165	27 378
R3 • RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	0	0
R4 • IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ET CONTRIBUTION ADDITIONNELLE À L'IS SUR MONTANTS DISTRIBUÉS	-12 229	-3 922
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	34 936	23 455

3. L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

3.1 LE CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

Le statut et les missions de l'IEDOM sont définis dans le livre VII du Code monétaire et financier relatif au régime de l'outre-mer (articles L. 721-7 à L. 721-17 et R. 721-3 à R. 721-11).

L'IEDOM est une société par actions simplifiée dont le capital est détenu intégralement par la Banque de France, en application de l'article L. 721-7 du Code monétaire et financier.

Il accomplit, dans les départements d'outre-mer, dans les collectivités territoriales de Saint-Pierre-et-Miquelon⁽¹³⁾, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, les missions fondamentales que la Banque de France exerce au titre de sa participation au Système européen de banques centrales.

S'agissant du cadre financier et comptable, l'article L. 721-12 du Code monétaire et financier dispose que les modalités de présentation et d'arrêté des comptes de l'IEDOM sont identiques à celles fixées pour la Banque de France en application de l'article L. 144-4 du Code monétaire et financier.

La période de l'exercice comptable de l'IEDOM s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre.

3.1.1 La mise en œuvre des missions du Système européen de Banques centrales

L'IEDOM est chargé de mettre en circulation, dans sa zone d'intervention, les billets ayant cours légal et pouvoir libératoire.

La Banque de France constitue en dépôt dans les agences de l'IEDOM une réserve de billets placée sous la responsabilité exclusive de ce dernier.

L'IEDOM veille à la qualité de la circulation fiduciaire dans sa zone d'intervention. Ses agences réalisent les opérations de guichet destinées aux professionnels du secteur bancaire comme au grand public.

3.1.2 Les relations avec l'État

En application des dispositions de l'article L. 721-8 du Code monétaire et financier, l'IEDOM peut être chargé par l'État de missions d'intérêt général. Des conventions précisent alors la nature de ces prestations et les conditions de leur rémunération. Ainsi, le contrat d'objectifs et de performance signé le 5 mai 2022 entre l'État et l'IEDOM liste les services rendus et la rémunération correspondante.

a) La mise en circulation des pièces

La mise en circulation des pièces métalliques est une mission expressément confiée à l'IEDOM par l'article L. 721-8 du Code monétaire et financier. Une convention entre l'État et l'IEDOM relative à la mise en circulation des monnaies métalliques, signée le 12 décembre 2013, définit les modalités de mise en œuvre de cette mission.

b) Les autres missions confiées par l'État

L'IEDOM assure également pour le compte de l'État, dans sa zone d'intervention, un certain nombre de missions, notamment le traitement des situations de surendettement des particuliers ainsi que les missions effectuées en liaison avec la Banque de France pour la gestion des fichiers relatifs aux particuliers (fichier des comptes d'outre-mer, fichier central des chèques et fichier national des incidents de remboursement des crédits). Ces missions font également l'objet de conventions particulières se référant au contrat de performance signé entre l'État et l'IEDOM.

3.1.3 Les autres activités

Dans le cadre de dispositions légales, réglementaires et conventionnelles, l'IEDOM réalise un certain nombre de missions de service public ou d'intérêt général : observatoire économique et financier, cotation des entreprises, suivi de l'activité bancaire, études économiques et monétaires...

(13) Conformément à l'article 3 de la décision du Conseil de l'Union européenne du 31 décembre 1998 concernant Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte.

3.1.4 Les faits marquants de l'exercice

Aucun fait marquant n'a été constaté durant l'exercice.

3.1.5 Les événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif qui serait postérieur à la date du 31 décembre 2025 et qui n'aurait pas été pris en considération pour l'établissement des comptes, n'est connu.

3.2 LE CADRE COMPTABLE ET LES MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les modalités de présentation et d'arrêté des comptes de l'IEDOM sont identiques à celles fixées pour la Banque de France. L'IEDOM applique, depuis 2006, les règles comptables fixées par le Comité de la réglementation comptable à toutes ses opérations. Ses comptes sont présentés en milliers d'euros.

L'IEDOM applique depuis le 1^{er} janvier 2024 les règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03, qui ont modifié le règlement ANC 2014-07. Les postes de transferts de charges sont supprimés et les produits et charges exceptionnels du plan comptable ont été mis en conformité avec les instructions du règlement. Seuls les événements majeurs et inhabituels sont désormais susceptibles d'impacter le résultat exceptionnel.

3.2.1 Les missions du Système européen de Banques centrales

a) Avance de la Banque de France (P1)

La convention signée le 31 décembre 2019 fixe dans l'article 3.1 les modalités de calcul de l'avance consentie par la Banque de France à l'IEDOM. Le montant de l'avance Banque de France ajusté mensuellement est représentatif de la circulation des billets dans la zone d'intervention de l'IEDOM, conformément à l'article 4 de la décision 2006/7 de la Banque centrale européenne.

Le coefficient retenu pour la fraction du montant des billets en euros est égal à la somme de :

- 50 % de la part des départements d'outre-mer, de Saint-Martin, de Saint-Barthélemy et de Saint-Pierre-et-Miquelon dans la population de la France ;
- 50 % de la part des départements d'outre-mer, de Saint-Martin, de Saint-Barthélemy et de Saint-Pierre-et-Miquelon dans le PIB de la France.

Le coefficient est révisé tous les cinq ans. Il s'établit depuis le 1^{er} janvier 2024 à 2,60 %, date de la dernière révision quinquennale des clés de répartition au sein de l'Euro-système.

b) Comptes ouverts à la Banque de France (A1)

> **Compte ouvert dans les livres de la Banque de France (dit « compte de réserve »)**

Il s'agit du compte principal de l'IEDOM ouvert dans les livres de la Banque de France sur lequel l'IEDOM détient ses avoirs financiers de court terme.

Ce compte de réserve n'est plus porteur d'intérêts depuis le 1^{er} janvier 2024.

> **Autres comptes ouverts dans les livres de la Banque de France**

Ces comptes, ouverts en 2009 pour chacune des agences et en 2013 pour le siège, enregistrent les mouvements quotidiens de trésorerie liés aux activités de gestion courante de l'IEDOM. Ils sont nivelés automatiquement chaque fin de journée sur le compte de réserve.

> **Compte titres ouvert dans les livres de la Banque de France**

Suite à la convention signée le 22 juillet 2010 remplacée par la convention du 5 août 2020 entre la Banque de France et l'IEDOM appelée « convention de mandat pour la gestion d'un portefeuille d'investissement », un compte titres est ouvert dans les livres de la Banque de France.

Les titres d'investissement à intérêts post comptés, les amortissements des surcotes et décotes, ainsi que les intérêts courus apparaissent à l'actif du bilan.

c) La facturation de la prestation de service BDF relative aux billets en euros

Depuis l'exercice 2019, les prestations de mise à disposition des billets neufs sont facturées après chaque expédition par la Banque de France à l'IEDOM au titre de la participation de l'Institut aux charges d'émission des billets. Le montant est valorisé sur la base des prix des billets fixés par la Banque centrale européenne. Les modalités de cette prestation sont définies dans la convention signée le 31 décembre 2019 fixant les relations entre la Banque de France et l'IEDOM.

3.2.2 Les relations avec le Trésor public

a) Trésor public - Émissions de pièces (P2)

L'IEDOM assure pour le compte du Trésor public la gestion, la mise en circulation et le recyclage des pièces métalliques dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon, à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin.

Une convention signée entre le Trésor public et l'IEDOM régit la mise en circulation des monnaies métalliques par l'IEDOM (cf. le cadre juridique et financier, paragraphe 3-1-2 les relations avec l'État).

Ce texte prévoit notamment (article 5) le paiement par l'Institut au Trésor public du montant des pièces métalliques mises en circulation aux guichets de l'IEDOM et le remboursement par le Trésor public à l'IEDOM des pièces reçues (prise en compte des flux de monnaies aux guichets de l'IEDOM appelés « émissions nettes »).

3.2.3 Les autres activités

a) Obligations – Titres d'investissement (A5)

L'IEDOM détient depuis 2010 un portefeuille d'investissement constitué de titres de l'État français (Obligations Assimilables du Trésor – OAT ou CADES). Les produits financiers générés par ce portefeuille de titres constituent le principal revenu de l'IEDOM. L'IEDOM a la capacité et l'intention de conserver les titres de son portefeuille jusqu'à leur échéance. Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition coupons inclus, la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle selon une méthode actuarielle.

b) Règles d'évaluation des valeurs immobilisées (A6)

> Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les dotations aux amortissements sont calculées suivant le mode linéaire.

Dans le cadre de la mise en place des normes relatives à la comptabilisation des immobilisations, l'Institut d'émission a retenu une approche prospective qui est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2005 sur la base de la valeur nette comptable au 31 décembre 2004.

Les durées suivantes sont retenues pour chaque catégorie de composants :

- les structures d'immeubles : 50 ans ;
- les agencements extérieurs et les réseaux : de 20 à 33 ans ;
- les agencements et aménagements intérieurs, installations techniques : de 10 à 20 ans ;
- les éléments de mobilier : de 8 à 12 ans ;
- les matériels informatiques : de 3 à 8 ans ;
- les autres matériels : de 4 à 15 ans ;
- les véhicules : 5 ans ;
- les logiciels : de 2 à 6 ans.

c) Les comptes de recouvrement

> Comptes de recouvrement actif (A3)

Ces comptes regroupent les opérations de trésorerie d'exploitation courante en attente d'imputation.

> Comptes de recouvrement passif (P3)

Ces comptes regroupent les opérations de trésorerie d'exploitation courante en attente d'imputation.

d) Règles d'évaluation des provisions (P5)

> Provisions pour charges - Engagements sociaux du personnel de l'IEDOM

Depuis le 31 décembre 2000, les passifs sociaux suivants donnent lieu à constitution de provisions pour l'ensemble du personnel à statut IEDOM :

- indemnités de fin de carrière (pour les actifs au départ en retraite) ;
- médailles du travail (pour les actifs au cours de leur carrière à l'IEDOM) ;
- mutuelle - frais de santé (pour les actifs en prévision de leur phase de retraite et pour les retraités) ;
- congés de solidarité (dispositif de préretraite susceptible de concerner un nombre limité de collaborateurs) ;
- régimes de retraite (régime de retraite de l'AFD et de l'IEDOM, fonds de prévoyance).

Le montant des engagements sociaux a été calculé par un actuaire conseil externe à l'IEDOM, conformément aux standards actuariels (selon la méthode des unités de crédit projetées) intégrant l'ensemble des agents actifs, des retraités et des ayants droit. Le montant des engagements pour les agents actifs a été déterminé à l'aide d'une méthode prospective avec salaires de fin de carrière.

À compter de l'exercice 2014, l'IEDOM a adopté la recommandation ANC 2013-02 et a changé ses modalités de comptabilisation des écarts actuariels en passant à la méthode du corridor. Celle-ci permet de limiter la volatilité du résultat social en évitant de comptabiliser une partie des écarts actuariels. Ainsi, les écarts actuariels inférieurs à 10 % de l'engagement ne sont pas comptabilisés, et ceux supérieurs à 10 % sont étalés sur la durée résiduelle d'activité depuis l'exercice 2015. Au titre des engagements sociaux, le montant des écarts actuariels non reconnus au 31 décembre 2025 s'élève à 5,4 M€ et le coût des services passés non reconnus au 31 décembre 2025 s'élève à 0,4 M€.

Les régimes de retraite

Le dispositif de retraite de l'IEDOM se compose de quatre éléments :

Les *dispositifs légaux et obligatoires* comprennent le régime général obligatoire de la Sécurité Sociale (CNAVTS), ainsi que les régimes complémentaires ARRCO (et AGIRC pour les cadres).

Le *régime de retraite du fonds de prévoyance* (FDP) est un régime de retraite supplémentaire en faveur des agents non soumis à mobilité (NSAM) de Guadeloupe, de Martinique et de Saint-Pierre-et-Miquelon (en poste dans les agences IEDOM ou AFD). Le régime est fermé et cristallisé depuis 2005. Ce régime de retraite est partiellement couvert par un contrat d'assurance souscrit auprès de la compagnie ARIAL Assurance. Les engagements non couverts au 31 décembre 2025 font ainsi l'objet d'une provision dans les comptes de l'IEDOM en fin d'exercice (la « dette » actuarielle est de 3,1 M€ au 31 décembre 2025, la valeur du contrat d'assurance est de 4,5 M€ à la même date). L'évolution de ces engagements non couverts résulte principalement de l'évolution du taux d'actualisation et du comportement en matière de choix d'âge de départ à la retraite.

Le *régime de retraite de l'AFD et de l'IEDOM* est issu de la transformation de la Caisse de retraite AFD-IEDOM en institution de gestion de retraite supplémentaire (IGRS), transformation réalisée par accords collectifs du 14 novembre 2008. L'AFD et l'IEDOM ont souscrit fin 2008 des contrats d'assurance auprès de CNP Assurances pour couvrir les engagements du régime de retraite et une prime globale de 285 M€ a été versée à CNP Assurances. Une provision pour engagements de retraite est enfin constituée dans les comptes de l'IEDOM à fin 2025 pour la partie du régime « cristallisé » (la « dette » actuarielle est de 0,6 M€ au 31 décembre 2025, la valeur du

contrat d'assurance est de 0,5 M€ à cette même date). Le système est également fermé. Le montant des écarts actuariels non reconnus du régime de retraite de l'AFD et de l'IEDOM au 31 décembre 2025 s'élève à -0,3 M€.

Le *nouveau régime « à cotisations définies »* a été mis en place à compter du 1^{er} janvier 2009. Les charges constatées afférentes à un exercice sont versées annuellement à CNP Assurances et l'employeur n'est pas redevable d'engagement ultérieur (au-delà du versement de la cotisation versée).

Les hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles retenues dans les évaluations à fin 2025 sont résumées ci-dessous :

- taux de progression des salaires : 2,25 % en 2025 (contre 2,75 % en 2024) ;
- taux d'actualisation : 3,90 % pour les engagements sociaux et 3,00 % pour les engagements de retraite en 2025 ;
- âge de départ à la retraite : 63 ans pour les non-cadres et 65 ans pour les cadres en 2025 ;
- tables de mortalité : TGH05/TGF05.

e) Les réserves

> Réserve (P7)

La dotation annuelle à la réserve est fixée à 15 % du bénéfice net à concurrence d'un plafond égal à 50 % de la dotation en capital.

La réserve est à son niveau maximal de 16 770 k€ depuis la décision prise par le conseil de surveillance lors de sa réunion du 10 mars 2003.

> Autres réserves (P8)

La réserve pour risques généraux permet de faire face à des risques imprévisibles ou à des sinistres pour lesquels l'IEDOM est son propre assureur.

S'agissant de la réserve pour investissement, et en application des articles L. 721-12 et L. 144-4 du Code monétaire et financier, l'IEDOM applique la règle définie pour la Banque de France par l'article R. 144-2 du même Code qui dispose que les dépenses d'investissement ne peuvent être financées que par des réserves préalablement constituées.

La réserve pour investissements est à comparer au montant de la valeur nette des immobilisations à la clôture de l'exercice, augmenté du montant des programmes d'investissement des exercices futurs approuvés par le conseil général.

3.3 LES INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU HORS BILAN

3.3.1 Actif

A1 – BANQUE CENTRALE

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Banque de France – Comptes courants ⁽¹⁴⁾	4 232 686	4 561 216
	4 232 686	4 561 216

(14) La diminution du solde du compte courant de l'IEDOM s'explique principalement par les investissements nets en OAT réalisés en 2025.

A2 – AUTRES DISPONIBILITÉS

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Caisses courantes et comptes ordinaires	2	3
	2	3

A3 – COMPTES DE RECOUVREMENT

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Transferts	150	159
	150	159

A4 – AUTRES ACTIFS : DÉBITEURS DIVERS

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
PRÊTS AU PERSONNEL	6 764	6 070
ÉTAT, IMPÔTS ET TAXES	134	180
Dont plafonnement de la CET	134	177
Dont divers	0	2
PRODUITS À RECEVOIR	748	689
Dont État	0	0
Dont IEOM	0	0
dont Banque de France ⁽¹⁵⁾	748	689
Dont AFD	0	0
Dont divers	0	0
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	967	931
AUTRES DÉBITEURS DIVERS	4 673	1 215
Dont créances sur l'IEOM ⁽¹⁶⁾	3 903	615
Dont créances sur la Banque de France ⁽¹⁷⁾	347	143
Dont créances sur l'AFD	21	23
Dont autres débiteurs divers	403	434
	13 287	9 085

(15) Ce poste correspond à la rétrocession d'une part des recettes FIBEN à l'IEDOM par la Banque de France.

(16) Le solde des prestations de services effectuées à l'IEDOM pour le compte de l'IEOM au titre de l'année 2025 a été réglé sur l'exercice 2026.

(17) Cette créance correspond à la refacturation de charges du personnel IEDOM mis à la disposition de la Banque de France au titre du second semestre 2025 (347 k€).

A5 – OBLIGATIONS – TITRES D'INVESTISSEMENT

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Titres d'investissement	3 545 824	3 051 205
	3 545 824	3 051 205

Le montant comptabilisé en titres d'investissement se décompose de la manière suivante :

- titres d'investissement à intérêts post comptés pour 3 582 271 k€ ;
- amortissements des surcotes et décotes sur titres d'investissement post comptés pour -70 923 k€ ;
- intérêts courus sur titres d'investissement post comptés pour 34 476 k€.

La variation des titres d'investissement s'explique par l'acquisition d'OAT pour un total en nominal de 676,5 M€ et l'arrivée à échéance de deux lignes du portefeuille pour une valeur nominale globale de 180 M€.

Au 31/12/2025, la valeur liquidative du portefeuille s'établit à 3 490,04 M€, dont 12,88 M€ de plus-values latentes et 68,67 M€ de moins-values latentes. Le portefeuille ne fait pas l'objet de dépréciation du fait de la volonté et de la capacité de l'IEDOM de conserver ses titres jusqu'à échéance.

A6 – VALEURS IMMOBILISÉES NETTES

En milliers d'euros	31/12/2024	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 507	1 601	1 238	9 869
Amortissements	7 313	1 298	1 238	7 373
Net	2 193	-	-	2 496
AVANCES ET ACOMPTES SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 014	826	829	1 011
TERRAINS ET AMÉNAGEMENTS DES TERRAINS	9 955	214	216	9 952
Amortissements	3 603	266	157	3 712
Net	6 351	-	-	6 240
CONSTRUCTIONS ET AMÉNAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	68 633	1 994	786	69 841
Amortissements	39 456	1 997	731	40 723
Net	29 176	-	-	29 118
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26 556	2 830	1 078	28 307
Amortissements	20 043	2 088	1 016	21 115
Net	6 512	-	-	7 192
AVANCES ET ACOMPTES SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 910	5 405	2 956	11 359
TOTAL DES VALEURS IMMOBILISÉES NETTES	54 157	7 220	3 961	57 416

3.3.2 Passif

P1 – AVANCE DE LA BANQUE DE FRANCE

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Avance Banque de France	7 611 825	7 456 400
	7 611 825	7 456 400

Ce poste représente le montant de l'avance consentie par la Banque de France à l'IEDOM et correspond à la fraction du montant des billets euros mis en circulation dans la zone d'intervention de l'IEDOM.

P2 – TRÉSOR PUBLIC – ÉMISSIONS DE PIÈCES EUROS

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Trésor public – Ses émissions de pièces euros	1 100	1 321
	1 100	1 321

Ce poste est représentatif des émissions nettes de pièces euros du mois de décembre 2025.

P3 – COMPTES DE RECOUVREMENT

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Transferts	0	0
	0	0

Ce poste est représentatif des opérations de trésorerie des agences en attente de dénouement (jour ouvré suivant).

P4 – AUTRES PASSIFS

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Dettes fournisseurs et comptes rattachés ⁽¹⁸⁾	4 395	5 770
Dettes relatives au personnel	4 183	4 049
Organismes sociaux	2 600	3 100
État et autres collectivités	8 955	937
<i>Dont impôt sur les sociétés⁽¹⁹⁾</i>	8 313	251
<i>Dont impôts divers</i>	642	687
Divers	11	2
	20 144	13 859

(18) Les dettes fournisseurs comprennent 3 625 k€ de factures non parvenues contre 4 871 k€ en 2024.

Parmi celles-ci figure la Banque de France, pour 964 k€.

(19) L'augmentation de l'impôt sur les sociétés résulte de la hausse du résultat fiscal combiné à l'extinction du report du déficit antérieur de l'IEDOM constitué lors de l'exercice 2008.

P5 – PROVISIONS

En milliers d'euros	31/12/2024	Dotations	Reprises	31/12/2025
PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS SOCIAUX	23 742	866	371	24 236
Indemnités de fin de carrière	2 636	0	22	2 614
Médailles du travail	587	0	27	560
Mutuelle santé ⁽²⁰⁾	19 842	690	0	20 531
Engagements de retraite du FDP ⁽²¹⁾	1 014	0	322	692
Engagements de retraite IGRS AFD-IEDOM ⁽²²⁾	-336	176	0	-160
PROVISIONS POUR LITIGES⁽²³⁾	605	120	0	726
TOTAL DES PROVISIONS	24 347	986	371	24 962

(20) La garantie complémentaire mutuelle des frais de santé concerne tous les retraités des départements d'Outre-mer.

Une provision de 20 531 k€ est constituée au 31 décembre 2025 pour les futurs retraités et pour les retraités actuels.

(21) La provision relative au régime de retraite dénommé fonds de prévoyance (692 k€) est représentative au 31 décembre 2025 des engagements sociaux résiduels liés au régime de retraite supplémentaire des agents actuellement en activité.

(22) Dans le cadre de l'externalisation de la Caisse de retraite AFD-IEDOM, une dotation de 176 k€ est constatée au 31 décembre 2025 afin de couvrir les engagements résiduels depuis 2008 liés aux régimes transitoires et cristallisés de retraite et de préretraite.

(23) Le montant des dotations s'explique essentiellement par deux nouveaux litiges (120 k€) :

- un litige lié aux ressources humaines pour 100 k€ ;
- un litige avec un fournisseur de 20 k€.

P6 À P10 – FONDS PROPRES

En milliers d'euros	31/12/2024	Affectation résultat 2024	Exercice 2025	31/12/2025
Capital	33 540	-	-	33 540
Réserve	16 770	-	-	16 770
<i>Soit 50 % du capital social</i>				
Réserve légale	3 354	-	-	3 354
<i>Dans la limite de 10 % du capital social</i>				
Réserve pour risques généraux	35 956	-	-	35 956
Réserve pour investissements	66 329	-	-	66 329
Report à nouveau	494	-45	-	449
Résultat de la période	23 455	-23 455	34 936	34 936
	179 898	-23 500	34 936	191 334

Le capital social est composé d'une action d'une valeur de 33 540 k€ détenue par la Banque de France.

Par décision du Conseil Général du 3 mars 2025, 45 k€ ont été prélevés sur le report à nouveau, en lien avec le versement d'un dividende de 23 500 k€ à la Banque de France.

3.3.3 Résultat

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net des activités de l'IEDOM	105 003	82 865
Charges d'exploitation	-57 838	-55 487
RÉSULTAT ORDINAIRE AVANT IMPÔT	47 165	27 378
Résultat exceptionnel	0	0
Impôt sur les sociétés et contribution additionnelle à l'IS au titre des montants distribués ⁽²⁴⁾	-12 229	-3 922
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	34 936	23 455

(24) Le bénéfice fiscal imposable est présenté au paragraphe « R4 – Impôt sur les sociétés et contribution additionnelle à l'IS au titre des montants distribués ».

Le montant du résultat après impôt s'élève à 34 936 474,93 € au titre de l'année 2025.



Poissons pêchés, à Saint-Martin © Office de Tourisme de Saint-Martin

R1 – REVENU NET DES ACTIVITÉS DE L'IEDOM

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
1-1 PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS	94 937	75 304
PRODUITS D'INTÉRÊTS	94 968	75 323
Résultat net sur les opérations sur titres ⁽²⁵⁾	94 891	75 262
Autres intérêts et commissions	76	61
CHARGES D'INTÉRÊTS ET COMMISSIONS	-31	-19
Autres charges d'intérêts et commissions	-31	-19
1-2 NET DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES	10 066	7 560
PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION	14 270	13 122
Refacturation des services rendus	13 634	12 457
Trésor public ⁽²⁶⁾	3 760	3 760
IEOM ⁽²⁷⁾	9 227	8 441
Banque de France ⁽²⁸⁾	622	229
AFD ⁽²⁹⁾	21	23
Autres refacturations	3	4
Autres produits d'exploitation ⁽³⁰⁾	779	689
Résultat net sur cession d'immobilisations	-143	-25
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-4 204	-5 561
Charges sur prestations de services financiers	-7	-5
Autres charges d'exploitation bancaire ⁽³¹⁾	-4 198	-5 557
REVENU NET DES ACTIVITÉS DE L'IEDOM	105 003	82 865

(25) Le résultat net sur les opérations sur titres est composé notamment des coupons encaissés (95 193 k€) après déduction des droits de garde sur titres (-302 k€).

(26) La refacturation des services rendus au Trésor public est encadrée par le contrat d'objectifs et de performance entre l'État et l'IEDOM signé le 5 mai 2022 pour la période de 2022 à 2026.

(27) La refacturation à l'IEOM comprend principalement les prestations de services généraux du siège (6 601 k€), ainsi que la facturation de charges du personnel IEDOM mis à la disposition des agences de l'IEOM (2 145 k€).

(28) Ce poste représente la refacturation à la Banque de France de charges du personnel IEDOM mis à la disposition de la Banque de France (622 k€).

(29) La refacturation à l'AFD comprend essentiellement des engagements sociaux liés au régime de retraite (ex fonds de prévoyance), soit 21 k€.

(30) Ce poste comprend en grande partie la part de recettes FIBEN revenant à l'IEDOM (748 k€).

(31) Les autres charges d'exploitation bancaire représentent essentiellement les prestations de mise à disposition des billets neufs facturées par la Banque de France à l'IEDOM (3 574 k€) et les coûts de transport liés.

6. LES COMPTES ANNUELS DE L'IEDOM

R2 – CHARGES D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILÉS	-31 704	-31 037
PERSONNEL STATUT IEDOM⁽³²⁾	-31 704	-31 037
Rémunérations	-18 564	-18 181
Charges patronales	-10 088	-9 827
Autres charges de personnel ⁽³³⁾	-1 104	-1 112
Impôts et taxes sur rémunérations	-1 948	-1 916
IMPÔTS ET TAXES	-559	-652
CET ⁽³⁴⁾	-134	-126
Autres impôts et taxes	-425	-526
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-19 312	-18 526
Personnel mis à disposition ⁽³⁵⁾	-6 818	-6 249
Charges d'exploitation générale	-12 494	-12 276
DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	-5 649	-5 319
AUTRES DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	-615	47
Provisions pour risques et charges ⁽³⁶⁾	-615	-78
Provisions réglementées ⁽³⁷⁾	0	125
CHARGES D'EXPLOITATION	-57 838	-55 487

(32) Au 31 décembre 2025, l'effectif total positionné s'élève à 213,80 ETP contre 209,90 ETP au 31 décembre 2024 (soit +3,90 ETP).

(33) Les autres charges de personnel représentent l'intéressement du personnel IEDOM.

(34) Correspond au CET calculé pour 2025 (268 k€) minoré du dégrèvement de plafonnement pour valeur ajoutée (134 k€).

(35) Au 31 décembre 2025, l'effectif positionné des agents mis à disposition par la Banque de France est passé de 44,40 ETP en 2024 pour s'établir à 45,30 ETP (+0,9 ETP).

(36) En 2025, les provisions pour risques et charges incluent :

- une dotation nette 2025 de 494 k€ au titre des engagements sociaux 2025 ;
- une dotation nette 2025 sur litiges de 120 k€.

(37) La totalité des amortissements dérogatoires a été reprise au 31/12/2024.

R3 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0
Autres produits exceptionnels	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0
Autres charges exceptionnelles	0	0
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	0	0

R4 – IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ET CONTRIBUTION ADDITIONNELLE À L'IS AU TITRE DES MONTANTS DISTRIBUÉS

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
RÉSULTAT FISCAL IMPOSABLE AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS	47 811	28 357
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS & CONTRIBUTION ADDITIONNELLE À L'IS AU TITRE DES MONTANTS DISTRIBUÉS	-12 229	-3 922

Jusqu'au 31 décembre 2024, l'IEDOM bénéficiait du report d'un déficit antérieur constitué en 2008 pour 69,5 M€. Ce déficit reportable a été imputé progressivement sur le résultat fiscal de chaque exercice, diminuant ainsi la base imposable à l'impôt sur les sociétés. Le solde ayant été totalement imputé fin 2024, le montant de l'impôt sur les sociétés est désormais calculé sur la totalité du résultat fiscal.

Le poste « Impôt sur les sociétés & contribution additionnelle à l'IS au titre des montants distribués » est constitué d'une provision de l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2025 de 12 322 k€ diminué d'une correction de la provision 2024 pour 93 k€.

3.3.4 Hors bilan – Stock de pièces en euros

L'IEDOM assure pour le compte du Trésor public la gestion, la mise en circulation et le recyclage des pièces métalliques dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon, à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin (cf. paragraphe 3.2.2 « Les relations avec le Trésor public »).

Les comptes de hors bilan sont représentatifs de la valeur du stock de pièces en euros détenu en réserve dans les serres des agences de l'IEDOM.

a) La réserve de pièces euros

Au 31 décembre (en milliers d'euros)	2025	2024
Guadeloupe	4 547	5 349
Guyane	3 086	3 555
Martinique	1 927	2 176
Mayotte	892	1 310
La Réunion	1 878	3 500
Saint-Pierre-et-Miquelon	337	365
RÉSERVE TOTALE	12 667	16 255

b) L'évolution de la réserve de pièces euros sur l'exercice

En milliers d'euros	
STOCK DE PIÈCES EUROS AU 31/12/2024	16 255
AUGMENTATIONS	8 901
Versements aux guichets	3 582
Réceptions de pièces	5 319
DIMINUTIONS	12 488
Prélèvements aux guichets	12 488
Rapatriements sur l'Hexagone	0
STOCK DE PIÈCES EUROS AU 31/12/2025	12 667



Champ de fruits de la passion, EARL Plein Air, à Mayotte © Caroline Joubert



Vache Brahman, Gros-Morne, en Martinique © Cultiver l'avenir en local



LES ANNEXES

Répartition des principaux établissements bancaires disposant d'un guichet dans les DCOM de la zone euro par actionnaire bancaire de référence	130
Les chiffres clés des départements et collectivités d'outre-mer de la zone euro	132
Les conventions	133

RÉPARTITION DES PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES DISPOSANT D'UN GUICHET DANS LES DCOM DE LA ZONE EURO PAR ACTIONNAIRE BANCAIRE DE RÉFÉRENCE

LE GROUPE BANQUE POPULAIRE CAISSE D'ÉPARGNE (BPCE)

LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

LE GROUPE CRÉDIT MUTUEL

Le réseau BRED Banque Populaire

Les établissements
de crédit

- **BRED Banque Populaire (CIB 10107)**
Guadeloupe
Guyane
Martinique
Saint-Barthélemy
Saint-Martin
La Réunion
Mayotte
- **BRED COFILEASE (CIB 12779)**
Guadeloupe
Martinique
Guyane
- **Société Financière pour le Développement de La Réunion (SOFIDER) (CIB 17439)**
La Réunion

Le réseau Caisse d'Épargne

Les établissements
de crédit

- **Caisse d'Épargne Provence-Alpes-Corse (CEPAC) (CIB 11315)**
Guadeloupe
Guyane
Martinique
Saint-Barthélemy
Saint-Martin
Saint-Pierre-et-Miquelon
La Réunion
Mayotte
- **Caisse d'Épargne Île-de-France (CEIDF) (CIB 17515)**
Saint-Pierre-et-Miquelon

Les filiales de BPCE SA

Les établissements
de crédit

- **BPCE FACTOR⁽¹⁾ (CIB 11138)**
Guadeloupe
- Les sociétés
de financement
- **BPCE Lease Réunion (CIB 19190)**
La Réunion

Les établissements
de crédit

- **Le Crédit Lyonnais (LCL) (CIB 30002)**
Guadeloupe
Martinique
Saint-Barthélemy
Saint-Martin
- **Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de la Guadeloupe (CRCAMG) (CIB 14006)**
Guadeloupe
Saint-Barthélemy
- **Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de la Martinique et Guyane (CRCAMMG) (CIB 19806)**
Guyane
Martinique
- **Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de La Réunion (CRCAMR) (CIB 19906)**
La Réunion
Mayotte

Les établissements
de crédit

- **Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFCM) (CIB 10278)**
Guadeloupe
Guyane
Martinique
Saint-Martin
- **Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM) (CIB 11899)**
Guadeloupe
Martinique

(1) BPCE factor a fermé son guichet guadeloupéen au troisième trimestre 2025.

En 2025

27 établissements ont au moins un guichet recensé au fichier des établissements et guichets agréés (FEGA, données extraites en 2023) de la Banque de France dans les DCOM de la zone euro.

Dont :

- 18 établissements de crédit
- 5 sociétés de financement et établissements de paiement
- 2 sociétés de financement
- 1 établissement de paiement
- 1 établissement à statut particulier

LE GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	LE GROUPE BNP PARIBAS	LE GROUPE MY MONEY BANQUE	AUTRES		
<p>Les établissements de crédit</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Banque Française Commerciale Océan Indien (BFCOI) (CIB 18719) La Réunion Mayotte <p>Les sociétés de financement et établissements de paiement</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Compagnie Financière de Bourbon (CFB) (CIB 14588) La Réunion 	<p>Les établissements de crédit</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ BNP Paribas Antilles Guyane (CIB 13088) Guadeloupe Guyane Martinique Saint-Barthélemy ■ BNP Paribas Réunion (CIB 41919) La Réunion <p>Les sociétés de financement et établissements de paiement</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Crédit Moderne Antilles Guyane (CMAG) (CIB 19020) Guadeloupe Guyane Martinique ■ Crédit Moderne Océan Indien (CMOI) (CIB 12050) La Réunion 	<p>Les établissements de crédit</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Crédit Commercial de France (CIB 18079) Guadeloupe Martinique Guyane <p>Les sociétés de financement et établissements de paiement</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Société Martini-quoise de Financement (SOMAFI) – Société Guadeloupéenne de Financement (SOGAFI) (CIB 18890) Guadeloupe Guyane Martinique ■ Société Réunionnaise de Financement (SOREFI) (CIB 10050) La Réunion 	<p>Les établissements de crédit</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Banque Publique d'Investissement (BPI France) (CIB 18359) Guadeloupe Guyane Martinique La Réunion Mayotte Saint-Pierre-et-Miquelon Mayotte ■ La Banque Postale (LBP) (CIB 20041) Guadeloupe Guyane Martinique La Réunion Saint-Barthélemy Saint-Martin Mayotte 	<p>Les sociétés de financement</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Coopérative Immobilière de Saint-Pierre-et-Miquelon (CISPM) (CIB 17479) Saint-Pierre-et-Miquelon <p>Les établissements de paiement</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ RIA FRANCE (CIB 15708) Saint-Martin 	<p>Les établissements à statut particulier</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) (CIB 40031) Guadeloupe Guyane Martinique Saint-Pierre-et-Miquelon La Réunion Mayotte
<p>Nota bene : d'autres établissements bancaires interviennent également dans les DCOM de la zone euro sans y avoir de guichet recensé au FEAGA.</p>					

LES CHIFFRES CLÉS DES DÉPARTEMENTS ET COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER DE LA ZONE EURO

	Saint-Pierre-et-Miquelon	Guadeloupe	Saint-Martin	Saint-Barthélemy	Martinique	Guyane	La Réunion	Mayotte	Hexagone ⁽¹⁾
POPULATION									
Population (en milliers, au 01/01/2026)	5,8	383	31,2 (en 2023)	10,7 (en 2023)	358	299	911	338	66 793
■ Dont part des moins de 20 ans (en %)	21	21,2	29,8 (en 2022)	16,2 (en 2022)	20	39	28	53,8	22,48
■ Dont part des 60 ans et plus (en %)	26	33,8	16,9 (en 2022)	16,7 (en 2022)	35	12	17	4,3	28,5
Densité de population (en hab./km ²)	23,9	235	587,9 (en 2023)	507,6 (en 2023)	318	4	355	902	122
Projections population à 2050 (en milliers)	-	264	-	-	244	421	918	760	66 734
DÉVELOPPEMENT HUMAIN									
IDH en 2010 (valeur moyenne mondiale = 0,68)	0,76	0,82	0,68	0,69	0,85	0,799 (en 2023)	0,85	0,64	0,92 (en 2023)
Indice de Gini (en 2022)	-	0,42 (en 2020)	-	-	0,42	0,43 (en 2017)	0,36 (en 2021)	0,49	0,29 (en 2023)
Taux de pauvreté au seuil de 60 % (en %, 2021)	-	34,5	-	-	26,7 (en 2023)	52,9 (en 2017)	36,1	42 (en 2022)	15,4 (en 2023)
Densité de médecins généralistes pour 100 000 habitants (en 2025)	214	156	68	-	87 (en 2024)	111	174	39	150
ENVIRONNEMENT									
Superficie totale (en km ²)	242	1 628	53	21	1 128	83 846	2 512	375	549 135
Superficie de la zone économique exclusive (en milliers de km ²)	9	86	1	4	47	121,7	311,4	63	297,1
Part d'électricité renouvelable dans la production (en %, 2024)	0	29,5	2 (en 2025)	1 (en 2025)	24	44	92,5	5,6 (en 2025)	27 ⁽²⁾
Émission de CO ₂ par habitant (en tonnes métriques, 2024)	-	6 (en 2023)	5,6 (en 2023)	12,3 (en 2023)	5,95	3,9 (en 2023)	4	6,7	4
ÉCONOMIE									
PIB (en milliards d'euros courants, 2024)	0,24 (en 2015)	10,9	0,55 (en 2021)	0,367 (en 2014)	10,4	5,2	24,4	3,1 (en 2025)	2 980,93 (en 2025)
Taux de croissance annuel moyen du PIB sur la décennie (en %, en volume, 2024)	-	2,3	-	-	0,8	0,1	0,5 (en 2025)	11 (en 2025)	0,9 (en 2025)
PIB par habitant (euros courants) sur la base de la population au 1 ^{er} janvier 2026	39 841 (en 2015)	28 490	16 962 (en 2021)	38 994 (en 2014)	29 400	17 563	27 351	10 600	44 629
Taux d'inflation (en %, 2025 variation par rapport à l'année précédente)	0,3	1,2	-	-	1,1	1,5	0,9	1,3	0,8 ⁽²⁾
Écart de prix avec la France métropolitaine (en %, 2022)	-	15,8	12	-	13,8	14	8,9 (en 2025)	10 (en 2023)	-
Taux de chômage (en %, au sens du BIT, en 2025)	3	16,8 (en 2024)	-	1,9 (en 2021)	14	16,9	16,3	29	7,7 ⁽³⁾
Taux de couverture des échanges extérieurs (en %, 2025)	-	28	-	-	12,3	21,8 (en 2024)	5,7	1,5	99 ⁽²⁾ (en 2024)
Part de la surface agricole dans le territoire (SAU, en %, 2024)	0,5	9,2 (en 2024)	4,3 (en 2020)	0,1 (en 2020)	16,7	0,3 (en 2020)	16	16	51,8
Puissance installée du parc de production d'électricité (en MW, en 2025)	26,2	584 (en 2024)	57	34	470 (en 2024)	381 (en 2024)	1 035	112	155 500 ⁽²⁾
Trafic aérien annuel (passagers, en milliers, 2025)	30,9 (en 2024)	2 194	214	233	1 865	527	2 764	451	183 000 ⁽⁴⁾
Capacité hôtelière (nombre de places au 1 ^{er} janvier 2026)	176	3 005	1263 (en 2024)	536 (en 2024)	2 791	1 663	3 872	600	660 489 ⁽³⁾
INDICATEURS MONÉTAIRES ET FINANCIERS (EN MILLIONS D'EUROS, MILLIARDS POUR LA FRANCE)									
Encours de dépôts (établissements de crédit, hors dépôts de la clientèle financière, 2025)	0,36 (en 2024)	10,655	0,536	1,550	10,600	3,222	20,085 (en 2024)	1,2 (en 2024)	4 050 ⁽⁴⁾ (en 2024)
Encours de crédits (établissements de crédit, hors prêts à la clientèle financière, 2025)	0,25 (en 2024)	12,310	0,519	1,157	13,300	5,867	29,492 (en 2024)	1,9 (en 2024)	4 048 ⁽⁴⁾ (en 2024)
Taux de créances douteuses brutes des établissements locaux (en %, 2025)	1,9 (en 2024)	4,9	2,1	0,8	5,3	3,6	3,9 (en 2024)	6,5 (en 2024)	2,9 ⁽⁴⁾ (en 2024)
Taux d'endettement du secteur privé non financier (ménages et sociétés non financières, en % du PIB, en 2025)	-	100,8	91,5	309,8	101,9	99,8	120,6	62	134,2 ⁽⁴⁾ (T2 2025)

(1) Hexagone.

(2) Hexagone + DROM.

(3) Hexagone + DROM hors Mayotte.

(4) Hexagone + DOM + COM.

Sources : ACPR, Banque de France, Banque mondiale, CEROM, Citepa, CTM, DAAF, Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), Douanes, EDF, Énergie Réunion, IEDOM, Insee, Limites maritimes, Réseau de Transport d'Électricité français (RTE), Pôle emploi, Préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon.

LES CONVENTIONS

Les relations entre l'IEDOM et sa maison mère – la Banque de France – ainsi qu'avec ses principaux partenaires, à savoir l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), l'Autorité des marchés financiers (AMF) et le ministère de l'Économie et des Finances, sont régies par conventions.

AVEC LA BANQUE DE FRANCE

Les missions de l'IEDOM coïncident avec celles de la Banque de France. La filialisation a amplifié la collaboration et les synergies avec cette dernière dans l'exercice des métiers, en vue de renforcer davantage la qualité des services rendus aux territoires ultramarins.

L'intégration de l'IEDOM au sein du groupe Banque de France s'est effectuée en respectant les spécificités et l'identité ultramarine de l'IEDOM, en prenant en compte les réalités économiques et sociales de l'outre-mer et en préservant les règles de gestion des ressources humaines propres aux agents de l'Institut.

Par ailleurs, dans une démarche de rationalisation des moyens financiers et humains, l'IEDOM continue de partager son siège social avec l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) – la Banque centrale des collectivités françaises du Pacifique ayant le franc Pacifique pour monnaie.

AVEC L'AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION (ACPR)

La convention du 27 août 2020, signée entre l'IEDOM et l'ACPR, fixe les règles de leur coopération. L'IEDOM est ainsi amené à réaliser des études sur les organismes

financiers soumis au contrôle de l'ACPR et implantés en outre-mer, peut prêter son concours à des missions de contrôle sur place – en particulier en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) – et de contrôle des pratiques commerciales. Le secrétariat général de l'ACPR a nommé un correspondant outre-mer qui assure la liaison avec l'IEDOM pour les activités relatives à la LCB-FT et, le cas échéant, à la protection de la clientèle. L'IEDOM intervient également dans la détection de situations d'exercice illégal d'activités bancaires et d'assurance.

AVEC L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS (AMF)

Conformément aux dispositions du Code monétaire et financier relatives au recours à des tiers par l'AMF pour l'exercice de ses pouvoirs de contrôle et d'enquête, la convention signée le 10 février 2010 entre l'IEDOM et l'AMF permet à cette dernière de confier à l'IEDOM des missions de contrôle sur place, en matière de LCB-FT, auprès des conseillers en investissement financier (CIF).

L'IEDOM porte à la connaissance de l'AMF les offres frauduleuses d'investissement qu'il pourrait observer dans les départements et régions d'outre-mer et se fait le relais des mises en garde de l'AMF.

AVEC L'ÉTAT

L'IEDOM accomplit des missions de service public et d'intérêt général pour le compte de l'État.

Ces prestations portent notamment sur la mise en circulation des pièces de monnaie, la gestion du secrétariat des commissions de surendettement, la participation au dispositif d'interdiction d'émettre des chèques et la tenue du Fichier des comptes d'outre-mer (FICOM). Un contrat d'objectifs et de performance, signé le 5 mai 2022 entre l'État et l'IEDOM, fixe le cadre général des relations entre l'État et l'IEDOM pour la réalisation de ces prestations.

AVEC L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT (AFD) ET LES INSTITUTS DE STATISTIQUES DES OUTRE-MER

Depuis 2004, l'IEDOM participe au partenariat Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer (CEROM). Ce partenariat réunit plusieurs acteurs institutionnels (AFD, IEOM, INSEE, Institut de la statistique et des études économiques de Nouvelle-Calédonie et Institut de la statistique de Polynésie française) dont l'objectif est, au travers de la production de statistiques, d'améliorer l'information économique et la capacité d'analyse macro-économique des collectivités territoriales d'outre-mer.

**Directeur
de la publication**

Alexandre Gautier

**Responsable
de la rédaction**

Éric Moriame

Éditeur
IEDOM

**Crédit photo
de couverture**

Production d'ananas
au Jardin créole, en Guadeloupe
© Mélina Robin

Conception et impression

 agencezebra.com

Imprimé sur un papier
100 % recyclé

Dépôt légal : juin 2026

ISSN 1632-420X



LES AGENCES IEDOM



Agence de Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy

Parc d'activité La Providence
13, boulevard Daniel-Marsin
97139 Les Abymes

Directeur
François Groh
05 90 93 74 00



Agence de Guyane

4, rue des Ibis Eau Islette
BP 6016
97306 Cayenne Cedex

**Directrice
par intérim**
Laurence Herrou
05 94 29 36 50



Agence de Martinique

1, boulevard
du Général de Gaulle
BP CS 50512
97206 Fort-de-France Cedex

Directeur
Patrick Croissandeau
05 96 59 44 00



Agence de La Réunion

4, rue Étienne-Regnault
97487 Saint-Denis
Cedex

Directeur
Philippe La Cognata
02 62 90 71 00



Agence de Mayotte

Avenue de la Préfecture
BP 500
97600 Mamoudzou

Directrice
Florence Mar-Picart
02 69 61 05 05

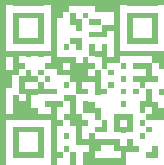


Agence de Saint-Pierre-et-Miquelon

37, boulevard Constant-Colmay
BP 4202
97500 Saint-Pierre

Directrice
Marie Urban
05 08 41 06 00

iedom.fr



iEDOM
BANQUE DE FRANCE-EUROSISTÈME
EN OUTRE-MER

115, rue Réaumur
75002 Paris